QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

Sommaire des documents

- Ordre du jour
- Rapport de synthèse de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville
- Synthèse des cahiers d'acteurs « Habitants et associations »
- Synthèse des cahiers d'acteurs « Élus et professionnels »
- Contributions des partenaires nationaux de la politique de la ville à consulter sur www.ville.gouv.fr
- Synthèse de la table ronde Île-de-France
- Synthèse de la table ronde Outre-mer
- Note de synthèse de la mission « Péréquation et politique de la ville »
- Lettre de mission sur la participation des habitants à Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

QUARTIERS engageons le changement

Concertation pour la réforme de la politique de la ville

3 mois de concertation opérationnelle pour 1 réforme efficace de la politique de la ville en 2013

11 octobre

Journée de lancement de la concertation à Roubaix

22 novembre

Plénière de mi-parcours

31 janvier

Plénière de clôture de la concertation

19 février

Organisation d'un comité interministériel des villes (CIV) pour présenter le plan d'action du Gouvernement en faveur des habitants des quartiers populaires

100 heures de réunion

150 acteurs de la politique de la ville de tous les horizons organisés en 3 groupes de travail

1 mission confiée à François Pupponi sur la péréquation

4 tables rondes spécifiques (outre-mer, Île-de-France, organisations syndicales et patronales, acteurs du logement)

700 Contributions

300 cahiers et écrits des élus locaux et professionnels des collectivités et partenaires

370 cahiers d'habitants et associations

30 contributions d'acteurs nationaux

1600 participants

4 rencontres avis citoyens : Bobigny, Rennes, La Seyne-sur-Mer et Strasbourg

1 mission sur la participation des habitants confiée à Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué, qui rendra ses conclusions en juin

QUELS ENJEUX ?

Concentrer les moyens sur les territoires qui en ont le plus besoin
Redéfinir les critères de la politique de la ville

Territorialiser les politiques publiques
Constuire le cadre d'un contrat unique qui intégrera l'ensemble des problématiques dans un réel projet de territoire (rénovation urbaine, emploi, éducation, santé...)

« Je veux rétablir l'égalité républicaine pour tous les habitants dans les quartiers populaires. »
(François Lamy, janvier 2013)

www.territoires.gouv.fr/concertation-ville

QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION NATIONALE SUR LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION NATIONALE SUR LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Remis à M. François LAMY, ministre délégué auprès de la ministre de l'Egalité des territoires et du logement, chargé de la Ville,

par les co-présidents des trois groupes de travail :

« Nouvelle géographie prioritaire »

Claude DILAIN, sénateur de Seine-St-Denis et Nicole KLEIN, préfète de Seine-et-Marne

« Contractualisation, gouvernance et évaluation »

Annie GUILLEMOT, maire de Bron et Claude MOREL, préfet des Landes

« Projet de territoire »

Stéphane BEAUDET, maire de Courcouronnes et Françoise BOUYGARD, conseiller maître à la Cour des comptes

De nombreux quartiers aujourd'hui retenus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville restent des poches de pauvreté marquée et, pour certains d'entre eux, connaissent des phénomènes de ghettoïsation accentuée, source de dérives individuelles et collectives. Globalement, le constat est celui d'un creusement des inégalités territoriales. Les travaux de l'INSEE, de l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) et de plusieurs chercheurs le démontrent clairement. **La crise économique amplifie ce phénomène, les habitants des quartiers populaires étant les premiers touchés.**

Certains quartiers ne sont pas encore parvenus, malgré les efforts engagés, à sortir de leurs difficultés. D'autres n'ont jamais bénéficié de la politique de la ville, quand, pourtant, leur situation sociale nécessitait ou nécessiterait aujourd'hui sa mobilisation. A l'inverse, d'autres territoires vont mieux et ne justifient plus une intervention soutenue de l'État au titre de la solidarité nationale. Dans ce contexte, la géographie prioritaire doit être actualisée et la politique de la ville doit concentrer ses efforts. **Seule une intervention publique forte, coordonnée et adaptée aux réalités de terrain, peut permettre, à plus au moins long terme, d'y inverser le cours des choses.**

Sauf dans son volet « rénovation urbaine », qui ne peut à lui seul traiter l'ensemble des problèmes posés, **la politique de la ville n'a jamais eu une « force de frappe » suffisante**. Elle s'est au contraire dispersée, en particulier avec les contrats urbains de cohésion sociale de 2006-2007, sur un nombre de quartiers sans commune mesure avec l'importance des moyens engagés. Elle n'est pas non plus parvenue à mobiliser l'ensemble des moyens de l'État et des collectivités territoriales. **Le recours au « droit commun » est resté largement incantatoire et, en tout état de cause, non mesurable.** Faute pour la plupart des contrats urbains de cohésion sociale d'être autre chose qu'une litanie de toutes les priorités possibles, c'est l'État qui, progressivement, a substitué à celles-ci des programmes nationaux d'intervention.

La politique en faveur des habitants des quartiers les plus en difficulté, nécessite une refondation urgente et en profondeur. Cette réforme devra répondre aux trois questions suivantes : **où agir ? comment ? pour quoi faire ?**

Une réponse politique forte est désormais exigée.

Celle-ci a été initiée par la « feuille de route du Gouvernement pour les habitants des quartiers » présentée par le ministre délégué chargé de la ville en conseil des ministres le 22 août dernier. Confirmant l'absolue nécessité d'une politique de la ville, **le Gouvernement a tracé trois orientations : concentrer les interventions publiques sur les quartiers qui en ont le plus besoin grâce à une réforme de la géographie prioritaire ; redonner toute sa force à la démarche contractuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales ; définir des priorités d'actions adaptées aux besoins des habitants des quartiers en remobilisant les politiques de droit commun.**

La complexité des problèmes et l'importance des enjeux ont conduit le gouvernement **à engager une vaste concertation** pour confronter ces orientations à la parole de ceux qui font vivre cette politique : élus, associations nationales et locales, réseaux de professionnels, entreprises, organismes de logement social et de sécurité sociale, universitaires, services de l'Etat et des collectivités territoriales et établissements publics, en particulier l'ACSé, l'ANRU, l'ANAH, l'EPARECA…L'objectif était, sans occulter une réflexion sur les fondements et les objectifs de cette politique, de réfléchir aussi concrètement que possible aux modalités de mise en œuvre de la feuille de route, en associant toutes les parties prenantes. Par delà la situation des quartiers, en effet, une évaluation objective de cette politique doit tenir compte des multiples initiatives publiques et privées, notamment associatives, qui ont aidé un nombre considérable de personnes à s'en sortir, qu'elles aient choisi de rester dans le quartier ou d'aller vivre ailleurs.

Trois groupes de travail, coprésidés par un élu et un représentant de l'Etat, ont été la cheville ouvrière de cette concertation. Ils ont traité respectivement de la géographie prioritaire, de la contractualisation et des priorités d'action.

La présente synthèse se nourrit d'abord des préconisations des trois groupes de travail, qui figurent en conclusion, et des réunions spécifiques avec des catégories particulières d'acteurs (organisations professionnelles et syndicales, acteurs du logement) ou portant sur des territoires spécifiques (Outre-mer et Ile-de-France). Elle intègre également d'autres suggestions figurant dans les cahiers d'acteurs ou énoncées lors des autres réunions spécifiques.

Au final, **la concertation a mis en évidence cinq exigences pour rénover la politique de la ville** :

- intervenir là où le besoin de solidarité est le plus criant ;
- utiliser tous les leviers de l'action publique et en premier lieu, ceux des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- contractualiser sur la base de projets de territoire élaborés à l'échelle intercommunale qui incluent dans leurs priorités les territoires urbains en situation de décrochage ;
- organiser et encourager la solidarité financière ;
- créer les conditions d'une véritable participation des habitants.

Le fruit de cette concertation sera la base des travaux du **comité interministériel des villes** que le Premier ministre réunira dans les prochaines semaines. La réforme de la politique de la ville, autant attendue que nécessaire, sera ainsi effectivement lancée. En définissant à la fois des priorités territoriales, un cadre contractuel mobilisant de manière coordonnée les moyens de l'Etat et des collectivités territoriales et en proposant des priorités d'action, **cette réforme doit donner un nouveau souffle à la politique de la ville**, à la hauteur de l'enthousiasme et des convictions de ceux qui la portent au plus près des habitants et avec ceux-ci.

1. Une nouvelle géographie de la politique de la ville

1.1. Les objectifs de la réforme

La politique de la ville est aujourd'hui inscrite dans un zonage défini par l'article 42 de la loi n°95-115 du 4 février 1995, qui dispose que les zones urbaines sensibles (ZUS) sont « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». La liste de ces zones est établie par la voie réglementaire.

La réforme de la géographie de la politique de la ville vise à simplifier et à concentrer les interventions publiques dans les territoires les plus en difficulté en métropole et dans les outre-mer. En effet, en figeant la situation des quartiers, le zonage actuel est source de rigidités. Aucun quartier n'est sorti des zonages depuis leur création et aucun autre n'a pu y entrer depuis, s'agissant des ZUS. En outre, le zonage n'implique pas en lui-même une action concertée de l'Etat et des collectivités territoriales. Il n'a pas permis de contenir l'extension contractuelle de la géographie prioritaire par les contrats de ville, puis surtout par les CUCS en 2006-2007, qui a conduit à ajouter 1 596 quartiers aux 751 ZUS et à doubler la population concernée, la faisant passer de 4 millions à 8 millions de personnes. La politique de la ville s'est ainsi rigidifiée et diluée. Par ailleurs, l'enchevêtrement successif de zonages (ZUS, ZRU, ZFU, CUCS hors ZUS, PRU, article 6…) a rendu l'ensemble des contours de la politique de la ville peu lisibles.

Les objectifs de la réforme de la géographie de la politique de la ville visent donc à **dessiner une géographie actualisée et resserrée sur la base de critères objectifs, dans une logique de ciblage de l'action publique sur les territoires qui en ont le plus besoin.**

Une « remise à plat » est indispensable pour garantir la transparence et l'équité de la réforme, définissant une géographie totalement en phase avec les réalités sociales et urbaines. Les mêmes préoccupations conduisent à rechercher des critères simples, de façon à permettre davantage de lisibilité et d'efficacité à la politique de la ville. La lisibilité implique la suppression des zonages : non pas nécessairement du zonage en tant que tel, mais de sa multiplicité qui accroît la complexité et la difficulté à coordonner les actions déployées.

La réforme doit également permettre une meilleure articulation entre la géographie définie par voie réglementaire et la géographie contractuelle, en suscitant des effets de leviers réels sur les politiques sectorielles, et en limitant le plus possible les effets de seuil et de frontières. Ces autres politiques publiques ont leurs propres priorités territoriales : zones de sécurité prioritaires, établissements de l'éducation prioritaire, territoires concernés par un contrat local de santé, etc. **Il est indispensable d'assurer leur convergence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville.**

1.2. Une nouvelle géographie emboîtée

Plusieurs notions de territoires ont été identifiées, formant **une géographie « emboitée »**, sur lesquels les politiques sectorielles de droit commun doivent se déployer, être confortées, complétées, pour les territoires qui en ont le plus besoin, par des crédits spécifiques de la politique de la ville, et le cas échéant, des avantages fiscaux.

1.2.1 - Les territoires « cibles »

Les territoires cibles sont les quartiers qui concentrent les difficultés et sur lesquels la solidarité nationale doit s'exercer de façon prioritaire pour améliorer les conditions de vie des habitants et, ce faisant, résorber les écarts dont ces quartiers pâtissent. **Ces territoires cibles constituent donc le cœur de cible de la future géographie prioritaire** et seront définis par voie législative et réglementaire. Ils devront faire l'objet d'un renforcement des politiques de l'Etat et des collectivités territoriales dans leurs domaines de compétence respectifs et seront bénéficiaires de crédits spécifiques de la politique de la ville et des fonds européens associés. Les « territoires cibles » devront être régulièrement actualisés pour prendre en compte l'évolution de leur situation.

Le maintien d'une géographie réglementaire a été jugé majoritairement nécessaire pour orienter et concentrer les actions de droit commun, ainsi que pour définir des exonérations fiscales ou des aides financières, notamment à destination des bailleurs sociaux. Ce maintien n'a pas pour autant fait consensus au sein du groupe de travail, certains participants exprimant la crainte d'un « enfermement » du quartier dans des frontières du territoire cible, empêchant la mise en œuvre des actions et freinant le raccrochage avec le reste de l'agglomération.

Aussi, **il est essentiel que toute mesure réglementaire réponde à un objectif précis, s'inscrive pleinement dans le futur contrat et soit un outil au service du projet de territoire**. Il est notamment proposé que les bailleurs sociaux puissent continuer à bénéficier d'un abattement de 30 % sur l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les territoires cibles, en contrepartie d'un engagement véritablement contractualisé dans le cadre du futur contrat et des conventions de gestion urbaine de proximité. Cet engagement permettra l'élaboration d'actions en concertation avec les collectivités locales et l'évaluation des efforts engagés.

Une autre proposition concerne l'application, dans la construction, d'une TVA à taux réduit dans les zones urbaines sensibles. Il s'agira de repenser la question du périmètre de cette TVA dans la contractualisation, afin d'en faire un véritable outil d'aménagement concerté (aujourd'hui, l'application est uniforme dans une zone de 500 mètres autour des ZUS).

1.2.2 - Les périmètres d'action thématique

Pour amoindrir cet effet « frontière », il sera possible, pour les acteurs locaux, de définir « des périmètres d'action », variables selon les politiques publiques, étant entendu que les actions conduites sur ces périmètres dans le cadre des futurs contrats devront nécessairement bénéficier aux habitants des territoires cibles.

Ces « périmètres d'action thématique » sont les périmètres pertinents pour déployer les actions publiques, qui ont pour objectif d'agir dans le sens d'une réduction des écarts entre le territoire cible et son environnement urbain. Le périmètre d'action peut par exemple recouvrir le périmètre des transports urbains dans le cadre d'un projet de désenclavement du territoire cible par une ligne de transport en commun. Il peut regrouper un ensemble d'établissements scolaires que fréquentent les élèves résidant dans le territoire cible. Il peut recouvrir un ensemble urbain cohérent en matière de rénovation urbaine. Ces périmètres d'action thématique sont inscrits dans le contrat. **Ils sont définis à partir de l'expertise locale des acteurs et prennent en compte la dynamique propre à l'agglomération** (zones d'activité, bassin de vie, etc.). **Combinés, ils correspondent au territoire d'intervention du contrat.**

1.2.3 - Les territoires de veille

Une troisième catégorie de territoires a également été identifiée : **les territoires de « veille ». Il s'agit, d'une part, des territoires aujourd'hui en géographie prioritaire ZUS ou CUCS hors-ZUS et qui ne seront pas retenus parmi les territoires cibles, et d'autre part, de territoires identifiés comme fragiles** au sein d'une agglomération et dont la situation serait susceptible de se dégrader fortement à moyen terme. Ces territoires de « veille » ne bénéficieraient pas des crédits spécifiques de la politique de la ville, réservés aux territoires « cibles », mais pourraient donner lieu à un contrat de manière à pouvoir mobiliser le droit commun et la solidarité locale

en leur faveur. La politique de la ville a, en outre, permis de construire localement un cadre de collaboration partagé entre acteurs locaux, qu'il convient pour ces territoires de faire perdurer.

Le schéma suivant illustre cette géographie « emboitée » :

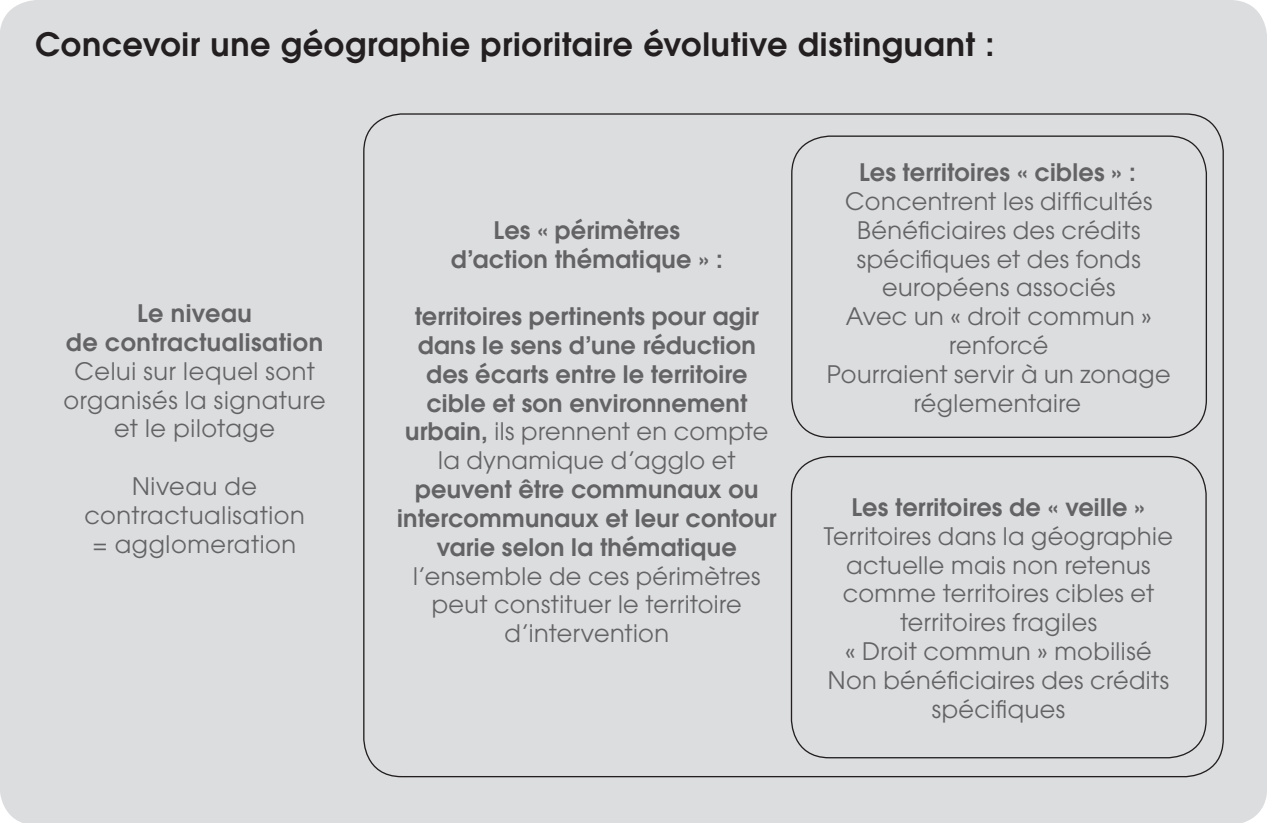

1.3. Le repérage et le classement des territoires

L'identification des territoires « cibles » doit exclusivement tenir compte des besoins des habitants, de leur intensité et de leur concentration. Il est fondamental de définir, dans l'absolu, quels sont les territoires sur lesquels l'attention des pouvoirs publics - Etat et collectivités - doit se porter de façon prioritaire. Dans un second temps, une fois cette liste définie, l'intervention de l'Etat peut se déployer de façon différenciée selon l'intensité des difficultés rencontrées, les capacités financières des collectivités ou les mécanismes de solidarité à l'œuvre au sein de l'agglomération.

1.3.1 - L'identification des territoires cibles

L'identification des territoires cibles nécessite le recours à des **mailles infra-communales** pour garantir la finesse de l'analyse : les méthodes de l'IRIS et du carroyage présentent toutes deux des avantages et inconvénients. Le choix de l'une ou l'autre, ou d'un scénario combinant ces méthodes, reste à trancher. Le groupe de travail a préconisé l'usage de critères objectifs et révélateurs de la situation de décrochage des territoires : il plaide pour **l'utilisation d'un nombre restreint d'indicateurs sociaux** (le revenu des ménages et le taux de chômage principalement, la part des jeunes), **mesurés par rapport à la moyenne nationale**.

Pour mieux prendre en compte les phénomènes de ségrégation territoriale et les différences de coût de la vie entre territoires, cette approche principalement nationale devrait être **complétée par une référence locale, afin d'identifier les situations de décrochage entre un quartier et son agglomération**. L'utilisation de critères sociaux n'exclut pas par ailleurs que l'analyse soit enrichie par une **appréciation des problématiques urbaines** : degré d'enclavement, concentration de logements sociaux, présence ou non de copropriétés dégradées. La dynamique du territoire environnant le quartier, jusqu'à la région même dans laquelle il est situé, doit pouvoir être prise

en compte, afin de différencier les territoires selon qu'ils sont sur des trajectoires ascendantes ou descendantes. Enfin, le poids relatif au sein de la commune des quartiers présentant des difficultés doit être un élément permettant de les classer dans la catégorie des territoires cibles.

Le pilotage de la réforme au niveau national, selon des modalités qui restent à définir, garantit l'égalité de traitement des territoires, avec un dispositif de consultation du niveau local afin de procéder aux ajustements nécessaires. Ainsi, **l'identification au niveau national des « territoires cibles » doit faire l'objet d'un aller-retour avec les acteurs locaux** pour valider ou ajuster les contours des quartiers, sans que cela ait pour effet d'aller à l'encontre de l'objectif de resserrement de la géographie prioritaire.

Si un petit nombre d'indicateurs doit être retenu pour fixer la liste des territoires, afin de conserver la lisibilité de la réforme, **des indicateurs qualitatifs et quantitatifs complémentaires doivent être prévus pour observer les quartiers et leur évolution**. Ces indicateurs doivent aider à la définition des périmètres d'action thématiques, au suivi et à l'évaluation des projets par thématique (éducation, sécurité, santé, etc.) et des contrats. Ils doivent être mesurables, lisibles et comparables dans le temps et dans l'espace pour faciliter l'observation des évolutions, donc de la réduction ou de l'accroissement des écarts par rapport au niveau national et au reste de l'agglomération.

1.3.2 – La graduation de l'intervention de l'Etat

Une fois les territoires cibles identifiés, la question de la graduation de l'intervention de l'Etat se pose. L'Etat, mais aussi la région, le département et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doivent **graduer leur intervention financière en fonction de la gravité de la situation, du nombre de personnes concernées, du niveau de richesse du territoire** (celui de la commune et/ou de l'EPCI) **avec, autant que possible, une modulation en fonction du projet affiché dans le contrat et de la solidarité intercommunale déjà à l'œuvre.**

Si le groupe de travail souhaite encourager la solidarité d'agglomération, il n'est pas parvenu à définir de façon consensuelle une mesure de la richesse des communes ou de la solidarité intercommunale. L'effort fiscal ou le potentiel fiscal ont été mentionnés comme autant d'éléments qui permettent d'appréhender les ressources des communes, leur capacité d'intervention. Les critères évoqués, PFIA (potentiel fiscal intercommunal agrégé) ou CIF (coefficient d'intégration fiscale) ne sont cependant pas apparus complètement satisfaisants bien qu'utiles. Un mécanisme de bonus-malus pourrait être mis en place, tout en étant vigilant sur ses éventuels effets pervers : un malus adressé à une agglomération qui ne serait pas solidaire de ses territoires en difficultés risquerait de pénaliser davantage ces quartiers. De plus, la solidarité intercommunale ne s'apprécie pas uniquement à travers les flux financiers (comme la dotation de solidarité communautaire, par exemple), mais également par l'importance des politiques d'agglomération qui y sont déployées (transport, par exemple). La mission confiée à François Pupponi doit permettre d'explorer des pistes dans ce sens.

1.3.3 - La transition entre l'ancienne et la nouvelle géographie prioritaire

Une évolution progressive entre l'ancienne et la nouvelle géographie est nécessaire pour les territoires actuellement dans la géographie prioritaire, mais qui seront classés demain dans les territoires de veille.

Pour ne pas être brutale, **la sortie de ces territoires pourrait se faire en sifflet, avec une baisse progressive des crédits de la politique de la ville**. Toutefois, les modalités précises n'ont pas été établies par les participants au groupe de travail, notamment en ce qui concerne la durée de cette transition, la question de l'inscription dans le contrat de la mobilisation du droit commun pour ces territoires ou celle de la mise en œuvre d'un relais par la solidarité locale (régionale, départementale ou intercommunale).

De la même manière, **un mécanisme de sortie en sifflet pourrait être mis en place pour le patrimoine des bailleurs** qui ne serait plus de facto éligible à l'abattement de 30% de la TFPB.

1.3.4 – Le cas particulier des territoires ultra-marins

Les territoires ultra-marins sont éligibles à la politique de la ville et doivent pouvoir être pleinement pris en compte dans le cadre de sa réforme. **Il est cependant nécessaire d'adapter les principes qui la fondent** (une géographie resserrée, l'emboitement des territoires cibles, des périmètres d'action thématiques et des territoires de veille) **aux réalités ultra-marines**. Au-delà de caractéristiques géographiques singulières (effets de l'insularité, exposition aux risques naturels), il convient de prendre la mesure de leurs situations démographiques particulières (distinguer les territoires en transition des territoires en forte croissance, notamment du fait de l'ampleur des flux migratoires) et de leurs conséquences urbaines (déficit de logements, essor de l'habitat spontané). La politique de la ville doit par conséquent être élaborée en prenant en compte ces paramètres et l'impératif méthodologique de la penser à l'échelle régionale.

Par ailleurs, à l'exception de la Réunion, qui peut s'appuyer sur des données statistiques infra-communales comparables à celles qui sont disponibles en métropole, les territoires ultra-marins ne disposent pas des outils de l'INSEE indispensables pour établir des statistiques à l'échelle des quartiers de la politique de la ville. Dans l'attente de la nécessaire mise à niveau de ces données, **une approche locale des indicateurs sociaux et urbains doit être privilégiée,** pour dessiner les contours d'une géographie prioritaire adaptée aux réalités de chaque territoire. Outre des critères démographiques (part des jeunes, part des familles monoparentales…) et sociaux (taux de chômage…), des indicateurs permettant d'évaluer la situation de l'habitat HLM et de l'habitat ancien dégradé, ainsi que la présence et la densité de l'habitat insalubre et spontané, doivent être mobilisés.

Compte tenu de la rapidité des mutations démographiques auxquelles les territoires ultra-marins sont exposés et de leurs conséquences sur la concentration de la population, les conditions de vie (logement, transports, équipements publics), l'emploi, l'éducation, ou la santé, **la géographie prioritaire doit être actualisée au cours de la vie du contrat, à mi-parcours.**

2. Des contrats de ville de nouvelle génération

Depuis l'origine, la politique de la ville, politique transversale et partenariale, est mise en œuvre par la voie d'un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales. Il s'agit **de mettre en synergie l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire et de favoriser le décloisonnement des politiques publiques**. Tel qu'il existe aujourd'hui, ce contrat a souvent perdu la confiance des partenaires de l'État et est vivement critiqué. On lui reproche d'avoir perdu sa force mobilisatrice, de faire primer les procédures administratives sur la démarche de projet ou encore de ne pas être suffisamment évalué.

Malgré ces critiques, il existe un fort attachement au principe du contrat. Le remettre en cause, ce serait renoncer à la conviction selon laquelle l'amélioration durable de la situation des quartiers et la réduction des écarts avec les autres territoires, impliquent une action soutenue et concertée. Il s'agit au contraire de redonner toute sa force à la contractualisation pour que celle-ci gagne en pertinence (chaque contrat doit constituer une réponse adaptée aux enjeux identifiés localement), en effectivité (les engagements pris doivent être appliqués) et en efficacité (des résultats concrets doivent pouvoir être mesurés et obtenus au regard des objectifs fixés en fonction des réalités territoriales).

Ces conditions pour y parvenir sont au nombre de trois. Tout d'abord, les futurs contrats doivent être en mesure d'actionner tous les leviers de l'action publique. Ensuite, ils doivent **être pilotés à l'échelle de l'intercommunalité dans le cadre d'une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs, et en particulier des habitants.** Enfin, **il convient d'en faire un outil plus flexible pour les acteurs locaux, mais en contrepartie d'exigences renforcées en matière de suivi et d'évaluation.**

2.1. Des contrats qui actionnent tous les leviers de l'action publique

2.1.1 Un cadre unique inscrivant les dimensions sociales, urbaines, économiques et environnementales dans une démarche intégrée

Lorsqu'ils ont été créés en 2006, les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) avaient pour ambition d'articuler l'ensemble des dimensions et outils existants, notamment ceux de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine. **Les CUCS ne sont pas parvenus à jouer ce rôle de synthèse et ont fini par constituer un dispositif parmi d'autres**, à côté notamment des programmes de rénovation urbaine. Or, la réussite de la politique de la ville et la pérennisation de l'investissement massif engagé au titre de la rénovation urbaine sont conditionnées par une approche globale traitant à la fois de l'humain et du bâti. Des démarches ont été engagées ces dernières années par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) pour développer leur collaboration sur des chantiers identifiés. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin **en instaurant un cadre d'intervention commun pour les volets humain et urbain de la politique de la ville**. Les projets de rénovation urbaine en cours, la mise en place expérimentale des plans stratégiques locaux, et la perspective d'opérations de renouvellement urbain de nouvelle génération, rendent d'autant plus nécessaire la mise en place de ce cadre unique.

Au-delà de ces deux volets, **le développement économique**, insuffisamment traité dans le cadre des CUCS, doit être véritablement pris en compte. Il est porteur d'enjeux essentiels, en termes de diversification fonctionnelle des territoires, d'attractivité de ceux-ci, de création d'activité et d'emplois. **Il doit constituer un troisième volet incontournable des contrats**, qui associe l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Il s'agit donc d'inscrire les futurs contrats dans le cadre d'une démarche intégrée assise sur **quatre piliers : le socia**l dans son acception large (incluant les questions d'éducation, d'emploi, de santé, de prévention de la délinquance, etc.), **l'urbain** (notamment pour les sites bénéficiant actuellement de projets de rénovation urbaine, en ayant bénéficié ou concernés par les futures opérations de renouvellement urbain ; mais également pour toute opération sur le bâti et les espaces publics), **l'économique** et **l'environnemental.**

Au-delà du traitement spécifique de chacun de ces quatre volets, une réflexion doit être conduite sur les actions à mener pour renforcer les articulations entre ceux-ci et favoriser leurs interactions vertueuses, avec par exemple, s'agissant de l'urbain et du social : le renforcement de la gestion urbaine de proximité, le développement des clauses d'insertion, la place des établissements publics rénovés au sein des territoires, etc.

Enfin, il convient de **créer les conditions opérationnelles permettant de décloisonner les approches** : mise en place d'une instance unique de pilotage du contrat, création d'équipes projet intégrées compétentes sur tous les volets, renforcement des liens entre les services déconcentrés et ceux des collectivités territoriales.

2.1.2 Des engagements formalisés sur les politiques de droit commun

En dépit d'efforts consentis dans certains domaines, comme celui de l'éducation, les crédits spécifiques ont souvent été perçus, à tort, comme l'unique réponse de l'État pour corriger les inégalités subies par les quartiers prioritaires. Or, les moyens de la politique de la ville ne peuvent remplir à eux-seuls cette mission, particulièrement dans le contexte budgétaire actuel. Ils n'en ont d'ailleurs jamais eu l'objectif. Afin d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants des quartiers, **la politique de la ville doit avant tout mobiliser et territorialiser les politiques de droit commun**. Or, les CUCS reposent quasi-exclusivement aujourd'hui sur les crédits du programme 147 « Politique de la ville » délégués à l'ACSé.

L'expérimentation engagée depuis 2011, afin de tester des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement les politiques sectorielles au sein du contrat, a démontré l'utilité de contractualiser sur le déploiement du droit commun, en termes de visibilité et de renforcement des moyens engagés, mais également de mobilisation des acteurs, de sens donné au contrat et de dynamique partenariale. Les enseignements et bonnes pratiques issus de cette expérimentation doivent être généralisés. **La circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012**, prescrivant la signature de conventions d'objectifs pour les quartiers populaires entre le ministre chargé de la ville et les autres ministres constitue un changement de méthode et un apport essentiel pour définir précisément le droit commun de l'Etat et les engagements que chaque département ministériel peut être amené à prendre.

Aussi convient-il à l'avenir d'inscrire dans le contrat des engagements précis portant sur les politiques de droit commun. **Ces engagements devront porter tant sur les politiques de l'État que sur celles des collectivités territoriales. Ils constitueront le cœur du contrat**, la mobilisation des crédits spécifiques ne devant apparaître que dans un second temps et, conformément au principe originel de la politique de la ville, correspondre à des actions non substitutives au droit commun, mais destinées à en compléter l'application. Il pourra s'agir d'engagements quantitatifs (en termes de résultats attendus, de moyens mobilisés, qu'ils soient financiers ou humains) ou d'engagements qualitatifs (adaptation des modes d'intervention des politiques publiques en fonction des spécificités des territoires). S'agissant des politiques portées par l'État, les conventions d'objectifs signées au niveau national entre le ministère de la ville et les ministères sectoriels contiendront des engagements « socles » qui devront, a minima, être déclinés dans les contrats à l'échelle territoriale.

2.1.3 Une articulation renforcée avec les autres cadres juridiques et financiers

De nombreux leviers de développement des quartiers populaires sont situés en dehors du cadre strict de la contractualisation de la politique de la ville, à différentes échelles : documents de planification en matière d'urbanisme, d'habitat ou de transports, contrats de projet Etat-région, programmation des fonds structurels européens, contrats locaux de santé, contrats

de développement territorial du Grand Paris, schémas d'aménagement régionaux en outre-mer... Ces cadres et outils appellent une implication forte de certains acteurs aujourd'hui peu engagés, et mettent en jeu des moyens et des stratégies territoriales ayant un impact sensible sur les quartiers de la politique de la ville, leur évolution et leur place dans les dynamiques d'agglomération. **Il est donc indispensable que les futurs contrats soient davantage articulés avec ces outils.**

De plus, les objectifs de rattrapage et de raccrochage des quartiers à la dynamique d'agglomération gagneront à être **pris en compte dans les différents documents de planification** en matière d'urbanisme, d'habitat et de transports. Il s'agit également de mettre en cohérence, autant que faire se peut, la durée, les priorités thématiques et le ciblage territorial des futurs contrats avec ceux des contrats de projet Etat-région et de la programmation des fonds européens. En Île-de-France, il faut veiller à la bonne articulation entre les futurs contrats et les contrats de développement territorial du Grand Paris, selon des modalités qui devront être précisées ultérieurement. De la même manière, en outre-mer, une bonne articulation devra être trouvée entre contrats de la politique de la ville et schémas d'aménagement régionaux.

2.2. Un pilotage à l'échelle de l'intercommunalité dans le cadre d'une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs, et en particulier des habitants

2.2.1 Les intercommunalités maîtres d'ouvrage, les communes maîtres d'œuvre

Actuellement, les CUCS sont majoritairement portés par le niveau communal. Même lorsque l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est signataire du contrat (seulement 4 CUCS sur 10), l'intercommunalité est rarement investie d'une réelle mission de pilotage de la démarche. Elle se contente souvent de traiter des volets thématiques relevant de sa compétence (par exemple, pour les agglomérations, habitat, aménagement et développement économique), sans réelle mise en cohérence des démarches communales à l'échelle de l'agglomération. De même, s'agissant de la rénovation urbaine, c'est le niveau communal qui a été privilégié en 2003, ce choix, à rebours des anciens grands projets de ville, étant justifié par l'efficacité.

Les problématiques des quartiers nécessitent des réponses situées au-delà de la commune. C'est en effet à des échelles plus larges que doivent être traitées les questions liées à l'habitat, aux politiques de peuplement, au désenclavement et au développement économique. C'est aussi à l'échelle de l'agglomération que l'on peut faire jouer l'effort de solidarité entre communes. C'est pourquoi il convient de **généraliser le portage des futurs contrats par le niveau intercommunal et de faire de l'EPCI le chef de file de la politique de la ville**.

Dans le même temps, **les maires doivent nécessairement être au cœur du pilotage des contrats, dont ils sont nécessairement signataires, et demeurer l'opérateur de proximité**. Aux côtés du président d'EPCI, ils seront garants de la prise en compte des réalités de terrain.

Pour faciliter le pilotage politique de la démarche par les présidents d'EPCI et les maires, **la durée des futurs contrats doit coïncider avec le mandat électoral intercommunal et municipal, soit la période 2014-2020.**

En s'appuyant sur les conclusions de la mission confiée à François Pupponi dans le cadre de la concertation, il faut définir des mécanismes de renforcement de la solidarité horizontale, notamment financière, à l'échelle des intercommunalités, qui seraient intégrés aux futurs contrats.

En Ile-de-France, l'intercommunalité est peu développée. En outre, les intercommunalités, lorsqu'elles existent, ne s'inscrivent pas nécessairement dans des périmètres pertinents et solidaires. Cette situation particulière doit être prise en compte dans l'élaboration des futurs contrats, tout en gardant constamment l'objectif prioritaire d'avancer sur l'intercommunalité. Les contrats pourraient être élaborés à l'échelle des actuels CDT (sans négliger ceux qui ne sont

pas couverts pas un CDT), ou à d'autres échelles adaptées (périmètres regroupant plusieurs intercommunalités).

Dans les Outre-mer, le portage par l'intercommunalité, même s'il doit être une ambition partagée avec la métropole, n'est pas toujours opérationnel selon les départements. Compte tenu des spécificités ultra-marines, il apparait souhaitable de concevoir une gouvernance à trois niveaux : départemental ou régional pour inscrire la politique de la ville dans une démarche stratégique et globale de développement ; communal ou intercommunal pour la mise en œuvre des politiques thématiques ; enfin, à l'échelle du territoire-cible pour le suivi concret des actions.

2.2.2 Une plus forte implication des départements et des régions

Les régions et départements sont très inégalement mobilisés dans le cadre des actuels CUCS, alors que leurs attributions couvrent des champs essentiels pour le devenir des quartiers populaires et de leurs habitants : l'action sociale et la prévention spécialisée, par exemple, pour les conseils généraux, la formation professionnelle et le développement économique pour les conseils régionaux. **Leur participation aux futurs contrats est impérative** si l'on souhaite que ceux-ci aient un effet d'entraînement sur l'ensemble des politiques publiques. Afin de garantir cette mobilisation sur la durée, il apparaît nécessaire de **désigner,** pour chaque contrat, **un référent « politique de la ville » dans les services du département et de la région.**

2.2.3 Contraindre l'engagement réel des collectivités et de leur groupement dans la démarche

L'engagement des collectivités et de leur groupement dans les futurs contrats doit être réel et vérifiable. Cet impératif pose la question des moyens de contraindre les collectivités territoriales à signer les contrats, puis à respecter les engagements qu'elles y souscrivent. Les participants au groupe de travail se sont interrogés sur les outils possibles pour rendre cette contrainte effective, au stade de la négociation comme durant la vie du contrat (sanctions, conditionnalité des crédits…). Cependant, la question de la contrainte entre en contradiction avec le respect du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités.

Dès lors, il convient de mobiliser des leviers appropriés pour aboutir à la conclusion des contrats et au respect des engagements qu'ils contiennent : rendre publics les engagements des partenaires ; inciter par un bonus en termes de crédits spécifiques ; impliquer les habitants dans le contrôle de ces engagements ; mobiliser le comité national d'engagement (cf. 2.3.2) pour les contrats des territoires les plus en difficulté.

2.2.4 Une adaptation de l'administration territoriale de l'État

La gouvernance locale de l'État en matière de politique de la ville s'est enrichie par la création des délégués du préfet et des directions départementales interministérielles. Mais **elle manque aujourd'hui de lisibilité et peut générer une certaine dilution des responsabilités** entre les préfectures et les directions départementales de la cohésion sociale qui peut compliquer l'exercice de coordination des différents services de l'Etat. Cette évolution est préjudiciable au pilotage du contrat. Par ailleurs, la régionalisation de l'administration territoriale et la réduction drastique des effectifs en département conduisent les services de l'État « de droit commun » à se recentrer sur leur « cœur de métier », et potentiellement à réduire leur implication dans le cadre de la politique de la ville.

Dans ce contexte, il convient de **renforcer la capacité des préfets à coordonner l'action des services départementaux et régionaux de l'Etat, au service de la politique interministérielle et de proximité qu'est la politique de la ville**. Afin de conforter les moyens donnés aux préfets pour piloter et animer la démarche contractuelle et obtenir l'implication optimale des politiques de droit commun, les mesures suivantes sont préconisées :

- mise en place, auprès du membre du corps préfectoral compétent pour la politique de la ville (préfet délégué, sous-préfet ville ou sous-préfet désigné ad hoc), dans les départements les plus concernés par celle-ci, d'une **équipe resserrée de type « task force » composée de**

représentants des différents services de l'État, des délégués du préfet, ainsi que de l'autorité judiciaire, du rectorat et de l'agence régionale de santé. Cette équipe interservices aura pour mission d'assister le préfet dans l'élaboration du point de vue de l'État sur la situation des quartiers prioritaires (besoins identifiés, ressources existantes, actions à conduire), dans la négociation des futurs contrats, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des différents engagements pris par les services de l'État dans le cadre de ces contrats ;

- **nomination de préfets délégués pour l'égalité des chances (PDEC) dans des départements supplémentaires,** lorsque les enjeux urbains et sociaux le justifient ;

- **consolidation des missions des délégués du préfet** et de leur positionnement (rattachement systématique au préfet) ;

- systématisation de la signature des futurs contrats par les **procureurs, les recteurs et les directeurs généraux des agences régionales de santé** à côté de celle des préfets.

2.2.5 Une mobilisation large des différents acteurs, au-delà des collectivités territoriales

Condition sine qua non de la réussite des futurs contrats, la mobilisation de l'État et des collectivités territoriales ne saurait suffire à réduire les inégalités sociales qui touchent les quartiers de la politique de la ville. L'implication, dans le cadre du contrat, de l'ensemble des acteurs concernés, y compris au-delà de la sphère publique, est indispensable pour élaborer des réponses complètes et ambitieuses face à ces inégalités. Il s'agit de mobiliser :

- **tous les financeurs et acteurs institutionnels** : en particulier, Pôle emploi, les organismes de protection sociale (CAF, CPAM, etc.), les opérateurs de l'habitat, notamment les bailleurs sociaux, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de transport ;

- **les acteurs de la société civile** : entreprises, partenaires sociaux, associations, fondations, professionnels de proximité, mais également et surtout, les habitants et leurs représentants.

Si l'ensemble de ces acteurs ne signe pas le contrat, ceux-ci doivent a minima être informés et associés à la démarche le plus en amont possible. Les futurs contrats doivent pouvoir concilier une mobilisation la plus large possible et des procédures légères et opérationnelles. **La signature d'un contrat-cadre par les principaux pilotes du contrat peut être préconisée ; des conventions d'application seraient par la suite adossées à celui-ci, permettant la mobilisation des autres partenaires institutionnels et de la société civile.**

2.3 - Plus de flexibilité pour les acteurs locaux dans le choix des objectifs, priorités et modalités d'intervention, mais des exigences renforcées dans le contenu, le suivi et l'évaluation des contrats

2.3.1 Un cadre national souple pour donner toute sa place au projet de territoire

Politique nationale de solidarité destinée à des territoires en difficulté, la politique de la ville ne peut se concevoir sans la fixation au niveau national d'objectifs stratégiques et de priorités thématiques. Néanmoins, ceux-ci doivent s'inscrire dans un cadre souple. Il s'agit en effet de permettre aux acteurs locaux de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour adapter le contenu des futurs contrats aux spécificités territoriales. La nature des difficultés rencontrées et des potentiels à exploiter est en effet très différente selon les territoires. **Les engagements pris doivent avant tout répondre aux besoins et enjeux identifiés localement dans le cadre du projet de territoire porté par l'agglomération**, et non répondre aux seules orientations nationales.

L'organisation actuelle de la politique de la ville, avec ses dispositifs nombreux et souvent segmentés, apparaît peu lisible, consommatrice en temps de gestion administrative et financière au détriment de la démarche de projet, et, au final, trop « descendante ». **Les priorités d'intervention et le nombre de dispositifs doivent donc être réduits et une plus grande fongibilité**

des crédits spécifiques alloués aux préfets doit être mise en œuvre, pour que les spécificités locales trouvent à s'exprimer dans chaque contrat. Cette souplesse accrue permettra de faire du projet de territoire le socle du contrat et de laisser la place à l'innovation et l'expérimentation.

2.3.2 Un contenu et une mise en œuvre davantage encadrés, y compris par le niveau national, s'agissant des territoires « à enjeux »

Si une plus grande latitude doit être donnée aux acteurs locaux pour définir leurs objectifs et priorités, elle doit trouver sa contrepartie dans le renforcement des exigences qui leur sont posées en termes de contenu et dans la mise en œuvre et l'évaluation des contrats et des actions qui y sont inscrites.

- *Une ingénierie de projet renouvelée :* la capacité du dispositif contractuel à concrétiser les engagements pris sur le papier dépend en grande partie du positionnement, des attributions et des moyens de **l'équipe projet** missionnée pour animer la démarche. Doit ainsi être mis en place un cadre clarifié pour l'animation et le suivi des engagements pris avec la création **d'équipes projet de nouvelle génération** :

- **positionnées au niveau de l'agglomération** (comprenant, le cas échéant, parmi elles, des agents des communes membres constituées en cellules opérationnelles de proximité) ;

- **confortées dans leurs moyens de fonctionnement** (ceux-ci devront être contractualisés), notamment dans les collectivités territoriales qui ne disposent pas des ressources suffisantes ;

- **inscrites dans le cadre d'une démarche intégrée** (une seule et même équipe sera compétente pour les quatre piliers susmentionnés) ;

- **clairement mandatées par les signataires du contrat** ;

- **mieux accompagnées dans leurs fonctions et dans leurs rapports avec les autres acteurs** (développement de formation interservices par territoire sous forme de « clusters » thématiques) ;

- **élargies, le cas échéant, aux délégués du préfet afin de favoriser la mobilisation de l'État.**

Le pilotage et le portage techniques sont une condition primordiale de la bonne mise en œuvre des nouveaux contrats et de leur ambition.

- *Des outils rigoureux pour le suivi et l'évaluation des contrats :* l'un des reproches récurrents faits à la politique de la ville est la difficulté à suivre et évaluer ses actions. Si des progrès notables ont été faits, il convient, avec la nouvelle génération de contrats, de renforcer les outils mobilisés au service de leur suivi et de leur évaluation. Concernant le contrat, un suivi régulier des objectifs et engagements pris doit être prévu, ce suivi pouvant s'inspirer de la méthode utilisée pour les projets de rénovation urbaine (reportings, revue de projet et points d'étape). Concernant l'évaluation, il convient de :

- prévoir une **évaluation du contrat à 3 ans, puis à 6 ans**, cette évaluation portant sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés, mais également sur les moyens mobilisés, en particulier ceux de droit commun ;

- **s'accorder sur l'utilisation d'un socle d'indicateurs communs pour permettre une évaluation nationale** ; ce socle pourra être complété pour chaque contrat par l'ensemble des indicateurs et données issues de l'observation locale que les acteurs trouveront opportuns de suivre en fonction des spécificités des territoires ;

- **accompagner les acteurs dans l'exercice d'évaluation** (production d'un guide national, organisation de formations).

Il convient donc de renforcer les capacités locales d'observation, en s'appuyant sur les services des collectivités et de l'Etat et les outils déjà en place, ainsi que les centres de ressources, en accompagnant prioritairement les collectivités qui ont peu de ressources.

- *Une remontée au niveau national préalable à la signature pour les sites les plus en difficulté :* utilisée dans le cadre de la rénovation urbaine et des expérimentations CUCS sur le droit commun, l'organisation d'un examen préalable des projets de contrats par le niveau national,

puis leur suivi régulier par ce dernier, ont eu des effets indéniables sur la qualité et la précision des projets et des engagements pris, ainsi que sur la rigueur de leur mise en œuvre par les acteurs locaux. La mise en place d'un tel dispositif permettrait de vérifier la mobilisation effective des moyens de droit commun des ministères et une juste répartition des efforts entre l'Etat et les collectivités territoriales. Pour éviter des lourdeurs et des retards, cette **procédure d'examen par une instance nationale interministérielle** avec les collectivités cocontractantes ne concernerait que des territoires présentant les enjeux les plus importants : sites rencontrant des difficultés particulièrement marquées et sites en rénovation urbaine.

3. Projet de territoire : rénover et innover dans les quartiers de la politique de la ville

Si l'approche des séances du groupe de travail aura été thématique, afin de s'inscrire dans la mobilisation des politiques sectorielles, des axes transversaux et méthodologiques ont également émergé. L'ensemble des préconisations appelle une rénovation de la pratique de la politique de la ville.

3.1. Renforcer les politiques sectorielles de l'Etat et des collectivités territoriales et les adapter aux besoins des quartiers.

La question de l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville ne doit se poser qu'en complément de celle préalable de la mobilisation des crédits de droit commun. Le groupe de travail a même évoqué la possibilité de **conditionner l'octroi des crédits politique de la ville à l'engagement de ceux de droit commun.**

La mise en œuvre d'un droit commun renforcé dans les quartiers de la politique de la ville, pour ne pas rester incantatoire, doit trouver des applications concrètes répondant à des priorités d'action pour l'Etat et les collectivités territoriales. Dans les conventions d'objectifs conclues entre le ministère de la Ville et les différents ministères en charge des politiques sectorielles, ainsi que dans chaque contrat signé au niveau territorial, il faut définir des objectifs de progrès et de renforcement de la mise en œuvre des politiques sectorielles et un socle « droit commun » minimum dont chaque territoire doit pouvoir bénéficier.

Par ailleurs, **les signataires du contrat s'engageront, au-delà de leur signature, comme financeur et comme opérateur du projet de territoire, en mobilisant des référents clairement identifiés au sein de leur structure.**

Enfin, **adapter les dispositifs aux besoins des quartiers ne signifie pas créer de nouveaux dispositifs** : tel est l'un des principaux enseignements tirés de la concertation. L'adaptabilité des dispositifs, le renouvellement des approches et des méthodes prime sur la mise en œuvre de nouveaux dispositifs.

La concertation a permis, pour les différentes thématiques, de dégager des orientations exposées ci-dessous qui pourront se traduire par des mesures dont la liste figure dans le récapitulatif des préconisations.

3.1.1 L'éducation

L'accès à un niveau éducatif comparable à ce qu'il est ailleurs est une priorité absolue dont la mise en œuvre peut se décliner comme suit :

- **la sectorisation des établissements scolaires :** elle est indispensable pour maintenir ou restaurer une certaine mixité sociale. Celle-ci doit être confortée par une répartition équilibrée de l'offre éducative dans les établissements scolaires des quartiers, grâce à une **répartition équitable des ressources, c'est-à-dire renforcée, notamment des filières d'excellence et des projets éducatifs novateurs et attractifs**, pour éviter la fuite des enfants des classes sociales plus favorisées.

- **la lutte contre le décrochage scolaire :** la prévention en amont est essentielle, ce qui requiert dans les établissements scolaires de ces quartiers, plus encore qu'ailleurs, **un accompagnement individualisé** et la mobilisation des programmes de réussite éducative sur ce thème. L'augmentation du nombre de **classes-relais et de micro-lycées** est une priorité. Plus largement,

c'est l'ensemble des acteurs du champ de la prévention (éducateurs, associations, région, département, missions locales, bailleurs, police,…) qui doit être mobilisé sur ce même enjeu.

- **la réaffirmation du rôle éducatif des parents :** démunis devant la complexité du système éducatif, ne maîtrisant pas les codes sociaux, ni parfois la langue, certains parents sont dans l'incapacité de jouer leur rôle. **L'école doit s'ouvrir aux parents, mieux les informer, voire les former**, les responsabiliser, leur proposer **des lieux d'écoute et de partage** pour échanger sur le parcours éducatif de leur enfant et sur les difficultés du métier de parent. L'offre de cours de français pour les parents dans les établissements scolaires doit être renforcée. **Toutes les actions de médiation**, notamment des femmes relais médiatrices, à destination des parents de communautés étrangères ou d'origine étrangère, doivent être soutenues. La conjonction de ces initiatives permettra aux parents d'exprimer plus fortement leur avis et de jouer leur rôle dans l'amélioration du fonctionnement de la communauté éducative, et ce faisant, de participer à l'élaboration du projet éducatif ;

- **un projet éducatif de territoire** qui englobe l'ensemble des réalisations, projets, innovations en matière éducative : l'objectif est, grâce à un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur associatif, d'améliorer la cohérence et la continuité du temps scolaire et du hors temps scolaire. Le projet porté par la commune ou l'EPCI s'insère dans le projet de territoire. Il peut se traduire dans le contrat de ville par des engagements portant notamment sur **la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, les moyens humain et matériels des établissements scolaires, l'adaptation des méthodes pédagogiques aux besoins des élèves, des formations renforcées en français**, notamment pour les enfants dont les familles ne pratiquent pas couramment cette langue, **les projets de réussite éducative,…**

3.1.2 L'emploi

L'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la ville nécessite avant toute chose u**n pilotage et une véritable coordination des politiques de l'emploi et des acteurs publics et privés à l'échelle de l'agglomération**. Il implique une action renforcée et concentrée dans plusieurs directions :

- **adapter et renforcer le service public de l'emploi aux besoins des habitants :** ces quartiers se caractérisent par un faible recours des personnes sans emploi aux services de Pôle Emploi. Il importe par conséquent que Pôle Emploi soit signataire des futurs contrats, et que **la géographie de ses implantations permette un accès facile aux agences pour les habitants de ces territoires**. Il faut garantir la présence effective et coordonnée, dans tous les quartiers, des services sous une forme repérable et accessible par les habitants : identification des publics, premier niveau d'information et d'orientation vers les acteurs de l'accompagnement social et professionnel, soutien à la création d'activités, accès aux droits… En outre, **l'offre de service doit être davantage diversifiée et permettre notamment un accompagnement dans la durée**. Il faut également développer **un travail en réseau entre Pôle Emploi, les missions locales et les associations de terrain,** en contact avec les personnes sans emploi. Enfin, les missions locales, qui travaillent auprès des habitants de ces quartiers, doivent être particulièrement soutenues, de même que les PLIE et tous les organismes et associations qui proposent d'accompagner les personnes vers et dans l'emploi, grâce notamment au parrainage.

- **mobiliser tous les dispositifs d'accès vers l'emploi** : il faut systématiser une **mobilisation renforcée des contrats aidés et des contrats en alternance,** avec des objectifs chiffrés, à l'instar de ce qui est fait avec les emplois d'avenir pour les jeunes des ZUS. **Les clauses d'insertion**, qui ont prouvé leur efficacité au profit des résidents des quartiers dans le PNRU, **doivent être généralisées à tous les marchés publics**, par exemple dans le cadre des travaux du Grand Paris, en prévoyant une norme exprimée en pourcentage des heures travaillées sur les chantiers. Il convient de s'assurer de l'implication (y compris financière), de l'ensemble des maîtres d'ouvrages, pour garantir la mobilisation effective des clauses d'insertion au profit des habitants des quartiers. Chaque fois que possible, les appels d'offres doivent être rédigés de telle sorte qu'ils permettent aux régies de quartiers de soumissionner. La généralisation des clauses d'insertion doit impérativement s'accompagner de la mise en œuvre préalable d'**actions coordonnées de repérage, de**

formation et d'accompagnement des publics. Un partenariat renforcé entre les maîtres d'ouvrage doit permettre de structurer de véritables parcours d'insertion professionnelle. Enfin, l'effort consenti depuis plusieurs années au profit des **écoles de la deuxième chance** et de l'**EPIDE** doit impérativement être poursuivi.

- **renforcer la formation professionnelle et l'adapter aux besoins grâce à une implication des régions et de l'ensemble des partenaires concernés** : la formation professionnelle doit être adaptée par **l'extension des dispositifs de d'orientation et de formation pré-qualifiante** et une capacité des régions à proposer, en lien notamment avec Pôle Emploi et les missions locales, **une offre de formation, capable de s'adapter rapidement aux besoins**. Par ailleurs, **une plus grande implication des OPCA** est nécessaire dans le financement et l'adaptation des contrats de professionnalisation pour les habitants des quartiers. Des centres de formation des apprentis, même en structures plus petites et plus souples, doivent être implantés dans les quartiers ou à proximité de ceux-ci.

- **s'attaquer aux freins à l'emploi** : ceux-ci résident d'abord dans l'illettrisme et l'absence de savoirs de base, qui nécessitent une action résolue ; il réside également dans **les difficultés de déplacement domicile travail**. Le développement des transports collectifs au profit des quartiers encore mal desservis ne saurait à lui seul régler tous les problèmes. **L'offre de transports doit s'adapter à celles et ceux qui ont des horaires décalés**. Les jeunes doivent pouvoir être aidés pour le financement de leur permis de conduire, l'achat d'un deux-roues ou le règlement d'autres problèmes grâce à **la mobilisation dans les missions locales de fonds libres d'emplois**. La poursuite du développement de **modes de garde des enfants adaptés aux horaires des mères de famille** est une autre nécessité.

- l'existence de discriminations à caractère raciste ou liées au lieu de résidence est malheureusement une réalité qui ne peut pas être occultée. D'une manière générale, il convient d'impliquer davantage les entreprises dans la lutte contre les discriminations par le développement des méthodes de recrutement alternatives (IOD, MRS, …), des actions en faveur de la diversité et la mobilisation de la RSE. ***Chaque dispositif doit être évalué au regard de sa capacité à lutter contre les discriminations. Il faut également initier des mesures de type « emplois francs »*** incitatives au recrutement des jeunes des quartiers.

3.1.3 Le développement économique

Le manque d'emplois est souvent lié à la faiblesse de l'activité économique des quartiers de la politique de la ville. Il est donc nécessaire de favoriser celle-ci, notamment en **sensibilisant et en impliquant les pôles de compétitivité et les pôles territoriaux de coopération économique** sur les enjeux de l'emploi, mais également sur les potentialités de développement économique des quartiers. La gestion prévisionnelle territoriale des emplois et compétences (GPTEC) est un outil qui peut aussi être utilement mobilisé dans ce cadre. Les créateurs d'entreprise doivent être mieux informés et accompagnés pour orienter leurs projets vers les secteurs bénéficiant de perspectives favorables de croissance d'activité : services à la personne, commerce, maîtrise de l'énergie… **L'accès à des dispositifs de financement adaptés à la nature des projets d'entreprise,** du microcrédit aux instruments de financement classiques, doit être facilité. En outre, la création d'entreprises dans les quartiers doit pouvoir bénéficier d'un **programme de soutien spécifique de la Banque publique d'investissement (BPI).**

Enfin, le développement des services doit être soutenu par des mesures adaptées, telles que **l'aide au développement d'immobilier d'entreprises, mais aussi la régulation du développement de nouvelles surfaces de vente**, en donnant la possibilité légale aux collectivités locales de prévoir des mesures compensatoires en faveur des quartiers comme l'implantation de petites unités de distribution. Cette mesure entraînerait la nécessaire évolution des documents de planification – SCOT, PLU – et des dispositifs d'autorisation – droit foncier, équipement commercial. D'une manière générale, l'action de l'EPARECA, destinée à dynamiser la vie économique par le commerce et l'artisanat au cœur des quartiers fragiles, doit être poursuivie.

3.1.4 La sécurité et la prévention de la délinquance

Aux vues du dernier rapport de l'ONZUS, même si les chiffres de la délinquance dans les quartiers semblent évoluer favorablement, le sentiment d'insécurité reste fort et se nourrit de la récurrence des incivilités, d'un niveau plus élevé d'atteintes aux personnes et de comportements dangereux, notamment en matière de sécurité routière. Surtout, l'économie parallèle de la drogue entraîne des conséquences générales très nocives pour la vie des quartiers, leur tissu social et le respect des normes par les plus jeunes.

Une présence accrue des policiers sur la voie publique, et **une augmentation des interventions de police judiciaire contre les trafics de stupéfiants, les phénomènes de bande et violences de groupes** sont indispensables. La mobilisation de ces moyens dans le cadre des **zones de sécurité prioritaire** est un facteur d'efficacité. Il importe donc que celles-ci continuent de se développer dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, comme c'est le cas pour les 64 premières ZSP.

Une forme de police de proximité est souhaitée, qui s'appuierait sur des agents préparés aux missions spécifiques, motivés, afin de favoriser un retour de la confiance chez les habitants. Les policiers, fidélisés sur les territoires, doivent bénéficier d'actions de formation les sensibilisant à leur environnement professionnel et à la sociologie des quartiers.

La confiance entre la police et la population, point essentiel du succès de la politique de sécurité, requiert un déploiement plus large de dispositifs expérimentés en matière de dialogue : en particulier, il s'agit d'augmenter le nombre d'actions développées auprès des jeunes par **les centres de loisirs jeunes et les délégués cohésion-police-population**. Une plus grande **ouverture des métiers de la sécurité intérieure aux jeunes des quartiers** est nécessaire.

La prévention de la délinquance, clairement placée sous la responsabilité du maire, doit demeurer une priorité de la politique de la ville. Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance jouent un rôle utile, dès lors notamment qu'ils peuvent **organiser un suivi individualisé des personnes dont la situation le justifie.**

3.1.5 La santé

La dégradation de l'état de santé et les difficultés croissantes d'accès aux soins pour les habitants des quartiers prioritaires sont des facteurs puissants d'exclusion.

Pour y remédier, il s'agit d'abord **d'accroître l'offre de soins de premier recours** dans les quartiers. Cette offre doit être pérenne, accessible géographiquement et économiquement et répondre aux besoins des habitants. Le renforcement de la densité des professionnels de santé dans les quartiers doit s'effectuer en appuyant leur regroupement dans le cadre de **structures de soins de premier recours pluri-professionnelles (centres, maisons et pôles de santé)**, au modèle économique stabilisé.

Par ailleurs, le renforcement de **l'accès aux dispositifs de prévention en santé** est un enjeu fondamental qui rend nécessaire la signature des contrats par les agences régionales de santé (ARS). Ce renforcement implique le ciblage des dispositifs de prévention des ARS sur les zones socialement et territorialement sensibles, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé Les besoins des quartiers de la politique de la ville doivent être mieux pris en compte dans les plans nationaux de santé publique. Par ailleurs, dans le cadre des schémas régionaux de prévention des ARS, les habitants des quartiers sensibles de la politique de la ville doivent bénéficier de la même couverture des **programmes de dépistages** organisés des maladies chroniques, en particulier des cancers, que la population des agglomérations de référence.

Enfin, l'évolution des besoins en santé mentale doit également être prise en compte. **Le déploiement des conseils locaux en santé mentale (CLSM), en lien avec les Ateliers Santé Ville** dont ils constituent souvent le volet santé mentale, est encore insuffisant. En effet, ils sont le lieu de convergence, de coordination et de débats pour la mise en œuvre de politiques locales de santé mentale sur les territoires fragiles. En outre, ils fédèrent, sur les quartiers sensibles, les élus, les habitants, les associations d'usagers en santé (somatique et psychique), les aidants, ainsi les professionnels sociaux, médico-sociaux et médicaux.

3.1.6 L'action sociale

Les familles vivant dans ces quartiers sont souvent dans une situation de précarité qui justifie un suivi social adapté dans son contenu et dans son organisation. Les différents services sociaux, relevant des départements, de certaines intercommunalités, des centres communaux d'action sociale et des caisses d'allocation familiale doivent parvenir à travailler ensemble de manière coordonnée et renforcer leur présence effective dans les quartiers au contact des habitants. **L'accès aux droits sociaux** est un enjeu majeur de même **que l'accompagnement des familles qui s'installent dans ces quartiers, en particulier les primo-arrivants.**

Le volet social du futur contrat de ville devra donc associer l'ensemble des acteurs publics concernés, **en particulier le département**, et les représentants du tissu associatif local.

Une telle approche se traduit d'abord par un diagnostic partagé, outil de connaissance mutualisée du territoire et des habitants, afin de mettre fin aux logiques de concurrence. Puis, en s'appuyant sur les méthodologies éprouvées, notamment dans le cadre des programmes de réussite éducative, il s'agit de définir **une ingénierie sociale de territoire** qui puisse promouvoir une démarche coordonnée en termes d'accompagnement et de développement social. Cette coopération peut également se traduire par l'animation de cellules de veille sociales, et éventuellement la création de maisons de la solidarité de proximité.

3.1.7 Le logement, la rénovation urbaine et le cadre de vie

La politique de logement ne saurait à elle seule garantir l'équilibre des quartiers et a fortiori la mixité sociale. Elle n'en est pas moins une condition indispensable pour progresser dans cette direction et doit nécessairement s'accompagner d'actions portant sur le cadre de vie et les transports. Dans ce but, afin d'intégrer pleinement ces quartiers dans les dynamiques de développement urbain des agglomérations, **il est proposé d'instaurer, par voie législative ou le cas échéant règlementaire, la prise en compte renforcée des quartiers prioritaires au sein des documents de programmation** en matière d'urbanisme (SCOT, PLUi, PADD), de transports (PDU) et de l'habitat (PLH).

Les orientations suivantes sont par ailleurs préconisées :

- **Mieux répartir le logement social** : c'est à cette condition que pourra être enrayée la ghettoïsation de certains quartiers. Ceci requiert **une politique de logement conçue et mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération et une application stricte de la loi qui a porté à 25% la part des logements sociaux dans chaque commune**. Enfin, le recours à certains dispositifs législatifs, tels que la possibilité pour le préfet d'utiliser le droit de préemption urbain en lieu et place du maire, ne doit pas rester exceptionnel. Il est également suggéré de revoir les outils de programmation (SCOT, PLU…) pour augmenter les droits à construire.

- **Revoir les conditions d'attribution des logements sociaux** : un groupe de travail dédié à cette question vient d'être installé par la ministre de l'égalité des territoires et du logement. La spécificité des quartiers en politique de la ville devra être prise en considération pour parvenir à **une solidarité réelle entre les communes et entre les bailleurs pour le logement des familles les plus précarisées**. Pour cela, des dispositifs dérogatoires d'attributions des logements HLM afin de sortir des logiques ségrégatives pourraient être expérimentés. Cette question devra être traitée dans les futurs contrats.

- **Poursuivre la rénovation urbaine et assurer la réhabilitation du parc HLM** : un certain nombre de quartiers prioritaires nécessitent **la poursuite ou l'engagement d'opérations de rénovation urbaine**, qui devront intégrer dans leurs objectifs **les copropriétés dégradées**. Dans d'autres quartiers, y compris situés hors de la géographie prioritaire, des opérations de réhabilitation du parc HLM sont nécessaires. C'est une fois encore à l'échelle de l'agglomération qu'il devra être veillé à la complémentarité de ces deux types d'intervention.

- **Maintenir les avantages fiscaux actuellement liées aux ZUS et aux quartiers en rénovation urbaine : l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie** dont bénéficient les bailleurs sociaux signataires d'une convention d'utilité sociale pour les logements situés en ZUS doit être maintenue dès lors que les bailleurs prennent des engagements précis notamment en matière

de gardiennage, d'entretien des immeubles, et de développement de la médiation et plus généralement de gestion urbaine de proximité. Ces engagements devront être partagés avec les communes et leurs groupements, prendre en compte l'avis des habitants et figurer dans le contrat unique et non plus dans les conventions d'utilité sociale. **La TVA à taux réduit** peut efficacement contribuer à développer l'accession à la propriété et donc à développer la mixité dans les quartiers d'habitat social. Il conviendrait qu'elle s'applique dans l'ensemble des territoires cibles.

- **Continuer à mettre l'accent sur la gestion urbaine de proximité** : les conventions de gestion urbaine de proximité signées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine ont produit, grâce à un travail en commun des divers partenaires, des effets concrets. Il est proposé non seulement de maintenir ces dispositifs dans les sites où la rénovation urbaine s'achève, mais de les étendre à tous les territoires cibles.

- **Poursuivre le désenclavement des quartiers** : outre les efforts à poursuivre par les collectivités territoriales, la sélection des projets desservant les quartiers de la politique de la ville doit être privilégiée à l'occasion du lancement du troisième appel à projet transports en commun en site propre « TCSP ».

- **Préserver les acquis de la rénovation urbaine** : il est préconisé que soient formalisés des documents de sortie des conventions de rénovation urbaine (de type plan stratégique local) afin de maintenir la mobilisation des acteurs locaux sur la gestion urbaine et sociale des quartiers.

3.1.8 - La culture

L'accès à la culture est un enjeu essentiel pour les habitants des quartiers de la politique de la Ville, indispensable tant pour favoriser **le partage d'un patrimoine culturel commun** et renforcer la cohésion sociale, que pour **éveiller le goût de la créatio**n. En effet, les données disponibles révèlent une moindre fréquentation des équipements culturels et des spectacles et une pratique plus réduite d'activité culturelle ou artistique. Les actions culturelles bénéficiant aux habitants des quartiers de la politique de la Ville doivent donc concourir à une réduction des inégalités sociales, à une meilleure intégration et à l'épanouissement personnel des habitants concernés.

Elles doivent reposer sur une ambition d'excellence artistique, s'inscrire dans la durée et dans le cadre d'un projet de territoire, s'appuyer à la fois sur les institutions culturelles et les associations de proximité et avoir pour objet la participation effective des habitants des quartiers, en prenant en compte leur diversité culturelle.

Elles doivent se traduire par un dépassement des clivages : abolir les frontières entre les différentes définitions ou catégories de l'art (culture d'élite et cultures populaires), mieux prendre en compte les activités du secteur socioculturel, développer les pratiques artistiques hors les murs. Cette approche impose un travail collectif des acteurs des quartiers. Elle doit par ailleurs être appuyée par une participation du secteur privé, notamment à travers la mobilisation du mécénat.

L'essor de la culture dans les quartiers bénéficiera aussi du **développement des pratiques amateurs** et plus généralement de démarches visant à rendre les habitants acteurs autant que spectateurs. Un effort substantiel doit être consenti pour pallier les insuffisances en matière d'équipements culturels dans les quartiers de la politique de la ville, ainsi que les freins à l'accès aux institutions culturelles situées dans les agglomérations de référence. Les politiques des publics de ces institutions doivent donc être davantage tournées vers les habitants des quartiers, de même que les actions d'éducation artistique et culturelle menées dans le temps scolaire et dans le hors temps scolaire.

Enfin, la promotion des quartiers de la politique de la ville comme lieux de création doit être amplifiée, avec **l'accueil de résidences d'artistes ou l'implantation d'entreprises appartenant au secteur des industries culturelles**.

3.1.9 Le sport

La pratique sportive amateur dans les quartiers de la politique de la ville doit être développée, car elle repose sur la participation des habitants et la favorise. Elle a, ce faisant, un impact positif

sur l'intégration et l'acquisition des principes de vie en société.

La pratique amateur, et notamment celle des jeunes et des femmes, est favorisée par la présence des **petits clubs sportifs.** Ces clubs ont besoin d'être aidés en ce qui concerne les possibilités **d'horaires élargis d'ouverture des équipements sportifs** (soirs, vacances scolaires, etc.), mais aussi les contraintes liées à l'encadrement juridique (contraintes administratives, statut des bénévoles, etc.).

Par ailleurs, le développement de la pratique sportive nécessite de soutenir l'aide à la construction, à la rénovation et à l'aménagement **d'équipements sportifs de proximité.** Une cartographie des installations, telle que celle réalisée par le ministère des sports avec l'atlas national des équipements sportifs au printemps 2011, aide à identifier les territoires les plus déficitaires. **L'effort financier doit être maintenu** pour que ces territoires puissent bénéficier d'une offre d'équipements accessibles aux habitants de ces quartiers.

3.2. Sécuriser les modes de financement et les pratiques des associations contre un engagement précis et acté dans le projet de territoire

Le soutien des collectivités publiques aux actions menées sur le terrain, au premier chef par les acteurs associatifs, passe essentiellement aujourd'hui par la procédure de l'appel à projets. Cette procédure n'est pas forcément en adéquation avec les actions conduites par les associations et n'apporte par construction aucune garantie pour la pérennité de leurs actions. En outre, elle induit des charges significatives pour les associations, au titre du montage administratif et financier des dossiers. **Les acteurs associatifs doivent pouvoir consacrer l'essentiel de leur temps et de leur énergie à l'action de terrain, et non à la recherche de financements et au montage de dossiers. Il faut aussi leur donner plus de visibilité dans le temps et plus de latitude dans le choix et dans la mise en œuvre de leurs actions, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les objectifs du contrat**. C'est pourquoi le groupe de travail, tout comme les cahiers d'acteur « Habitants et associations », ont souhaité **sortir de la logique d'appel à projets**.

Cette proposition n'a cependant pas recueilli l'assentiment des représentants de l'Etat au sein du groupe, qui fondent leurs interventions en particulier sur cette procédure. Celle-ci garantit à leurs yeux une meilleure utilisation des fonds publics, et notamment un suivi plus précis et une meilleure évaluation des actions conduites. Or **des expériences comme le PRE ont permis de démontrer que des cadres souples favorisaient le « sur-mesure »**, et le développement de réponses au plus près des besoins des territoires.

Il s'agit donc de **passer, chaque fois que les conditions seront réunies, d'un mode de soutien par appel à projet à un système de conventionnement pluriannuel** en vue d'une action globale pour 1 an, 2 ans ou 3 ans pour les associations avec lesquelles une relation de confiance s'est établie. Les conventions prévoiraient de manière générale le type d'action à mettre en œuvre et les modalités de leur évaluation.

En tout état de cause, que ce soit sous forme de conventionnement ou d'appels à projet, **les actions subventionnées doivent s'inscrire dans les objectifs du projet de territoire**. Ce qui implique d'engager les acteurs associatifs dans l'élaboration de ce projet, si nécessaire en les accompagnant par des formations et des formations-actions.

Enfin, la pérennisation des associations, si elle passe par une visibilité pluriannuelle, peut également nécessiter **la professionnalisation et le financement du fonctionnement de leurs équipes**. Les emplois d'avenir peuvent constituer un dispositif intéressant à cet égard.

3.3. Décloisonner en incitant chaque projet opérationnel à répondre conjointement à plusieurs enjeux thématiques

La nécessité pour la politique de la ville de développer une approche transversale des thèmes tels que la jeunesse, la lutte contre les discriminations ou la mixité sociale, a souvent été mise en exergue dans le cadre de la concertation sur la réforme. Elle se heurte au cloisonnement, sinon croissant, à tout le moins persistant, des services de l'Etat comme des collectivités territoriales.

Le changement de leur mode d'organisation et de fonctionnement va bien au delà des enjeux de la réforme de la politique de la ville. Dans le cadre de celle-ci, cette approche transversale peut toutefois se développer fortement, d'une part en la mettant systématiquement en avant pour certains type d'actions et de projets et d'autre part, en généralisant les formations communes aux différentes actions.

- *Développer une approche transversale :* cette démarche transversale devrait notamment s'appliquer aux **projets d'implantation d'activités** nécessitant une mobilisation, simultanée et coordonnée, des acteurs du développement économique, de l'aménagement urbain, de l'emploi, de la formation ainsi que des centres de ressources et des associations œuvrant en faveur du lien social. Elle trouverait également son application autour des **enjeux liés à la précarité énergétique**, impliquant bailleurs, habitants, services de l'Etat et des collectivités territoriales en charge du développement durable… Une telle approche s'impose encore pour que le **chaînage entre les acteurs de l'éducation et de l'emplo**i se fasse sans rupture afin de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail (forum d'échanges entre les écoles et les entreprises, par exemple). Il en va de même s'agissant de l'élaboration des **parcours d'insertion sociale et professionnelle**, qui mobilisent les acteurs de proximité comme les associations, les acteurs médico-sociaux et de la santé, les services de la culture et du sport.

Il s'agit ainsi d'**identifier, pour chaque projet opérationnel, son lien et ses effets sur d'autres politiques et projets sectoriels** (emploi, développement économique, éducation, sécurité, prévention de la délinquance, santé, cadre de vie, action sociale, culture, sport…), **ainsi que sur des enjeux transversaux** (jeunesse, lutte contre les discriminations, mixités), **dans une approche intégrée** qui articule les différents dispositifs et rassemblent l'ensemble des acteurs concernés. Ce lien avec plusieurs enjeux sectoriels et transversaux doit être formalisé au moment de la réflexion et de la rédaction des projets. De même, ces effets doivent être systématiquement analysés lors de l'évaluation.

Dans cette perspective, trois types de projets ont retenu plus particulièrement l'attention. Le premier concerne la **prévention de la délinquance**, pour laquelle la participation la plus large possible des acteurs concernés – habitants, médiateurs, élus, policiers, justice, travailleurs sociaux, établissements scolaires…- est une condition requise pour la réussite de l'action publique, notamment par l'échange d'informations qu'elle permet et le renforcement de la confiance qu'elle favorise. La mise en œuvre des ZSP pourrait utilement s'inscrire dans cette démarche.

Le second type de projets concerne les **opérations de rénovation urbaine**, pour lesquelles une forte coordination de nombreux services et acteurs est requise : chambres consulaires pour anticiper les besoins en immobilier d'entreprise ; parents et responsables de l'éducation en amont des constructions de nouvelles écoles ; acteurs de la santé et du développement durable pour identifier des besoins spécifiques comme les appartements thérapeutiques, les voies de circulations douce, la réduction des effets polluants.

Enfin, la **lutte contre les discriminations**, évoquée de manière récurrente, nécessiterait une approche intégrée dans le contrat urbain, telle qu'elle a déjà pu être expérimentée dans certains CUCS. L'essentiel des discriminations étant systémiques, une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé, mettant en lumière les situations vécues.

3.4. Des formations communes pour les acteurs de terrain et une priorité particulière mise sur les formations-actions

- *Dispenser des formations communes pour les acteurs de terrain* : **des formations proposées conjointement aux acteurs du développement urbain, économique et social impliqués dans les mêmes territoires favorisent une meilleure implication des acteurs dans les partenariats**, à toutes les étapes de la conduite de projet : partage de l'observation, construction commune des projets, animation partagée dans la mise en œuvre, évaluation conjointe.

Les formations interservices au sein des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales – en lien avec le CNFPT notamment -, mais également ouvertes aux autres agents des services publics présents dans les quartiers, doivent à ce titre être privilégiées. De même, des formations rassemblant sur une même thématique des acteurs appartenant à différentes institutions sont de nature à favoriser le partenariat et la mobilisation du droit commun (« clusters » thématiques). Outre les dimensions thématiques, pluri-thématiques ou expérimentales évoquées ci-dessus ces formations doivent également intégrer la prise en compte des besoins des habitants et de leur expertise. Un soin particulier devrait être apporté à la formation des acteurs chargés de l'animation ou de la conduite de projets sur des sujets comme les démarches d'implication des habitants, l'évaluation, ou encore le management des équipes de proximité. Comme évoqué précédemment, la formation doit également viser l'accompagnement et la professionnalisation des associations, des habitants ou des professionnels des quartiers pour qu'ils puissent participer pleinement au projet de territoire. Afin de mettre en œuvre ces préconisations, des partenariats avec les universités seraient très souhaitables.

- *Les formations-actions doivent également être encouragées*, pour susciter un partenariat d'acteurs de l'urbain, du social et du développement économique. Ce partenariat doit fonctionner à toutes les étapes de la conduite de projet (partage de l'observation ; co-construction des projets ; mise en œuvre co–animée ; co–évaluation), dans une logique d'articulation des échelles, des acteurs, des thématiques. Il doit favoriser l'acculturation et l'implication des acteurs.

3.5. Mutualiser les bonnes pratiques

Afin d'encourager et de valoriser ces projets « pluri-thématiques » et les approches intégrées sur des sujets transversaux, il sera utile d'en diffuser les exemples les plus efficaces. A ce titre, **une banque d'expériences devrait être mise en place au niveau national**, dans laquelle les acteurs de la politique de la ville puissent puiser. Une telle banque pourrait s'appuyer sur les centres de ressources de la politique de la ville et sur les outils développés dans le cadre d'« I-ville », et aurait une vocation plus large à capitaliser et à diffuser les bonnes pratiques.

3.6. Entériner un droit à l'expérimentation

L'expérimentation s'est imposée dès l'origine comme un élément constitutif de la politique de la ville, la singularisant parmi les politiques publiques. Il pourrait **être proposé à chaque territoire de mettre en œuvre au moins une expérimentation par an, avec une part de crédits spécifiques libres d'emploi**. Ce déploiement doit s'appuyer sur des initiatives du terrain, qu'il faut encourager par le soutien à des programmes de formation-action et par la réunion des agents des différents services dans des groupes de travail ad hoc.

Les services déconcentrés de l'Etat pourraient désigner un agent en charge d'animer le suivi de ces expérimentations, de piloter l'anticipation de la fin des expérimentations et le soutien au maintien des pratiques jugées positives à l'issue de celles-ci, et enfin de valoriser les expériences intéressantes en nourrissant la banque d'expériences susmentionnée.

Parmi les illustrations de cette piste, deux possibilités d'expérimentations ont plus particulièrement retenu l'attention : la première afin **d'établir un partenariat entre les lycées professionnels et le**

service de l'emploi pour la recherche de stages au bénéfice des élèves, la seconde, pour **la mise en place de dispositifs dérogatoires en matière d'attribution de logements sociaux.**

3.7. Renforcer la production et l'utilisation des données d'observation utiles à l'action

Un effort particulier doit être conduit pour **mettre à disposition des données existantes et soutenir la production de données utiles à l'action**, particulièrement dans les Outre-mer. Un petit nombre d'indicateurs pourrait être proposé à chaque territoire, qui seraient définis au niveau national et rendus disponibles au niveau territorial (données infra-communales mises en perspective avec des données à des échelles plus réduites, les taux d'équipements et de services à la population dans les différents domaines,…).

Les territoires pourraient se voir proposer **un répertoire « type » des acteurs** potentiellement impliqués sur les territoires (droit commun), de leurs compétences et de leurs échelles d'intervention. Des fiches expériences viendraient enrichir en continu la « banque d'expériences » (sous forme de fiches « expériences »).

Enfin, les initiatives de production territoriale et partenariale de données pertinentes doivent être soutenues : co-construction analytique par les acteurs du territoire, études et production de données ad hoc...

3.8. Renforcer l'accompagnement individualisé

Le développement de projets proposant **l'accompagnement individuel des personnes les plus en difficultés sur des enjeux ciblés** pourrait être amplifié, étendu et expérimenté. Il s'agirait par exemple de renforcer l'accompagnement individuel au moment du décrochage scolaire ; de développer l'accompagnement social individualisé post-relogement ; de démultiplier l'accompagnement renforcé à l'emploi ; de poursuivre l'accompagnement individuel des enfants dans le cadre des PRE ; d'encourager le parrainage vers l'emploi.

3.9. Créer les conditions d'une véritable participation des habitants

- *Des habitants plus directement impliqués :* présente depuis les prémices de la politique de la ville en France, l'injonction à la participation des habitants ne s'est jamais traduite dans les faits par une application effective et satisfaisante, alors que certains modèles étrangers semblent être parvenus à des formes d'implication plus abouties. Si leur transposition en France est néanmoins sujette à débats, **la nécessité de donner une place centrale aux habitants dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du contrat est unanimement reconnue.** Leur connaissance des réalités, leur expertise d'usage, leurs propositions et leur capacité à agir doivent en effet imprégner l'ensemble de la démarche contractuelle. **La participation des habitants doit être liée à la décision, effective, et, pour dépasser la simple consultation, elle doit intervenir à toutes les étapes du processus**, de l'observation au bilan en passant par l'élaboration et l'animation des projets.

D'ores et déjà, certaines pistes émergent cependant pour créer les conditions d'une véritable participation des habitants, notamment en termes **d'accompagnement des élus et professionnel** : ceux-ci doivent pouvoir être formés et outillés afin d'être réellement en capacité de recueillir la parole des habitants, de repérer et soutenir leurs propositions, mais également de faire émerger des actions collectives. **L'accompagnement et la formation des habitants** constituent également un enjeu. Il s'agit de leur donner les connaissances et moyens nécessaires pour participer aux différentes politiques publiques à l'œuvre dans leurs quartiers. Certains dispositifs de formation associant habitants et acteurs ont été mis en place, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine, et semblent obtenir des résultats plutôt intéressants. D'autres outils d'aide au dialogue

peuvent aussi être envisagés, tels que la création de fonds destinés à financer des travaux d'expertise au profit des habitants.

Enfin, les services de l'Etat et des collectivités territoriales doivent prendre vis-à-vis des habitants des engagements précis en matière d'information. La désignation de correspondants dédiés au sein des équipes d'ingénierie de projets, le respect du calendrier d'information sur les décisions prises constituent des premières pistes.

- *Des modes de participation à renouveler :* la question de la participation des habitants peut se nourrir de nombreuses expériences. **Des outils existent déjà** : les centres sociaux, les budgets participatifs, les fonds de participation des habitants. **De nombreuses expériences sont aussi conduites**, notamment dans le cadre des projets de rénovation urbaine. Les cadres existants comme les conseils de quartiers, les conseils de développement, les associations de locataires fournissent une base utile. Il est nécessaire de capitaliser ces expériences réussies, et notamment d'investir dans une connaissance plus précise de la réalité des communautés – ce qui aiderait par ailleurs à reconnaître leur rôle et leur utilité.

Toutefois, la concertation a aussi diagnostiqué un possible essoufflement de la démocratie participative et donc conclu à la **nécessité d'innover, de réinventer les objets et les méthodes.** La politique de la ville doit, dans cette perspective, s'appuyer sur des actions concrètes favorisant la participation des habitants : les ASV et des actions de santé communautaire ; les ateliers de travail urbain ; les dispositifs de gestion urbaine de proximité ; le travail avec les familles dans le cadre des projets de réussite éducative ou des Réseaux d'écoute et d'aide aux parents.

Le renouvellement de la participation des habitants doit avoir pour objectif de **promouvoir un « pouvoir d'agir » général des habitants, en leur donnant une place dans toutes les politiques publiques, tout en ciblant des sujets qui les concernent.** Une participation accrue implique de **garantir la qualité des débats publics et de favoriser l'émergence des collectifs citoyens,** voire d'organiser la confrontation des points de vue en accompagnant les habitants dans la constitution d'une force collective : une telle démarche s'appuierait utilement sur les travailleurs sociaux et les organisateurs communautaires (community organizers).

La question de la participation des habitants nécessite donc des réflexions approfondies, qui seront notamment conduites dans le cadre de la mission confiée à Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache.

CONCLUSION

LES 25 PRECONISATIONS DE LA CONCERTATION NATIONALE

Groupe 1 - « Une nouvelle géographie de la politique de la ville »

Objectif global : Une **nouvelle géographie de la politique de la ville actualisée et resserrée** sur la base de critères objectifs, dans une logique de ciblage de l'action publique sur les territoires qui en ont le plus besoin.

Préconisation 1 : Une nouvelle géographie emboîtée distinguant les territoires « cibles », les territoires de « veille » et les périmètres d'action thématique.

Concevoir une géographie prioritaire évolutive distinguant :

Le niveau de contractualisation
Celui sur lequel sont organisés la signature et le pilotage

Niveau de contractualisation = agglomeration

Les « périmètres d'action thématique » :

territoires pertinents pour agir dans le sens d'une réduction des écarts entre le territoire cible et son environnement urbain, ils prennent en compte la dynamique d'agglo et **peuvent être communaux ou intercommunaux et leur contour varie selon la thématique**
l'ensemble de ces périmètres peut constituer le territoire d'intervention

Les territoires « cibles » :
Concentrent les difficultés
Bénéficiaires des crédits spécifiques et des fonds européens associés
Avec un « droit commun » renforcé
Pourraient servir à un zonage réglementaire

Les territoires de « veille »
Territoires dans la géographie actuelle mais non retenus comme territoires cibles et territoires fragiles
« Droit commun » mobilisé
Non bénéficiaires des crédits spécifiques

Préconisation 2 : Des territoires « cibles » où s'exerce la solidarité nationale au travers du droit commun renforcé et de crédits spécifiques, réglementaires et contractualisés.

Préconisation 3 : Des territoires de « veille » contractualisés (ceux sortants de la géographie actuelle et ceux dont la situation se dégraderait fortement), sans crédits spécifiques, mais nécessitant une attention particulière du droit commun et la mobilisation d'une solidarité locale.

Préconisation 4 (en débat): Une géographie réglementaire maintenue pour les aides et exonérations et dispositifs dérogatoires, notamment pour les bailleurs sociaux. Elle se déploiera sur les « territoires cibles » les plus en difficulté.

Préconisation 5 : Les nouveaux territoires cibles - tout comme la contractualisation - devront être régulièrement actualisés pour prendre en compte l'évolution de leur situation.

Préconisation 6 : Identifier les « territoires cibles » en tenant compte exclusivement des besoins des habitants :

- Sur un maillage infracommunal

- Un petit nombre d'indicateurs objectifs : revenu et chômage, jeunesse

- Tenir compte du poids relatif de la population en politique de la ville et de la « massification » des phénomènes

- Intégrer la dimension urbaine

- Tenir compte de la dynamique du territoire environnant le quartier

Préconisation 7 : Identifier les « territoires cibles » par une référence nationale, complétée par une référence locale pour déterminer les situations de décrochage entre un quartier et son agglomération (pauvreté relative, ségrégation,…). Une fois établie, la liste des territoires cibles sera soumise aux acteurs locaux pour valider et consolider les périmètres des territoires contractualisés (territoire « cibles » et de « veille »).

Préconisation 8 : Des indicateurs complémentaires quantitatifs et qualitatifs pour la définition, le suivi et l'évaluation des projets (éducation, sécurité, santé, …) et des contrats. Ils doivent être mesurables, lisibles et comparables dans le temps et dans l'espace.

Préconisation 9 : Dans une deuxième étape, l'Etat - tout comme la région, le département, l'EPCI et la commune -, gradue son intervention financière en fonction du niveau de difficulté à résorber, de poids relatif de la population concernée, du niveau de richesse du territoire (potentiel fiscal, effort fiscal). Il peut le cas échéant moduler son intervention en fonction du projet affiché dans le contrat et de la solidarité intercommunale déjà à l'œuvre (CIF, PFIA, mécanisme de bonus/malus).

Préconisation 10 : Les autres politiques publiques sectorielles ont leurs propres priorités territoriales, notamment l'Education Nationale. Pour favoriser une meilleure articulation entre la géographie définie par voie réglementaire et la géographie contractuelle, et permettre des effets de leviers réels sur les politiques sectorielles, il est indispensable d'assurer leur cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Préconisation 11 : La transition de l'ancienne à la nouvelle géographie prioritaire appelle à une vigilance particulière :

- S'assurer de la bonne mobilisation du droit commun, par le maintien de ces territoires sous une « veille » active

- Prévoir des mécanismes de transition pour les territoires sortants, par une sortie en sifflet

- Réfléchir à d'éventuelles modifications des mécanismes de solidarité intercommunaux (notamment au travers de la DSC)

Groupe 2 - « Des contrats de ville de nouvelle génération »

Objectif global : Une **nouvelle génération de contrats** qui mettent en synergie l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire et favorisent le décloisonnement des politiques publiques.

Les six lignes directrices

1) Un contrat unique traitant à la fois des actions de développement social, urbain, économique et environnemental, dans le cadre d'un véritable projet de territoire
2) La formalisation dans le contrat d'engagements sur les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
3) Une mobilisation large des acteurs
4) Une inscription du contrat dans le cadre intercommunal
5) Un calendrier en cohérence avec les mandats municipal / intercommunal, la contractualisation Etat-Région et la programmation européenne des fonds structurels, et une articulation renforcée avec les cadres existants
6) Une association des habitants à la définition et au suivi du contrat

Préconisation 12 : Un contrat unique, adossé au projet de territoire

- Inscrire les futurs contrats dans le cadre d'une démarche intégrée assise sur quatre piliers : le social, l'urbain, l'économique et l'environnemental, et créer les conditions opérationnelles permettant de décloisonner les approches (mise en place d'une instance unique de pilotage, création d'équipes projet intégrées, etc.).

- Maintenir un cadre national fixant les grands objectifs et priorités de l'Etat, mais lui conférer la souplesse d'application nécessaire (diminution du nombre de dispositifs, plus grande fongibilité des crédits spécifiques alloués aux préfets) pour que les spécificités locales trouvent à s'exprimer dans chaque contrat dans le cadre du projet de territoire et que toute sa place soit donnée à l'innovation et l'expérimentation.

Préconisation 13 : Un contrat formalisant des engagements sur le droit commun et une évaluation renforcée

- Formaliser, dans les nouveaux contrats, des engagements financiers et qualitatifs (adaptation des modes d'intervention) portant sur les politiques de droit commun de l'État (en prenant appui sur les engagements pris nationalement dans les conventions d'objectifs entre le ministère de la ville et les ministères sectoriels), mais également des collectivités territoriales, les actions financées sur la base de crédits spécifiques devant apparaître de manière subsidiaire.

- Créer les conditions d'une mobilisation effective des moyens de droit commun

- Renforcer l'évaluation des contrats (à 3 ans et 6 ans), celle-ci devant porter à la fois sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés, mais également des moyens mobilisés (en particulier ceux du droit commun) et accompagner les acteurs dans cet exercice (production d'un guide national, organisation de formations, etc.)

- Pour permettre une évaluation nationale, s'accorder sur l'utilisation d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des contrats, ce socle étant complété localement par toutes les données utiles issues de l'observation locale.

Préconisation 14 : Une mobilisation large des acteurs

- Obtenir la signature des futurs contrats par les conseils généraux et régionaux et garantir leur mobilisation dans la durée, en demandant, pour chaque contrat, la désignation d'un référent « politique de la ville » dans les services du département et de la région.

- Mettre en place, auprès du membre du corps préfectoral compétent pour la politique de la ville, dans les départements les plus concernés par celle-ci, une équipe resserrée de type « task force » composée de représentants des différents services de l'État, des délégués du préfet, ainsi que de l'autorité judiciaire, du rectorat et de l'agence régionale de santé. Cette équipe interservices aura pour mission d'assister le préfet dans l'élaboration du point de vue de l'Etat sur la situation des quartiers prioritaires, dans la négociation des futurs contrats, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des engagements pris par les services.

- Systématiser la signature des futurs contrats par les procureurs, les recteurs et les directeurs généraux d'agences régionales de santé, en sus de celle des préfets.

- Dans un souci d'efficacité, mettre en place un double niveau de mobilisation : d'une part, un contrat-cadre signé par l'Etat et les collectivités territoriales, et d'autre part, des conventions d'application adossées à ce contrat, permettant la mobilisation des autres partenaires institutionnels et de la société civile.

- Mettre en place une instance nationale interministérielle qui serait chargée, pour les sites présentant des enjeux importants, d'un examen préalable des projets de contrats puis de leur suivi régulier

Préconisation 15 : Un contrat porté par le niveau intercommunal et articulé avec les cadres et outils existants

- Afin de favoriser l'inscription des quartiers populaires dans le cadre des dynamiques d'agglomération, généraliser le portage des futurs contrats de ville par le niveau intercommunal (avec néanmoins quelques possibilités de dérogations pour certains territoires où le phénomène intercommunal est moins structuré, notamment en Île-de-France et en outre-mer), tout en réaffirmant le rôle des maires garants de la prise en compte des réalités de proximité.

- Dès l'élaboration des futurs contrats de ville, prendre les dispositions nécessaires pour que les objectifs qu'ils contiennent soient pris en compte dans le cadre des différents documents de planification en matière d'urbanisme, d'habitat et de transports, et mettre en cohérence leur durée, leurs priorités thématiques et leur ciblage territorial avec ceux des contrats de projet État - région et de la programmation des fonds européens.

Préconisation 16 : Un calendrier et une démarche en cohérence avec le mandat municipal et intercommunal

- Caler la durée des futurs contrats sur le mandat électoral, soit la période 2014-2020.

- Créer des équipes projet de nouvelle génération positionnées au niveau de l'agglomération, confortées dans leurs moyens de fonctionnement (ceux-ci doivent être contractualisés), inscrites dans le cadre d'une démarche intégrée, clairement mandatées, mieux accompagnées dans leurs fonctions et dans leurs rapports avec les autres acteurs (formations interservices) et élargies, lorsque cela apparaît possible, aux délégués du préfet.

- Prévoir un suivi régulier des objectifs et engagements pris dans le cadre de chaque contrat, en s'inspirant de la méthode utilisée pour les projets de rénovation urbaine (reportings, revue de projet et points d'étape).

Groupe 3 - « Projet de territoire : rénover et innover dans les quartiers de la politique de la ville »

Objectif global : **Rénover** la pratique de la politique de la ville et **renforcer** la capacité d'initiative

Préconisation 17 : Définir des objectifs de progrès et de renforcement de la mise en œuvre adaptée des politiques sectorielles et un socle « droit commun » minimum dont chaque territoire doit pouvoir bénéficier, dans les conventions d'objectifs conclues entre le ministère de la Ville et les différents ministères en charge des politiques sectorielles, ainsi que dans chaque contrat signé au niveau territorial (voir préconisations sectorielles en annexe).

Préconisation 18 : Inciter chaque projet opérationnel à répondre conjointement à plusieurs enjeux thématiques. Identifier ses effets sur d'autres politiques et projets sectoriels (emploi, développement économique, éducation, sécurité, prévention de la délinquance, santé, cadre de vie, action sociale, culture, sport…), ainsi que sur des enjeux transversaux (jeunesse, lutte contre les discriminations, mixité).

Préconisation 19 : Sécuriser les modes de financement des associations contre un engagement précis et acté dans le projet de territoire

- Simplifier les procédures de financement des associations, en substituant, chaque fois que possible, le fonctionnement en appel à projets par un système de conventionnement pluriannuel en vue d'une action globale pour un, deux ou trois ans.

- S'assurer de la cohérence des actions subventionnées avec les objectifs du projet de territoire, en associant notamment autant que possible les acteurs associatifs à l'élaboration du projet de territoire.

Préconisation 20 : Développer la formation-action, l'information et la professionnalisation des acteurs de l'urbain et du social, afin de favoriser leur implication sur les enjeux de la politique de la ville et favoriser les logiques d'acculturation.

Préconisation 21 : Mutualiser les bonnes pratiques par la création au niveau national d'une banque d'expériences à disposition des acteurs de la politique de la ville.

Préconisation 22 : Entériner un droit à l'expérimentation dans les projets de territoire. Permettre aux acteurs de s'affranchir des règles de droit commun afin d'expérimenter des cadres et des partenariats nouveaux (trans-thématiques). Dédier dans ce sens une enveloppe libre d'emploi.

Préconisation 23 : Renforcer la production et l'utilisation des données d'observation utiles à l'action.

Préconisation 24 : Renforcer l'accompagnement individuel des personnes en difficulté en développant des projets sur des enjeux ciblés : décrochage scolaire, relogement, parrainage vers l'emploi.

Préconisation 25 : Créer les conditions d'une véritable participation des habitants : les impliquer à toutes les étapes de la construction et de la mise en œuvre des projets ; promouvoir des logiques ascendantes d'expression et de co-construction des projets.

ANNEXE

Les préconisations sectorielles du groupe « Projet de territoire »

1 - Education

- Développer la coopération et l'articulation des dispositifs au niveau national entre l'Education nationale et les acteurs mobilisés sur les enjeux de l'éducation dans les quartiers.

- Organiser la sectorisation des établissements scolaires et la répartition de l'offre éducative (projets, options) dans les établissements en lien avec les projets de territoire.

- Développer au niveau territorial la concertation et les projets partagés entre les acteurs et croisant les thématiques : projet éducatif territorial, réforme des rythmes scolaires, poursuite du soutien aux PRE qui s'inscrivent dans cette logique.

- Mettre en œuvre la scolarisation de manière prioritaire dans les quartiers des enfants de moins de trois ans.

- Mener une réflexion sur l'adaptation des temps et des contenus pédagogiques.

- Travailler sur les projets éducation avec les parents.

- Encourager l'implication des universités en lien avec les acteurs des territoires pour promouvoir des parcours de formation initiale ambitieux et développer la recherche action en lien avec les territoires.

2 - Action sociale

- Mieux intégrer le Conseil général dans une approche transversale territorialisée de l'action sociale : élaboration d'un diagnostic partagé et coopération opérationnelle des services sociaux (projet social de territoire).

- Développer les dispositifs de garde d'enfants, dont sur des horaires décalés, en articulation avec les besoins sur l'insertion et l'emploi.

3 - Emploi et le développement économique

- Renforcer et adapter l'offre d'accueil, d'accompagnement et d'orientation (AIO, dont en premier lieu de Pôle Emploi et des Missions locales) ; accroître la présence sur les quartiers ; développer l'accompagnement individualisé et renforcé des demandeurs d'emploi ; développer les modes de participation des managers locaux aux partenariats territoriaux pour promouvoir et co-animer en continu les projets du territoire.

- Impliquer les Régions dans le développement et les partenariats sur la formation pour la population des quartiers, dans le financement et le développement de la formation en alternance et des contrats d'apprentissage, ainsi que dans le déploiement des emplois d'avenir.

- Engager les OPCA dans le financement et l'adaptation des contrats de professionnalisation pour les habitants des quartiers.

- Mieux impliquer les chambres consulaires sur l'implantation des activités économiques et en amont des opérations d'immobilier d'entreprise.

- Mieux impliquer et accompagner les acteurs associatifs pour que leur action en faveur du lien social soutienne la mise en place de parcours d'insertion sociale et professionnelle.

- Mieux et davantage impliquer les entreprises au service de l'emploi et de la lutte contre les discriminations.

- Renforcer le volume et le champ d'intervention de l'EPARECA, notamment sur le volet conseil pour l'implantation et le maintien des activités commerciales.

- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur les quartiers (approches stratégiques et concertées pour le développement des emplois existants ou à développer sur les territoires : emplois associatifs et des collectivités, clauses dans les marchés publics, emplois privés).

- Organiser des groupes projets partenariaux pluridisciplinaires pour optimiser la mise en œuvre des emplois d'avenir par les associations en lien avec une approche GPECT appuyée sur les besoins et les projets des quartiers.

- Développer la clause d'insertion sociale dans les marchés publics de la rénovation urbaine.

- Développer des dispositifs d'accompagnement à la mobilité, afin de lever les freins à l'emploi et à la formation.

- Continuer à promouvoir le parrainage vers l'emploi en impliquant des entreprises sur les territoires.

- Travailler sur l'accès aux stages pour les élèves scolarisés en troisième ou en lycée professionnel en développant des logiques de réseaux permettant de prévenir et de lutter contre les discriminations.

4 - Santé

- Engager les Agences Régionales de Santé (ARS) à s'impliquer davantage dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, notamment au moyen des contrats locaux de santé et dans leur articulation avec les Ateliers Santé Ville (ASV).

- Continuer à soutenir les ASV qui s'inscrivent dans une logique d'articulation pluri-thématique.

- Favoriser la création de structures de soins de premier recours à exercice regroupé, coordonné et pluri professionnel.

- Favoriser le maintien et le déploiement d'une offre de soins de premier recours répondant aux besoins des habitants des quartiers.

- Encourager le développement de la prise en charge ambulatoire et de proximité en santé mentale en s'appuyant sur les conseils locaux en santé mentale.

5 - Culture

- Réaffirmer que la culture est un vecteur de lien social et de cohésion sociale et engager les élus à développer des projets culturels en lien avec les enjeux d'éducation, de lien social, de mobilité, de formation.

- Mieux et plus impliquer les fondations au service de la culture comme vecteur du lien social.

- Améliorer l'accès aux spectacles diffusés (accessibilité des lieux, contraintes juridiques et administratives).

- Favoriser le croisement de toutes les cultures, et notamment faciliter le développement des pratiques amateurs, pour rendre les habitants plus acteurs que spectateurs.

6 - Sport

- Développer l'éducation par le sport.

- Ouvrir et développer les équipements de proximité.

- Encourager la diversité des pratiques : pratique encadrée/ pratique libre, pratiques dans les structures, pratiques hors des structures, et notamment dans les petits clubs.

7 - Prévention de la délinquance et sécurité

- Organiser une présence accrue des forces de police, notamment par le retour d'une forme de police de proximité.

- Associer un large cercle d'acteurs pour améliorer la sécurité : rapprocher les forces de police et les autres acteurs, utiliser les ZSP.

- Mettre en place une forme de police de proximité.

- Accroître le recours à la médiation.

- Permettre une plus grande ouverture des lieux de sociabilité, surtout après 17 h.

- Promouvoir le rôle des bailleurs dans la tranquillité publique, mais aussi des locataires comme coproducteurs de leur tranquillité.

8 - Habitat et le cadre de vie

- Continuer à soutenir la GUP, qui s'inscrit dans une logique d'articulation pluri-thématique.

- Intégrer la prise en compte des quartiers en rénovation urbaine dans les documents de programmation (PLH, PDU, SCOT etc.), afin que les dynamiques urbaines de l'agglomération bénéficient aussi à ces quartiers.

- Impliquer les Régions et leurs partenaires en charge de l'aménagement et des transports pour facilité la mobilité des habitants des quartiers.

9 - Exemples de projets pluri-thématiques

- Implantation d'activités faisant le lien entre les acteurs et les enjeux de l'urbain, du développement économique, de l'emploi, de la santé et du lien social ;

- Emergence de nouveaux emplois (dont emplois d'avenir) qui font le lien entre les acteurs de l'emploi et du développement et les acteurs impliqués sur les services à la personne, le lien social, le cadre de vie (sur leurs besoins d'emplois) mais aussi avec les acteurs de l'éducation et de la formation (sur l'orientation et la formation) ;

- Organisation du chainage entre les acteurs de l'éducation et de l'emploi (plateformes de décrochage scolaire, forums d'échanges entre écoles et entreprises notamment) ;

- Mobilisation des acteurs de proximité (bailleurs, associations, lieux et acteurs médico-sociaux et santé, culture, sport…) dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle (lien social/emploi) ;

- Développement de l'éducation par le sport ;

- Développement de l'éducation par la culture ;

- Association des acteurs de l'éducation et de la prévention de la délinquance (par exemple sur le partage des informations préoccupantes) ;

- Implication des bailleurs, les habitants et les acteurs de la santé sur les enjeux de précarité énergétique ;

- Implication des bailleurs sur la tranquillité publique ;

- Liaisons entre les opérations de rénovation urbaine et les chambres consulaires pour anticiper les besoins en immobilier d'entreprise ;

- Liaisons entre les opérations de rénovation urbaine et les parents et acteurs de l'éducation, en amont des constructions de nouvelles écoles pour construire des lieux de participation ;

- Liaisons entre les opérations urbaines et les acteurs de la santé pour identifier des besoins spécifiques (appartements thérapeutiques, voies de circulation douce, tri des déchets et réductions des effets polluants, voire tranquillité publique si on évoque la santé mentale) ;

- Limitation des pratiques discriminatoires (racistes, sexistes) et élargissement de l'accès aux droits et aux services

QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

SYNTHÈSE DES CAHIERS D'ACTEURS « HABITANTS ET ASSOCIATIONS »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

INTRODUCTION

Afin de préparer la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la politique de la ville, une vaste concertation nationale a été lancée à l'automne 2012 sous la responsabilité de François LAMY, ministre délégué à la ville. Dans ce cadre, tous les grands partenaires de la politique de la ville, associations nationales d'élus, services de l'État, têtes de réseau associatives, acteurs économiques et du logement, ont pu faire part de leurs propositions dans le cadre de temps d'échanges organisés sous la forme de groupes de travail et de tables rondes thématiques. Au-delà de la consultation des acteurs institutionnels, il est apparu indispensable au ministre de recueillir le point de vue de ceux qui vivent la politique de la ville au quotidien. A cette fin, les élus, les associations de proximité et les habitants des quartiers populaires ont été invités à transmettre leurs contributions écrites dans le cadre de cahiers d'acteurs.

Construits sous forme de formulaires structurés autour de quelques questions simples et ouvertes, ces cahiers sont destinés à mieux cerner le quotidien et les préoccupations des acteurs de la politique de la ville et à enrichir l'action publique par des propositions pragmatiques et en cohérence avec les réalités territoriales. Ils ont été largement diffusés par le ministère de la ville via un dispositif de communication spécifique mis en place sur internet, mais également lors de grandes réunions nationales, qu'il s'agisse de celles organisées dans le cadre de la concertation ou d'autres manifestations publiques et par des envois directs à de nombreux élus et acteurs de la politique de la ville. Les cahiers d'acteurs ont par ailleurs été diffusés au plus près du terrain par les réseaux des services de l'État, notamment les délégués du préfet, les centres de ressources de la politique de la ville et les principaux partenaires associatifs. Autour de ces cahiers, des réunions ont parfois été organisées à l'initiative des acteurs locaux : il s'agissait pour eux d'organiser de manière pédagogique le remplissage et la remontée des formulaires au niveau national, mais également de saisir l'opportunité de la démarche pour insuffler de véritables dynamiques participatives et développer une réflexion locale sur les actions à mener en matière de politique de la ville.

Ensemble des contributions reçues

Type de contributions	Nombre de retours
Élus et professionnels	297
Habitants et associations	370
Acteurs nationaux	29
Total	696

Le présent document retrace la synthèse des cahiers d'acteurs renseignés par les associations et les habitants (les cahiers « élus et professionnels » font l'objet d'une synthèse propre). Au total, 370 contributeurs ont renseigné les cahiers d'acteurs « habitants et associations ». Il est à noter que les associations (237 cahiers, soit 64% des contributions) se sont davantage mobilisées que les habitants (133 cahiers, soit 36% des contributions) et qu'elles ont le plus souvent répondu de manière plus exhaustive à l'ensemble des questions. La liste des contributeurs figure en annexe de la présente synthèse. Compte tenu des délais très contraints, le nombre de réponses est à saluer. Celles-ci fournissent une matière riche et intéressante qui permettra de conforter ou ajuster certains constats et de progresser dans la définition des mesures que le gouvernement doit mettre en place pour améliorer la situation des quartiers de la politique de la ville.

Cette synthèse a permis d'alimenter les réflexions et préconisations des différents groupes de travail organisés dans le cadre de la concertation nationale, ainsi que le rapport final de celle-ci remis au ministre délégué à la ville en janvier 2013.

Ces contributions concernent 55 départements, soit près de deux tiers des départements contenant des quartiers de la politique de la ville. Le niveau de mobilisation des territoires ne reflète pas l'importance des enjeux sociaux et urbains. Ainsi, l'Île-de-France représente 6,8% des contributions (25 cahiers d'acteurs renseignés), soit bien moins que le poids des quartiers de la politique de la ville de cette région. Il est à noter que les associations et habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont particulièrement mobilisés avec 81 cahiers d'acteurs renvoyés (21,9% du total national). Le département des Alpes-Maritimes totalise à lui seul 42 contributions (8,1% du total).

Répartition des cahiers d'acteurs « habitants et associations » par région

Régions	Part
Alsace	4%
Aquitaine	0,8%
Auvergne	1,1%
Basse Normandie	1,6%
Bourgogne	5,4%
Bretagne	3,3%
Centre	13,3%
Champagne Ardennes	2,7%
Franche Comté	2,1%
Haute Normandie	0,3%
Île-de-France	6,8%
Languedoc Roussillon	4,9%
Lorraine	5,7%
Midi-Pyrénées	7%
Nord Pas de Calais	6,5%
PACA	21,9%
Pays de la Loire	2,4%
Poitou-Charentes	3,8%
Rhône Alpes	4,3%
Outre-mer	2,2%

Parmi les contributions d'habitants, les femmes se sont davantage mobilisées que les hommes (67%, pour 33% d'hommes). On constate par ailleurs que toutes les tranches d'âge sont représentées parmi les répondants, avec un relatif équilibre entre les catégories.

Répartition des habitants répondants par tranche d'âge

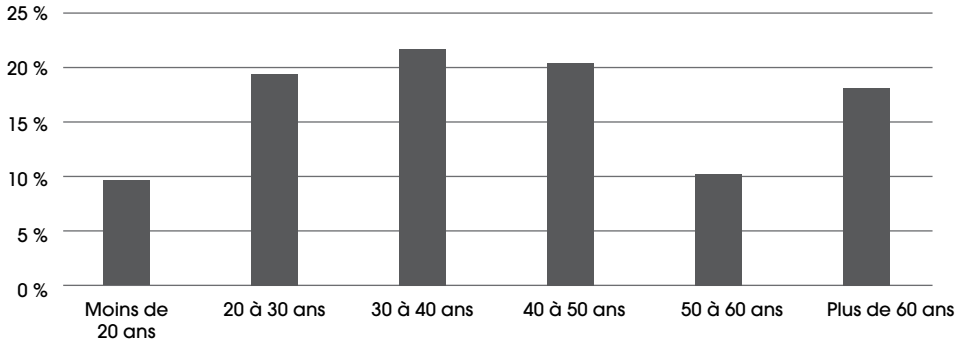

S'agissant des associations contributrices, on relève une bonne mobilisation des associations intervenant en faveur du lien social (27%), de celles oeuvrant dans le domaine de la culture et de l'expression artistique (17% des contributions), de celles agissant en matière d'éducation (11%) ou encore d'emploi, d'insertion professionnelle et d'aide à la création d'entreprise (9%).

Domaine d'action	%
Culture	17%
Droits des femmes	1%
Éducation	11%
Emploi et développement économique	9%
Lien social	27%
Logement	7%
Lutte contre l'exclusion et les discriminations	4%
Prévention de la délinquance et accès aux droits	3%
Santé	3%
Sports et loisirs	5%
Autre	13%

PARTIE 1
La vie quotidienne dans votre quartier

1 - Comment trouvez-vous la vie dans votre quartier ?

Les réponses à cette question sont très contrastées, à l'image sans doute de la diversité des quartiers de la politique de la ville. Certains regrettent un quartier « sans vie », là où d'autres ont le sentiment de vivre dans un cadre « animé » voire « agité ».

Une partie des répondants déclare apprécier l'animation de leur quartier, évoquant la présence de commerces de proximité, de transports en commun et d'associations. La convivialité, l'ouverture d'esprit des habitants, qui facilitent les rencontres, sont souvent mises en avant.

Quelques-uns dénoncent au contraire le manque de lieux de rencontres, de services, de commerces : la vie apparaît « triste », « monotone » voire « dure ». D'après leurs retours, l'habitat est dégradé, le chômage sévit et le lien social est souvent rompu.

Les incivilités sont particulièrement déplorées : vitesse excessive des véhicules, bruits, encombrants déposés dans la rue, agressivité verbale… Le thème de l'insécurité apparaît dans plusieurs témoignages, lié notamment au trafic de drogue et à ses désagréments : « signes extérieurs de richesse » des trafiquants, saleté des parties communes occupées par des revendeurs, etc.

Dans les quartiers récemment rénovés, les habitants notent cependant fréquemment une amélioration sensible de leurs conditions de vie.

« La forte sociabilité des habitants des quartiers dit «en politique de la ville» compense difficilement la misère et le désespoir d'une bonne partie d'entre eux ».

« Cela fait 43 ans que j'habite mon quartier et je m'y plais bien. »

« Avant, c'était moche, maintenant c'est mieux ».

« Ce qui ressort du témoignage des habitants rencontrés dans le cadre des activités du centre social est de deux niveaux : pour les personnes habitant le quartier depuis longtemps : un fort sentiment d'attachement et d'appartenance au quartier. Pour les plus jeunes ou récemment installés, une aspiration à quitter le quartier. »

« La vie dans les quartiers non rénovés, la vétusté est extrêmement difficile : habitat dégradé, établissement scolaire sans mixité sociale. Pas de structure de loisirs et de sociabilité. »

« D'une manière générale les efforts de rénovation urbaine entrepris dans les trois quartiers sensibles (…) ont sans conteste permis de redonner de la sérénité. »

« On peut la qualifier de «satisfaisante», mais un quartier ne fait pas l'autre. Le quartier est assez bien entretenu mais les commerces «essentiels» disparaissent au profit des axes principaux, plus éloignés. »

« J'aime mon quartier. J'y vis et j'y travaille. Le quartier est riche, vivant, coloré et intéressant. »

« C'est trop calme (…). Il n'y a rien comme structures ou animations pour les jeunes. »

« En mouvement et évolution perpétuelle.... mais de plus en plus de morosité et de précarité. »

« La vie dans les quartiers (…) est rendue agréable par les acteurs de la vie sociale et les habitants qui sont très investis. Les habitants sont soudés et réactifs face aux problèmes prégnants du manque de travail et s'invitent à y croire encore et à ne pas se démobiliser. »

« Le quartier est vivant et animé. Les habitants sont ouverts et il est facile d'y nouer des relations. »

2 - Quels sont, selon vous, les avantages à habiter dans un quartier dit « en politique de la ville » ? Pensez-vous que cela présente des inconvénients ?

Plus encore que dans la question 1, les réponses apparaissent tranchées. Les avantages exprimés concernent le soutien plus actif des institutions dans les quartiers en politique de la ville, le maillage associatif généralement important et les subventions qui lui sont attribuées pour développer son action, la présence de services de proximité gratuits ou à moindre coût pour les habitants. La mixité sociale et culturelle et une plus grande solidarité entre les habitants sont également mises en avant dans certaines contributions.

D'autres ont une perception différente et estiment que les quartiers de la politique de la ville sont « oubliés » des pouvoirs publics et deviennent de fait facteurs d'isolement. Parmi les inconvénients qui ressortent le plus fréquemment, la stigmatisation des quartiers et de leurs habitants est farouchement dénoncée. La concentration de problèmes (chômage, précarité, délinquance, etc.) et la dégradation des conditions d'existence que celle-ci génère sont également souvent citées.

« Nous sommes dans un territoire aujourd'hui «subi» qui était il y a des décennies «choisi» par les résidents. »

« Les avantages sont l'esprit cordial des habitants, commerçants, écoles… L'inconvénient est la sécurité sur les routes pour nos enfants scolarisés ».

« Le public est varié et riche de cette variété. Il y a beaucoup d'enfants. Il y a beaucoup d'espaces de jeux et de détente. Il y a la réussite éducative dans les écoles primaires et un soutien de qualité dans les collèges. Il y a de nombreuses structures d'accueil (centre social, régie de quartier, centre de loisirs pour les enfants, crèches et halte-garderies), des centres de soins, des lieux de distribution alimentaire, une épicerie sociale... Il y a aussi beaucoup de jeunes désoeuvrés qui vivent la nuit et gênent le voisinage avec le bruit, la violence, parfois les incendies de voitures ou autres. Il y a un fort taux de chômage. »

« L'avantage d'un quartier en politique de la ville existe quand le maire accepte de laisser la parole aux habitants dans leur capacité à agir et qu'il favorise la qualification des habitants. L'inconvénient pourrait résider dans le fait qu'il soit stigmatisé. »

« Cette solidarité est un véritable atout pour vivre ensemble, mais la stigmatisation (notamment des médias en premier lieu) dont souffrent les habitants au regard de l'extérieur enferme très facilement les habitants de ces quartiers. Un sentiment de marginalisation, voire de rejet, devient un véritable inconvénient à vivre dans ces quartiers. »

« Le fait d'être en zone prioritaire ne vexe pas les habitants. Ce classement permet la revitalisation et l'émergence de projet... sans tomber dans l'oubli ».

« On ne peut parler d'avantages car un quartier en politique de la ville est déjà stigmatisé par ses manques. Néanmoins, la volonté d'élaborer un projet commun entre la commune, les associations et les habitants pour réduire les inégalités est assez séduisante. La réflexion commune ne peut qu'être bénéfique au plus grand nombre et surtout, adaptée aux besoins locaux. »

3 - Dans votre quartier, les relations entre les habitants et les institutions (mairie, école, poste, police, autres administrations…) sont-elles bonnes ? Comment pourrait-on les améliorer ?

Les trois quarts des contributeurs jugent que les relations avec les institutions sont bonnes. Ceux-ci mettent en avant la présence des services publics au sein des quartiers. L'implication des agents de l'éducation nationale est également particulièrement appréciée par une partie d'entre eux. Des critiques affleurent cependant. Il est ainsi reproché aux services de proximité de réduire

leurs horaires d'ouverture. Par ailleurs, les relations avec l'administration sont parfois perçues comme complexes : la mauvaise maîtrise de la langue française par certains habitants crée une barrière, la peur ou le manque de confiance dans les institutions est aussi évoqué. Pour faire face à ces problèmes, les relais avec les institutions, tels que les acteurs associatifs ou les médiateurs, sont valorisés.
Plusieurs contributeurs déplorent également la disparition de la police de proximité. De ce fait, le contact entre les policiers et les habitants se fait plus distant, les agents patrouillent essentiellement à bord de leurs véhicules, les rencontres à pied se font plus rares, etc. Certains estiment que les horaires d'ouverture des postes de police et leur accessibilité pour les personnes handicapées pourraient être améliorés.
Pour pallier ces carences, des propositions sont faites : l'élargissement des horaires d'ouverture des administrations, la réduction des délais d'attente, l'amélioration de la signalétique, une meilleure formation des agents d'accueil, etc. Un contributeur suggère que des représentants des principaux services publics soient conviés aux conseils de quartier pour échanger sur les améliorations possibles de leurs interventions auprès des habitants.

« La présence d'agents, d'acteurs locaux, face à une population en souffrance est bien souvent le seul rempart à une marginalisation extrême ».

« Malgré des réunions de quartier, la confiance n'est plus au rendez-vous avec les institutions telles que la mairie, les administrations. Une parole «en bois» et de l'autre côté une parole non entendue font que le dialogue est vain. Les préoccupations quotidiennes des habitants très réalistes face aux préoccupations plus globales voire «complexes» créent un dialogue de sourd ».

« Globalement les relations sont bonnes mais elles ne concernent qu'une minorité d'habitants qui restent en lien avec les institutions. »

« Les relations entre les habitants et les administrations sont très mauvaises. Le personnel n'est pas très accueillant, ils ont tendance à nous prendre pour des personnes sans cerveau, pour améliorer tout ça, j'aimerais qu'on change le personnel et mette des gens issus des quartiers ».

« Les relations me semblent bonnes, néanmoins et en terme d'amélioration, une rencontre ponctuelle simple entre les responsables des administrations du quartier me paraîtrait une bonne chose pour créer du lien et une information. »

« Dans l'ensemble, elles sont très bonnes. Le travail de proximité (lien social et parentalité) est indispensable et crucial. La mission des centres sociaux à ce niveau est essentielle : la participation des habitants au projet de ce type de structure permet de créer un réel lien social, fortement enraciné dans la réalité du territoire. »

4 - S'il y a eu une opération de rénovation urbaine dans votre quartier, qu'est-ce qui a contribué le plus à l'amélioration des conditions de vie des gens qui y vivent et de ceux qui y travaillent ? Y-a-t-il des aspects qui ont posé problème ?

Il ressort des cahiers d'acteurs que là où il y a eu des projets de rénovation urbaine, les conditions de vie se sont clairement améliorées. La qualité du nouveau bâti est citée régulièrement, notamment la bonne isolation des habitations construites ou réhabilitées. Le cadre de vie apparaît plus agréable, le quartier plus aéré. Les progrès de la rénovation urbaine sont unanimement salués par les contributeurs, qu'il s'agisse des habitants ou des associations. Les grands immeubles ont laissé la place à des bâtiments jugés « à taille humaine », avec peu d'étages. Les couleurs ont fait leur apparition sur les façades. La voirie (trottoirs adaptés aux familles), les espaces verts, ont fait l'objet d'attentions remarquées. Les espaces publics sont plus propres, des zones piétonnes ont été créées, des petits commerçants se sont installés. Au final, l'image du quartier est nettement revalorisée.

Les témoignages ne sont néanmoins pas exempts de critiques. Celles-ci portent notamment sur la longueur et la succession des travaux de rénovation urbaine, ceux-ci générant de nombreux désagréments : bruit, saleté, problèmes de circulation, etc.
Le manque de concertation avec les habitants en amont des opérations est mis en avant dans plusieurs cahiers d'acteurs. Là où une concertation a été organisée, les habitants se sont souvent sentis moins à l'aise à l'oral ou insuffisamment informés et outillés, ce qui a pu, parfois, être un obstacle à leur participation. D'après les témoignages reçus, ces difficultés d'échanges se traduisent parfois pendant les travaux par des relations dégradées entre les habitants et les acteurs de la rénovation urbaine, bailleurs, propriétaires et pouvoirs publics.
Dans la vie quotidienne, le manque de places de stationnement ou le prix excessif des parkings privatifs est dénoncé. D'autre part, malgré la rénovation, l'attractivité des quartiers demeure parfois insuffisante pour permettre l'installation de commerces de qualité ou de cabinets médicaux.
Enfin, selon certains, la rénovation urbaine n'a pas été accompagnée d'une action sociale à la hauteur des enjeux identifiés sur les quartiers. Après les travaux, les problèmes sociaux ne leur semblent pas avoir été réellement traités.

« La rénovation urbaine, c'est un cadre de vie moins étouffant, plus aéré ».

« La cité s'éclaire ».

« Le plus gros problème, c'est toujours la communication. Des travaux sont faits sans concertation des habitants, sans connaître leurs attentes, des décisions sont prises parfois sans cohérence pour des soucis d'aspect architectural au détriment de l'efficacité. On pense nous faire plaisir mais c'est le contraire qui se passe ».

« Le PRU a créé de nouveaux espoirs et un nouvel esprit sur le quartier (tram, rénovation bâtiments), comme une femme qui attend un bébé. Les jeunes sont fiers de sortir et entrer dans un logement propre. D'où la facilité d'accepter les désagréments causés par les chantiers ».

« Après la période «d'inquiétude» qui a suivi l'annonce de cette opération et les désagréments liés aux gros travaux de déconstruction encore en cours, on commence à recueillir des témoignage de satisfaction relatifs à la valorisation de l'image du quartier, notamment par rapport à la diversification (arrivée du centre de radiologie par exemple, construction d'immeubles «modernes», «agréables à regarder», construction de petites maisons individuelles...), même s'il y a divergence d'opinion sur le choix des lieux de construction (trop proches des immeubles existants). »

5 - Comment améliorer les conditions de vie des jeunes des quartiers ? Quelles sont, selon vous, les priorités à mettre en œuvre pour leur donner toutes les chances de réussir ?

Pour la majorité des contributeurs, les priorités à mettre en œuvre pour garantir la réussite des jeunes sont l'éducation et la formation professionnelle. Un accompagnement individuel et spécialisé sur le terrain est souvent préconisé ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents acteurs publics. L'objectif final de ces propositions reste l'accès à l'emploi.
Beaucoup mettent l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire, notamment par un renforcement de l'accompagnement et du soutien scolaire. La création ou le renforcement des partenariats entre les différents acteurs travaillant sur la situation d'un même jeune est pointée comme une condition indispensable à l'amélioration de l'action publique. L'organisation d'activités hors temps scolaire est proposée pour éviter de laisser les jeunes livrés à eux-mêmes dans la rue.
Pour aller au contact des jeunes les plus désocialisés, la nécessité de préserver ou développer l'action des éducateurs de prévention spécialisée est soulignée. Pour plusieurs contributeurs, l'objectif est d'éviter que ces jeunes qui décrochent du système scolaire, en particulier les mineurs, ne se réfugient dans l'économie souterraine, notamment le trafic de drogue. Dans l'une

des contributions, il est proposé de développer des actions de sensibilisation auprès des jeunes sortant de prison afin que ceux-ci puissent ensuite intervenir auprès des jeunes dans le but d'inverser l'image souvent positive qui est attachée aux activités illicites dans certains quartiers. D'une façon plus générale, le développement et la meilleure accessibilité des formations professionnelles sont souhaités. Le besoin d'information sur l'emploi et les formations est ainsi exprimé dans de nombreuses contributions. Le rôle crucial de l'orientation scolaire dans les parcours individuels est également rappelé : celle-ci doit conduire les jeunes vers des filières proposant des débouchés. Un plus grand rapprochement du milieu scolaire avec le milieu professionnel est proposé à travers notamment le développement de relations partenariales avec le monde de l'entreprise. Cela peut se traduire par l'organisation plus fréquente de temps d'échanges, par exemple sous forme de forums de rencontres avec des employeurs potentiels. Les difficultés de mobilité sont citées comme frein d'accès à l'emploi. Face à celles-ci, certains répondants suggèrent le renforcement des aides financières destinées à aider les jeunes à financer le permis de conduire.

Plusieurs contributions mettent également l'accent sur la socialisation des jeunes comme facteur d'équilibre et d'intégration. Le besoin de créer des espaces d'écoute et de conseils pour aller à leur rencontre, des lieux de médiation scolaire et sociale est très présent. Ainsi, un lieu de rencontre et d'activité avec un encadrement, du type « maison des jeunes », est bien souvent souhaité dans les quartiers qui n'en disposent pas actuellement.

Pour ne pas laisser les jeunes livrés à eux-mêmes, des activités plus nombreuses sont demandées, notamment dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs. Certains préconisent que l'offre se tourne davantage vers des activités intergénérationnelles, l'enjeu étant de permettre aux jeunes de sortir du repli dans lequel ils peuvent s'enfermer.

Il ressort également la nécessité de donner aux jeunes les conditions nécessaires pour qu'ils s'impliquent dans la vie de leur quartier, en veillant à ce qu'ils s'ouvrent également sur la vie des autres territoires.

La question de la parentalité n'est pas oubliée dans ces propositions. L'implication des parents est considérée comme nécessaire. Des répondants proposent une formation des familles afin de leur permettre de mieux suivre l'éducation de leurs enfants. Certains insistent sur l'impact négatif que peut avoir la situation d'inactivité des parents auprès de leurs enfants. Selon eux, favoriser l'emploi des parents contribue à revaloriser l'image du travail auprès des enfants et à les remobiliser à l'école.

« Une jeunesse courageuse … et en même temps découragée ».

« Ne pas mettre le jeune dans une filière parce qu'il y a de la place. Constat : le jeune n'est pas un bouche trou ».

« La priorité absolue, c'est L'ECOLE, au sens large du terme (locaux, conditions d'accueil, compétences du personnel, prise en compte des difficultés de tous ordres, aide à l'orientation, etc.) ».

« La priorité est à porter sur l'éducation, surtout en primaire. A mon avis, c'est là que tout se joue et que chaque jeune a l'opportunité de saisir sa chance pour évoluer positivement. Cela va de pair avec un soutien à la parentalité plus important et l'existence d'une offre de loisirs correcte. Ces trois actions doivent être menées en concertation pour créer un contexte favorable et cohérent, de l'école à la maison. »

« Aider les jeunes à sortir du quartier au lieu de leur proposer trop sur place (…), leur capacité d'adaptation se construit à l'extérieur du quartier, leur projet de vie aussi. Ils sont plus mobiles qu'on ne le pense ».

« Présence d'adultes (bénévoles ou pas) pour encadrer, soutenir, proposer des projets de tutorat envers les jeunes. L'implication des générations antérieures de ces jeunes semble souhaitable... »

« Le quartier ne bénéficie plus, depuis l'année dernière, d'aucune structure de jeux (le city park a été démonté en pleine nuit car plus au normes. Inutile de parler de la surprise des enfants partant pour l'école, qui y avaient joué au basket la veille au soir !) »

« Il faudrait développer des mesures d'aide à l'insertion (chantier d'insertion par exemple). Les emplois d'avenir devraient permettre d'améliorer leur chance. »

6 - Est-il facile de trouver du travail dans votre quartier ? Quelles difficultés rencontre-t-on lors d'une recherche d'emploi ?

A la quasi-unanimité, les contributeurs répondent qu'il est difficile de trouver du travail dans les quartiers « politique de la ville ». A cette difficulté, ils identifient plusieurs causes.
L'absence d'employeurs au sein des quartiers ou à proximité, et par conséquent d'offres d'emploi, est largement évoquée. Aux yeux des répondants, les zones franches urbaines semblent avoir créé peu d'emplois. Et lorsqu'il y a eu des créations, ces emplois leur apparaissent le plus souvent inadaptés aux compétences de la population. Beaucoup rappellent que l'emploi présent au sein des quartiers est créé notamment à travers les chantiers d'insertion, malgré le manque de moyens des structures qui portent ces projets.
La faible qualification d'une partie importante de la population, notamment des jeunes, constitue un autre obstacle pour l'accès à l'emploi. Par ailleurs, il est souvent évoqué la situation des populations immigrées arrivées plus ou moins récemment en France, maîtrisant mal la langue française et se révélant parfois peu autonomes. Une fraction des habitants des quartiers font ainsi face à des problèmes d'illettrisme, ce qui handicape fortement leurs perspectives d'insertion professionnelle.
De nombreux habitants rencontrent également des problèmes de mobilité, ce qui les pénalise dans leur recherche d'emploi. Les transports en commun ne sont pas assez développés et leurs horaires sont souvent jugés inadaptés. Le coût élevé du permis de conduire est par ailleurs régulièrement cité comme un frein à la mobilité.
Autre difficulté rencontrée, le problème de la garde d'enfant, notamment pour les mères célibataires.
La discrimination liée à l'origine géographique figure également parmi les facteurs qui, selon les répondants, expliquent leurs difficultés pour trouver un travail. Ils avancent ainsi que les préjugés envers les habitants des quartiers « politique de la ville » sont nombreux et encore difficiles à lever.
Ces difficultés aboutissent au découragement de certains individus qui finissent par cesser leur recherche d'emploi. Ceci est d'autant plus marqué pour les individus souffrant d'un contexte familial difficile ou d'isolement.

« Non, il n'est pas facile de trouver du travail sur le quartier car les offres sont rares. Mais quand elles existent (commerces, équipements, etc.), elles sont facilement accessibles aux habitants des quartiers. »

« Pas d'emploi pour les jeunes et adultes sans qualification, qui ont la plupart du temps besoin d'un accompagnement pour avoir une posture adaptée ».

« Trouver du travail dans le quartier est plus compliqué dans la cité que dans les autres parties du quartier. Difficultés rencontrées : déjà le lieu d'habitation, puis peut-être le problème de la langue pour certains, l'écrit et surtout le manque de formation initiale et professionnelle ».

« Trouver du travail lorsqu'on est issu d'un quartier quel qu'il soit relève de l'exploit ».

« Il n'y a pas de travail dans nos quartiers ».

« Des jeunes issus de l'immigration semblent ne pas pouvoir trouver d'emploi malgré un bagage important (bac + 4 à 5).Cela est dû, en partie, à la stigmatisation du quartier mais surtout à l'absence de réseau relationnel, raison qui frappe l'ensemble des jeunes à la recherche du premier emploi. »

« Sur la ZUS il n'y a aucune agence Intérim, aucun lieu de facilitation à l'accès à l'emploi (permanence Pôle emploi, mission locale...). »

« Non. Les habitants se heurtent à la barrière de la langue et/ou le fait qu'ils sont éloignés de l'emploi, d'une activité depuis longtemps. De plus, le manque de formation ou de qualification est aussi un frein dans la recherche d'un emploi. A cela s'ajoute, la mobilité des habitants. La recherche est souvent cantonnée à la ville, faute de moyens de transport. »

7 - Pensez-vous que les habitants de ces quartiers sont davantage victimes de discrimination qu'ailleurs ? Si oui, lesquelles ? Comment faire pour lutter contre ces discriminations ?

Trois contributeurs sur quatre pensent que les habitants des quartiers « politique de la ville » sont davantage victimes de discrimination qu'ailleurs.
Les discriminations sont surtout ressenties dans le cadre de la recherche d'un emploi, puis dans celle d'un logement. Elles sont liées au lieu d'habitation des habitants, ceux-ci subissant la « mauvaise réputation » de leur quartier, mais aussi à leur origine ethnique, à leur religion, à leur patronyme.
Pour lutter contre les discriminations, notamment en matière d'emploi, il est proposé un rapprochement avec le monde économique. Il s'agit notamment de créer un réseau avec le monde de l'entreprise et de faire preuve de pédagogie auprès des recruteurs pour changer leur regard sur les habitants de ces quartiers. Des formations à la diversité pour les entrepreneurs sont suggérées. Des actions visant à valoriser les compétences des jeunes et des adultes des quartiers auprès des entreprises pourraient être initiées ou renforcées.
Par ailleurs, le développement des relations entre les quartiers et leurs territoires environnants permettrait de réduire la stigmatisation dont ils souffrent et donc les phénomènes de discrimination. Créer des rencontres sportives et culturelles inter-quartiers, favoriser les brassages et les échanges en implantant des structures d'envergure au sein des quartiers (théâtres, universités, etc.), telles sont quelques-uns unes des propositions avancées.
Les contributeurs déplorent aussi l'image négative de leur quartier renvoyée par les médias, malgré parfois une évolution positive de celui-ci suite à une opération de rénovation urbaine. Montrer l'implication des habitants, valoriser les actions mises en place dans leur quartier, permettrait de changer l'image de ces territoires auprès de l'ensemble de la population.

« Il faut que le reste de la société vienne dans les quartiers : théâtre, musée, faculté, pour faire que la ville continue au sein des ces territoires ».

« Un quartier appelé par le passé «cité» sera toujours victime de discriminations ! L'enjeu pour lutter contre ce passé discriminatoire est de travailler sur l'implication du citoyen sur son lieu de vie. Un quartier uni par des règles citoyennes porte un nouveau nom et il est forcément moins caricaturé comme «cité» ! »

« Nous constatons beaucoup de discriminations au niveau du travail. Trouver du travail pour les personnes d'origine maghrébine est plus facile lorsqu'il s'agit de métiers du bâtiment que lorsqu'il s'agit de métiers dans le tertiaire ou dans la vente, encore moins pour les métiers à haut niveau de qualification où le simple nom de famille constitue le premier obstacle »

« L'adresse rattachée à un quartier pose problème aux employeurs qui se font une idée sans connaître les personnes ».

« Oui, autant sur le travail que sur l'accès aux soins et à la sécurité. Exemple de médecins refusant de se déplacer, pompiers et police »

« Oui, la couleur de peau, le nom, l'aspect général, l'apparence. Solution ? Apprendre la confiance en soi et l'affirmation de qui nous sommes + mettre de côté la peur d'être jugé. »

8 - L'égalité hommes-femmes est-elle un sujet essentiel dans votre quartier ? Si oui, pourquoi ? Comment faire pour agir en sa faveur ?

L'égalité hommes-femmes est un sujet essentiel pour plus de la moitié des contributeurs. Cependant, ce sujet touche davantage les associations (deux tiers d'entre elles le considèrent essentiel) que les habitants (deux sur cinq seulement estiment ce sujet essentiel).
De nombreuses inégalités entre les sexes sont évoquées. Selon plusieurs contributeurs, les différences de culture et l'influence de certaines religions contribuent au déséquilibre des rapports entre les hommes et les femmes au détriment de ces dernières.

Les inégalités sociales sont les plus mises en avant par les contributeurs. Les femmes apparaissent plus touchées par la crise économique. Elles se voient imposer plus souvent que les hommes des contrats précaires.
Les inégalités entre les hommes et les femmes se ressentent également au sein de la famille. Les difficultés rencontrées par les femmes pour faire garder leur enfant créent un obstacle supplémentaire pour trouver un emploi, en particulier pour les mères célibataires.
Il est également rapporté que certaines femmes immigrées maîtrisent mal la langue française ce qui rend plus difficile leur accès à l'emploi. L'apprentissage de la langue est compliqué par l'isolement dont souffre une partie d'entre elles. Alors que leurs époux travaillent et que leurs enfants vont à l'école, ce qui facilite la maîtrise du français, certaines d'entre elles demeurent au sein de leur foyer avec peu de contacts avec l'extérieur.
Des inégalités sont aussi pointées dans l'accès à la vie sociale. L'espace public et les lieux de socialisation comme les cafés sont occupés majoritairement par les hommes. Une oppression latente sur les adolescentes et les femmes s'exprime dans certains quartiers. Des femmes se sentent en insécurité dans leur quartier ce qui limite leurs déplacements.
Des contributeurs notent aussi une dégradation des rapports entre les garçons et les filles à l'école, d'autres une banalisation des violences faites aux femmes dans l'espace public, ou bien des expressions misogynes chez certains garçons.
Pour faire face à ces problèmes, les associations proposent d'abord de développer la mixité dans les actions qu'elles proposent. En effet, si les hommes sont bien représentés dans les activités sportives, les femmes le sont encore insuffisamment, malgré de nets progrès en la matière. A l'inverse, les hommes sont peu impliqués dans les activités autour des enfants. Cela traduit la persistance de certaines représentations.
Des actions de sensibilisation, de prévention, d'éducation autour du thème de l'égalité hommes/femmes et de la laïcité sont préconisées, dès le plus jeune âge. Au collège, ces actions auraient pour objectif de changer les représentations hommes/femmes chez les plus jeunes. Les adultes en formation professionnelle pourraient également être sensibilisés à ce thème.
Plusieurs types d'actions sont recommandés pour sortir les femmes de leur isolement, les rendre plus autonomes, favoriser leur insertion professionnelle : cours de français, organisations de rencontres comme des repas de quartier, aides pour obtenir le permis de conduire, activités culturelles, chantiers d'insertion pour se former à un métier. Des lieux d'expression permettront aussi d'ouvrir la parole sur certains problèmes rencontrés (par exemple, violences conjugales ou intrafamiliales)
Le développement des modes de garde d'enfants faciliterait la vie des femmes au quotidien et leur permettrait de concilier emploi et vie privée, notamment pour les femmes célibataires.
Des associations ont développé une véritable expertise sur ce thème. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un diagnostic sur la condition des femmes dans leur quartier ou la rédaction d'une charte pour l'égalité hommes/femmes, matérialisée, sur certains territoires, par le développement de nouvelles activités pour les femmes, dans le domaine sportif par exemple.

« Oui l'égalité hommes femmes est un sujet essentiel dans notre quartier, c'est un sujet qui s'inscrit dans le temps et qui aujourd'hui avance à grand pas. Pour agir en sa faveur, il faut proposer des actions mixtes, et continuer à pousser les femmes à sortir de chez elles pour s'occuper d'elles ».

« Les filles ne peuvent pas sortir toutes seules la nuit, alors qu'elles aimeraient bien. »

« Alors là c'est compliqué ! Certains hommes traitent les femmes comme un objet. Elle est reléguée à certaines tâches et point. D'ailleurs, il est impossible d'en discuter ouvertement. Ce sujet fâche ! »

« Je suis personnellement parfois étonnée de certaines attitudes des femmes vis à vis de leur époux mais c'est une question de culture. Les femmes ne s'en plaignent pas. Ce qui est plus ennuyeux, c'est l'attitude des pères avec leurs filles leur interdisant d'aller faire des études en internat, même quand elles sont majeures. Une jeune pouvait accéder au métier de ses rêves et passer un CAP petite enfance mais elle devait partir. Son père a refusé et elle a accepté sa décision. Maintenant elle fait des stages dans la vente. »

« Nous touchons essentiellement des femmes dans notre activité, beaucoup plus investies dans leur quotidien et dans la vie du quartier. Nous essayons de favoriser la participation des hommes mais cela reste compliqué. »

« Elle est un sujet important car, par exemple, une femme ne peut participer aux rencontres avec les associations qu'avec l'accord du mari »

« Oui, dans la mesure où le communautarisme religieux s'implante fortement dans ces territoires et il est basé sur l'inégalité entre l'homme et la femme ».

« Oui, car les femmes sont toujours rabaissées. Le salaire est diffèrent. Les femmes sont moins considérées alors qu'elles travaillent, s'occupent des enfants, des papiers... Pour agir : reconnaître le travail des femmes, valoriser les femmes »

9 - Vous sentez-vous en sécurité dans votre quartier ? Si non, pourquoi ?

Le plus souvent, les contributeurs se sentent en sécurité au sein de leur quartier (c'est le cas de trois répondants sur quatre), qu'ils y vivent, comme les habitants, ou qu'ils y travaillent, comme les salariés du monde associatif.
Un sentiment d'insécurité est cependant parfois présent. Il concerne plutôt les personnes âgées et les femmes, notamment la nuit. Leurs déplacements sont alors limités, la faiblesse de l'éclairage public est plusieurs fois dénoncée. La vitesse excessive des voitures et les rodéos de motos et de quads provoquent aussi chez certains habitants un sentiment de peur. Le trafic de stupéfiants, à l'origine de nombreuses allers et venues d'individus extérieurs au quartier, peut inquiéter des habitants.
Les griefs portent aussi sur les incivilités constatées. Certains cahiers d'acteurs font état de groupes de jeunes désœuvrés traînant au pied des immeubles tard le soir et provoquant des nuisances sonores, certains occupant les halls ou l'intérieur des immeubles. Ces occupations s'accompagnent parfois d'une consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants, ce qui peut dégénérer en agressions verbales ou intimidations.

« Oui, à l'exception des incivilités liées au non respect du code de la route ! ».

« Oui plutôt en sécurité seulement quelques fois, ça nous arrive d'avoir peur surtout l'hiver car il n'y a plus personne à partir de 19h (…) Aucun problème dans la journée, on se sent bien. »

« Les familles parlent moins souvent de sentiment d'insécurité que les femmes seules ou les personnes âgées qui en parlent régulièrement : inquiétude face aux rassemblements de jeunes devant les immeubles ».

« Oui. L'architecture des lieux et le nouveau plan de rénovation permettent d'améliorer le sentiment de sécurité. »

« Dans la journée, avec les enfants et l'ambiance du quartier il n'y a aucun problème. En revanche, la nuit c'est beaucoup plus angoissant. Les commerces ferment très tard et l'alcool coule à flot. »

« Nous ne disons pas ici que le quartier ici est sécurisé (au vu du nombre de gens vivant dans ce quartier, des incivilités et agressions sont présentes), mais simplement que l'image négative véhiculée ne reflète pas la réalité ».

PARTIE 2
Les services au public

10 Pensez-vous qu'il y a suffisamment de services dans votre quartier ?

Les réponses à cette question sont mitigées (un peu plus de la moitié de satisfaits).

Des manques se font sentir. Dans la catégorie des services publics, la police n'apparaît pas assez présente. Ainsi, des commissariats ou des postes de police sont demandés par plusieurs contributeurs. La Poste fait également défaut dans plusieurs quartiers, ainsi que les services de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales). Une permanence ou un centre de la caisse d'allocation familiale (CAF) ou de la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) sont aussi demandés.

Pour le secteur privé, plusieurs contributeurs se plaignent de ne pas disposer de banques près de chez eux. Les services médicaux et les commerces de détail de type « supérette » ou « discount » manquent parfois.

Certains mettent l'accent sur le défaut d'activités culturelles et de loisirs, notamment le soir. Ils souhaiteraient que leur quartier ou son environnement immédiat soit pourvu d'un théâtre, d'une salle de spectacle ou d'un cinéma.

Au-delà de cette énumération de services à développer, des contributeurs proposent de réaliser un diagnostic pour mesurer l'existant et identifier les carences dans leur quartier. D'autres regrettent que les services ne soient pas suffisamment regroupés. Les avantages de structures du type « maisons de services publics » ou « points information médiation multi-services » (PIMMS) ont été salués par quelques contributeurs.

« La seule administration est le bureau de poste. Un poste de police avait été installé, mais suite à l'arrêt de la police de proximité, il a été supprimé. On espère un retour de la police au cœur du quartier. Une maison de santé serait également la bienvenue. Les personnes vieillissent, ont du mal à se déplacer. Les cabinets médicaux sont peu nombreux (…) et en étages. Il faut aller dans un autre quartier pour se faire soigner ».

« Le quartier est particulièrement bien doté en services publics : mairie annexe, poste, Pôle emploi, MDR. La caisse de sécurité sociale et la CPAM s'étaient installées sur le quartier : leur départ réalisé ou annoncé est une régression ! ».

« Le mot « service » recouvre bien des choses. Le fait qu'il y en ait ne signifie malheureusement pas nécessairement qu'ils assurent totalement ce qu'ils annoncent (…). Nous n'avons pas besoin du nombre : nous avons besoin de la qualité dans la présence ».

« L'absence de services publics est compensée par la présence d'associations qui jouent un rôle de médiation indispensable dans les quartiers. »

11 - Y a-t-il suffisamment de commerces dans votre quartier ? Que manque-t-il d'essentiel ? Comment pourrait-on mieux agir pour améliorer la situation sur ce point ?

Pour cette question là-encore, les contributeurs sont partagés. Environ un sur deux considère que l'offre en commerces au sein de leur quartier est satisfaisante. Lorsque ceux-ci manquent, la proximité du centre-ville ou de grandes surfaces permet parfois de faire face aux besoins du quotidien.

Une partie des contributeurs pointe des lacunes, soit que les commerces n'aient jamais existé, soit qu'ils aient disparu sans avoir été remplacés.

Les petits commerces de proximité sont le plus demandés : boulangerie, bureau de tabac, épicerie, presse, pharmacie… Outre le service qu'ils rendent aux consommateurs, ils créent au quotidien de l'animation dans le quartier. Viennent ensuite les commerces qui favorisent les liens entre les habitants. Ils sont considérés comme des lieux de convivialité : cafés, bars, restaurants….

Des habitants et acteurs du milieu associatif proposent pour pallier ces carences de favoriser et d'accompagner l'installation de petits commerces. Des locaux vides seraient proposés à la location à des tarifs préférentiels. Une prime d'installation pourrait être attribuée aux nouveaux commerçants. Par la suite, ceux-ci bénéficieraient d'une aide pour se former ou gérer leur exploitation. Les habitants des quartiers pourraient être incités à ouvrir eux-mêmes leur petit commerce.

Pour quelques contributeurs, des projets pourraient voir le jour sous la forme d'associations : épicerie solidaire, café ou restaurant associatif.

« Une place «commerçante» a été installée il y a quelques années donnant un peu de dynamisme au cœur du quartier ».

« Oui. Il reste à améliorer l'accès pour les personnes qui sont en difficultés de déplacements (personnes âgées par exemple) par le biais d'un réseau de solidarité.

« Non. On constate que le peu de commerce qui existe fait faillite au bout de quelques mois (la pauvreté des habitants y est pour beaucoup). Il manque un lieu de rencontre ouvert à tous de type café associatif. »

« Ce qu'il faut, c'est une sorte de halle où pourrait se retrouver petits commerces, cafés, espaces culturels et marché autour de la place avec agrandissement des parkings ».

« A moins de faire son pain soi-même, on a vite oublié de manger un bout de pain frais le matin… ».

« Peu de commerces répondant aux besoins de la population concernée (petits revenus). »

12 - Que devrait-on améliorer en priorité dans votre quartier concernant :

1. La lutte contre le chômage

Pôle Emploi est la première ressource identifiée pour lutter contre le chômage. Son implantation physique est souvent jugée insuffisante. Le suivi individuel des demandeurs d'emploi devrait être amélioré.

Par ailleurs, plusieurs habitants souhaitent un rapprochement avec les entreprises, à travers la réalisation de stages ou de rencontres avec des professionnels.

« Une plus grande présence du service public de l'emploi à travers des permanences ou des accueils sur les quartiers, au plus près des demandeurs d'emploi ».

« Quand le PIMMS recrute, très peu d'habitants des ZUS postulent. Comment les informer ? »

« Ce service existe sur la ville, mais les publics ont pris conscience du manque d'offre d'emploi localement ; ils ont tendance à ne plus y croire ; leur redonner confiance en eux pourrait passer par des chantiers de redynamisation et d'insertion ».

2. Le développement de l'activité économique

De nombreuses associations plaident pour l'insertion par l'activité économique, à travers la création d'entreprises, d'ateliers ou de chantiers d'insertion. Ces actions permettent de créer des emplois pour les habitants les moins qualifiés. Pour aller plus loin, certains préconisent que les clauses d'insertion dans les marchés publics soient développées afin d'aider les structures déjà existantes comme les régies de quartier.

Des habitants souhaitent la création de commerces dans leur quartier, ce qui permettrait d'embaucher localement des habitants.

« On aimerait avoir une entreprise d'insertion surtout pour les femmes qui n'ont pas d'endroit pour se rencontrer, parler et faire des choses ensemble ; on aimerait quelque chose autour de la santé, de la diététique, de la cuisine et avoir une salle de gymnastique avec des tapis pour courir, des vélos etc.. car beaucoup sont obèses, ne font pas de sport, ne marchent pas. De plus, cela créerait de l'emploi. C'est ça c'est notre plus grand vœu ».

« Les expériences conduites jusque là n'ont pas eu beaucoup d'impact. Il faudrait créer des activités permettant l'embauche de personnes peu qualifiées : une recyclerie par exemple ? Une régie de quartier existe depuis de nombreuses années et permet des embauches intéressantes, ses activités sont semble-t-il à reconsidérer pour s'adapter aux offres possibles ».

« Sans développement de l'activité économique, les formations, les stages sont utiles mais ne permettront pas de trouver un travail »

3. L'entretien des immeubles et l'amélioration de votre cadre de vie

L'entretien des parties communes et des abords des immeubles est souvent critiqué. Le manque de propreté des trottoirs, l'amoncellement des déchets autour des bennes à ordures, les espaces verts endommagés sont déplorés.
L'isolement thermique des appartements permettrait de réduire la facture énergétique.

« Il faut régler le problème des encombrants qui souillent notre quartier, avoir des équipes qui veillent à enlever rapidement les dégradations, et veiller à la propreté et au calme dans les parties communes des immeubles ».

« Créer des emplois de « gardiens d'immeuble » INDISPENSABLE (petites réparations, lien social, tranquillité des seniors, médiateurs…) ».

« L'entretien des immeubles, doit être réalisé le jour au jour, pour ne pas voir l'amplitude les dégradations, intérieur & extérieur espaces verts, poubelles, lampadaires etc. L'entretien des appartements devraient être réalisé avec des chantiers de jeunes professionnels du bâtiment cela donnerait une première expérience dans ce domaine et voir ensuite l'évolution vers une formation. »

« Il y a un réel danger au niveau de la sécurité à la sortie des écoles : manque de feux rouges, passages piétons, ou peut-être mettre en place autour de l'école une zone piétonne réservée pour la sécurité de nos enfants à la sortie de l'école, le passage de véhicules est trop important. Concernant les transports en commun, il faudrait revoir le trajet des bus et les horaires ».

4. L'éducation

L'accent est mis sur les besoins d'aide à la parentalité. Informer, former, responsabiliser les parents, leur proposer un lieu d'écoute et de partage pour faire part de leurs difficultés face à l'échec scolaire de leurs enfants sont des pistes pour les contributeurs.
Pour être plus disponibles auprès de leurs enfants, plusieurs parents demandent le développement des modes de garde, comme les crèches ou les haltes-garderies.

« Malgré les nombreux moyens de garde et d'éveil existant pour les enfants il manque de nombreuses places. De plus, les modes de garde doivent se diversifier pour répondre aux besoins professionnels des gens qui ont des horaires décalés, de nuit ou autre. Cela permettrait également de répondre au grand nombre de familles monoparentales qui sont en grande difficulté dans leur recherche d'emploi parce que forcées de faire un choix entre rester auprès de leurs enfants et partir vers l'insertion. Elles sont trop souvent obligées d'aller vers le recrutement d'une assistante maternelle qui coûte cher pour ces familles et reste compliqué administrativement. Devenir employeur constitue de plus une peur particulière ».

« Des écoles qui forment à des métiers et de la morale à l'école ».

« Il faudrait d'avantage mobiliser les parents afin que ces derniers viennent aux réunions parents-professeurs, et ainsi voient les progrès de leurs enfants à l'école. Qu'ils soient derrière l'éducation de leurs enfants. Peut être mettre en place un système d'aide à l'éducation (aides aux devoirs pour les enfants) et une aide pour que les parents arrivent à suivre l'évolution scolaire ».

5. La santé

Le manque de professionnels de santé dans les quartiers est souligné par de nombreux contributeurs. Les spécialistes, comme les dentistes par exemple, font beaucoup défaut. La création de centres ou de maisons de santé, est la solution généralement privilégiée par les contributeurs.

« Les médecins sont saturés et n'acceptent plus de nouveaux patients. La création d'une maison de santé pourrait être une réponse pour une population vieillissante ».

« Création d'un dispensaire qui prendrait en charge la santé des habitants en difficultés (ticket modérateur et prise en charge de la mutuelle). »

« Une maison de santé permettrait peut-être aux habitants de se rencontrer, aux bénéficiaires de la CMU de moins utiliser les urgences de l'hôpital, d'ouvrir des perspectives aux jeunes sur les métiers de la santé, et à chacun de ne pas surcharger les médecins pour les petits bobos ».

« Veiller à ce que médecins, kinés, cabinets infirmiers soient accessibles ou dans

6. La sécurité et la prévention de la délinquance

Le manque de policiers et de médiateurs au contact direct de la population, dans la rue, est ressenti. L'éclairage public apparaît plusieurs fois comme défaillant, ce qui renforce le sentiment d'insécurité.

« Le sentiment d'insécurité est surtout ressenti par les personnes les plus âgées et par les jeunes femmes qui se voient interpellées dans la rue. Ce ressenti est directement lié à de nombreuses et fréquentes incivilités ainsi qu'à des trafics de stupéfiants plus qu'à une réelle violence ».

« Mettre des éducateurs dans les rues pour parler aux jeunes, les inciter à se responsabiliser. Leur dire ce que l'on a le droit de faire ou non ; beaucoup ne le savent pas ».

« La présence d'une police de proximité serait un bon moyen de sécuriser les lieux et de prévenir les comportements délictueux. »

« Les habitants du quartier se sentent «abandonnés» par les forces de l'ordre. »

« Il reste des jeunes qui par ennui squattent en bas des immeubles. Le mien est souvent visité mais sincèrement ils restent cordiaux ».

7. Le soutien aux associations

La fragilité des associations retient l'attention des contributeurs. Le manque de subventions, de financements pérennes, de moyens humains et de locaux mis à leur disposition constituent le principal problème.

« Il faut des subventions pluriannuelles avec des conventions d'objectifs pluripartites ».

« La vie associative est riche sur ce territoire. Le soutien en termes de logistique, de méthodologie de projets, de mutualisation et de coopérations, d'analyses de pratiques, de valorisation des temps de bénévolat est à développer. L'objectif est de susciter l'engagement bénévole et citoyen auprès de la population et d'en faire un tremplin vers l'emploi, les instances politiques et institutionnelles, l'organisation de collectif d'habitants sur une thématique… ».

« Les bénévoles s'épuisent parfois, il faudrait qu'elles puissent embaucher du personnel et donc pour cela avoir plus de subventions. Il pourrait y avoir des pôles mutualisés de gestion administrative ou comptable. Et surtout favoriser l'embauche de personnes diplômées ou formées et non pas de personnes fragilisées ».

« Nous pensons qu'il est urgent de créer de nouvelles modalités de financements pour les actions porteuses d'intérêt général afin de sécuriser les associations dans la durée ».

8. L'accès aux services publics

Les services publics ne sont pas suffisamment présents dans les quartiers pour de nombreux contributeurs. Il manque des antennes, des permanences des caisses d'allocations familiales, des caisses primaires d'assurance maladie, des mairies annexes, etc. Quand ces services sont présents, leurs horaires d'ouverture ne permettent pas toujours aux habitants d'y avoir accès facilement.

Les procédures dématérialisées (par internet ou téléphone) se révèlent difficiles à exploiter pour certains usagers peu à l'aise avec les nouvelles technologies de l'information ou avec la langue française.

« Des permanences des services publics dans le quartier faciliteraient la vie des habitants non véhiculés. En effet, le temps entre le moment où les enfants sont déposés à l'école et le moment de leur reprise est finalement très cours et le trajet à pieds assez long. De même pour les personnes handicapées, les personnes âgées... ».

« La qualité et les permanences d'accueil sont souvent considérées insuffisantes et ne répondant pas complètement aux problèmes posés par les habitants ».

« Les habitants sont parfois en difficulté face au développement des nouvelles procédures progressivement dématérialisées et face à la fermeture de certains lieux d'accueil. Ces nouvelles pratiques nécessitent un accompagnement et un apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique pour une partie des habitants ».

PARTIE 3
La participation des associations et des habitants

13 - Comment pourrait-on améliorer la participation des habitants et des jeunes aux élections nationales et locales ?

D'après les remontées, l'éducation à la citoyenneté apparaît comme une première réponse. Celle-ci pourrait commencer à l'école dès le plus jeune âge. A cette fin, des rencontres avec les élus et le préfet seraient organisées au sein des collèges pour faire connaître le fonctionnement des institutions. Dans un cahier d'acteurs, il est proposé que des jeunes fassent du « porte à porte » avec des candidats lors d'une campagne électorale pour mieux comprendre le processus démocratique.

Plusieurs contributeurs plaident également pour un resserrement des liens entre les élus et les habitants des quartiers. Le besoin d'écoute des habitants est régulièrement mis en avant. Les élus doivent aller à la rencontre des habitants et les écouter tout au long de l'année, c'est-à-dire même en dehors des périodes de campagnes électorales. Cela pourrait prendre la forme de rencontres sur le terrain pour mieux faire connaître les élus et demander aux habitants leur avis sur les principaux sujets. Ces derniers attendent que leur point de vue soit pris en compte.

Les discours des hommes politiques pourraient également être plus simples pour être accessibles à tous.

Enfin, pour améliorer la participation des habitants des quartiers aux élections, l'image de la politique et des hommes politiques devrait être revalorisée. En effet, ceux-ci font l'objet d'une défiance importante de la part de la population. Il s'agirait par exemple de s'appuyer sur la réalisation d'un projet dans le quartier pour expliquer le processus démocratique qui l'a précédé. Beaucoup souhaitent que les élus rendent compte de leur action plus régulièrement et directement sur le terrain.

« D'abord en faisant en sorte que les élus viennent les voir régulièrement et leur montre ce qu'est leur rôle, pourquoi il est important de connaître ce qu'ils font au quotidien ».

« Peut-être que la sensibilisation doit passer par les habitants eux-mêmes, les adultes qui pourraient aller voter avec les jeunes ».

« Organiser des actions de sensibilisation, des animations dans l'espace public et à l'intérieur des lieux publics. S'appuyer sur la réalisation d'un projet dans le quartier pour expliquer, immédiatement, et pas 4 ou 6 ans plus tard, le processus démocratique qui y a conduit. »

« Dans les programmes de formation de base et compétences clés, notre association inclut cet axe «formation citoyenneté» y compris en simulant bureau de vote car les personnes illettrées ont peur de ne pas savoir se comporter dans cette situation ».

14 - Par quels moyens votre ville ou votre quartier facilite-t-il la participation des habitants et des associations aux projets de la ville (comités de quartier, réunions publiques…) ?

Les villes mettent en placent plusieurs types de dispositifs ou d'actions pour faire participer les habitants et les associations. Les cahiers d'acteurs permettent de rendre compte de la variété des initiatives mises en place, même si celles-ci n'apportent pas toujours pleine satisfaction.

Certains dispositifs permettent de créer un lien direct avec les habitants. Il s'agit par exemple des comités ou conseils de quartier, des réunions publiques. Des ateliers de travail portant sur la rénovation du quartier ont été organisés dans certains cas. A cette occasion, le contact humain et la proximité ont été appréciés par les participants. Ce contact est favorisé lors des permanences de maires-adjoints aux quartiers, organisées par certaines mairies.
Pour impliquer un public plus vaste, des manifestations présentent les projets de rénovation urbaine développés dans les villes.
Plus rarement, des conseils municipaux des enfants ont été mis en place, ce qui permet d'expliquer les projets communaux aux plus jeunes et d'initier un esprit citoyen dès le plus jeune âge.
Les villes échangent aussi avec les habitants par le biais des outils traditionnels de communication que sont les publications municipales, les courriers et le site internet de la ville.
Enfin, les associations constituent bien souvent un lieu d'information pour les habitants.

« Nous avons des conseils de quartier et chaque conseiller de quartier s'engage à partager, à informer les habitants de son immeuble, de sa rue… Nous avons également un budget qui permet d'améliorer certaines choses de la vie pratique de son quartier ».

« Nous n'étions pas au courant de l'existence des comités de quartier ou des réunions publiques. Si l'information paraît dans le journal local ou dans celui de la ville (…) ou si on ne trouve les papiers qu'au centre social, il n'y a pas de risque qu'on soit au courant…Si des brochures étaient déposées dans nos boîtes à lettres, on l'aurait su ! »

« En l'état actuel des choses, la démocratie locale, telle que mise en place, ne fonctionne pas. Les grands absents sur nos quartiers sont les associations de locataires, peu présentes, peu représentatives, ce qui est dommage ».

« L'empilement des programmes et des interventions administratives et politiques ont, de fait, peu pris en compte les usages, les aspirations ou la diversité des habitants »

« Je trouve qu'il n'y a pas assez de lien entre la ville et les habitants/associations car la ville fait POUR eux mais pas AVEC eux et du coup bien souvent ne répond pas aux besoins, attentes, et demandes des associations et des habitants ».

15 - Pensez-vous que l'avis des associations est suffisamment sollicité sur la mise en œuvre des projets concernant les quartiers ? Et l'avis des habitants ? Comment pourrait-on améliorer les choses sur ce sujet ?

De nombreux contributeurs déplorent le manque de concertation au sein de leur quartier. Les habitants et les associations des quartiers apparaissent plus « informés » des projets de la ville une fois que ceux-ci sont en cours de réalisation que véritablement « associés » à leur élaboration.
Malgré la diversité des modes de contact développés, la participation des habitants et des associations reste un exercice délicat. Il apparaît parfois difficile d'intéresser les habitants à des projets qui les concernent pourtant directement.
Les dispositifs de concertation tels que les comités de quartier et les réunions publiques sont diversement appréciés par les habitants et les associations. Dans certains cas, ces dispositifs fonctionnent bien, dans d'autres des critiques émergent : ils ne seraient pas assez nombreux, les participants ne se sentent pas écoutés, le collège devant représenter les habitants est monopolisé par un « noyau dur » de participants qui ne sont pas nécessairement représentatifs, etc.
Pour améliorer la prise en compte de l'avis des habitants et des associations, l'accent est mis sur l'organisation d'échanges de proximité. Plusieurs contributeurs invitent les acteurs publics à aller à la rencontre des habitants pour recueillir leur avis, soit chez eux, soit dans des lieux neutres comme les commerces du quartier par exemple.

Le développement de relais entre les pouvoirs publics et les habitants favoriserait ces échanges, notamment pour ceux qui rencontrent des difficultés à formuler et exprimer leurs opinions. A cet égard, le rôle des associations est essentiel.

« C'est très difficile et il faut une démarche longue. Les habitants qui ont des difficultés ont aussi des difficultés à donner leur avis, et ne le font qu'avec des personnes en qui ils ont confiance, d'où l'importance des professionnels et des bénévoles associatifs ».

« Il faudrait consulter les habitants en passant chez eux, d'une part pour se rendre compte des conditions de vie et d'autre part parce qu'ils ne se déplaceraient pas pour exprimer leurs besoins ».

« Le vote aux élections municipales semble être le seul moyen d'expression sur les projets communaux. Or, on sait qu'aujourd'hui les communes sont contraintes par leur engagement dans les EPCI. Les nouvelles configurations territoriales placent bien loin les choix et participation des habitants et des associations ».

16 - Si vous êtes une association, quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion quotidienne de votre structure et comment pourrait-on améliorer chacune de ces difficultés

- Du point de vue financier :
De nombreuses associations dénoncent la baisse des financements accordés par les pouvoirs publics. Cela les conduit parfois à réduire leur champ d'action. A cela s'ajoute souvent l'incertitude qui pèse chaque année sur le renouvellement de leurs subventions. Celles-ci sont versées tardivement dans l'année, ce qui oblige les associations à financer leurs activités avec leurs fonds propres.
Pour dépasser ces problèmes, il est proposé de davantage développer les conventions pluriannuelles d'objectifs pour les petites associations. Cela garantirait une certaine pérennité des subventions publiques.

- Concernant le fonctionnement (personnel, bénévolat…) :
Trouver des bénévoles pour faire vivre les associations s'avère parfois difficile. Il en va de même lorsqu'il s'agit de recruter de nouveaux administrateurs pour remplacer ceux qui partent après plusieurs années d'activité. La formation du personnel, des administrateurs et des bénévoles est un autre enjeu important. En effet, les attentes du public et les exigences des financeurs sont fortes, ce qui contraint les acteurs du monde associatif à une professionnalisation accrue.
La gestion des fins des contrats aidés, lorsque ceux-ci ne peuvent être pérennisés par l'association, représente une difficulté supplémentaire.

- Dans le domaine du portage de projets :
Certains contributeurs notent le manque de postes de coordinateur pour porter des projets avec d'autres associations. La réactivité des partenaires publics est parfois jugée insuffisante.

- Au niveau du montage de dossiers pour l'octroi de subventions :
Les associations sont quasi-unanimes pour critiquer la lourdeur et la complexité des dossiers de demandes de subventions. La charge administrative pour monter ces dossiers est trop importante, pour des subventions parfois minimes. Répondre à des appels à projets européens nécessite encore plus de temps et de compétences tant ceux-ci s'inscrivent dans des procédures lourdes et complexes.
La principale proposition consiste à créer un dossier unique de subventions à destination de tous les financeurs potentiels. Ce dossier pourrait être pluriannuel. Son traitement par voie électronique simplifierait la démarche.
Certaines associations proposent de mutualiser un poste avec d'autres associations pour monter les dossiers de demandes de subventions.

- En matière d'accompagnement par la puissance publique :
Les retours d'expériences sont partagés dans ce domaine. Certains contributeurs se sentent bien accompagnés, notamment par les délégués du préfet, les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et les équipes municipales. D'autres trouvent difficilement des interlocuteurs, notamment dans les quartiers où n'existent pas de chef de projet «politique de la ville».
Les contacts de proximité sont particulièrement valorisés. Les rencontres de terrain avec les différents partenaires publics pourraient être développés.

«Le plus «épuisant» est la non-visibilité à moyen terme, et la nécessité de réfléchir souvent «à l'envers», à savoir se questionner sur les moyens financiers disponibles avant de monter des projets qui semblent nécessaires».

«On nous incite à créer des projets, c'est regrettable. Chaque association est née d'un projet ; il peut être légèrement modifié mais ne doit pas l'être sans fondement».

«Pour les salariés, la problématique des emplois aidés est forte, il faudrait un accompagnement plus fort de l'Etat avant que ces emplois aidés arrivent à échéance. Les associations se sentent seules pour gérer ses emplois quand le soutien de l'Etat touche à sa fin».

«Il est très pénible pour les associations de travailler sur des appels à projets».

«La puissance publique a des contacts que nous n'avons pas tous. Un facilitateur entre les associations et les divers services administratifs serait d'une grande aide.»

«Une association vit essentiellement grâce au bénévolat. Le bénévole est devenu une denrée très rare. Les jeunes ne veulent plus s'impliquer sans rien en retour. Se pose, alors, le problème de la valorisation du bénévolat».

«Nous constatons que de plus en plus, en ce qui concerne notre structure, nous sommes face à «une consommation de loisirs» : les personnes s'inscrivent dans différents ateliers, mais ne souhaitent pas 'investir dans la vie de la structure en tant que bénévole.»

«Il serait pertinent que la puissance publique puisse proposer une forme de «dossier unique» d'accès aux financeurs, afin de simplifier le travail des petites structures associatives».

POUR CONCLURE

17 - Finalement, d'après-vous, quelles sont les 3 mesures (ou évolutions) qui amélioreraient le plus la qualité de vie dans votre quartier ?

Un grand nombre des mesures proposées concernent l'emploi, signe de la préoccupation accordée à ce sujet. Parmi celles-ci, les mesures suivantes ont, par exemple, été évoquées : passer des accords avec des entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes, que ce soit dans le cadre de stages ou d'un premier emploi, mettre l'accent sur la création d'activité afin de générer de l'emploi, personnaliser davantage l'accompagnement vers l'emploi, renforcer la lutte contre les discriminations à l'embauche, développer les formations accélérées, mieux coupler les politiques de l'emploi avec la lutte contre le décrochage scolaire, agir plus efficacement sur les freins à l'emploi (problématiques de mobilité et de garde d'enfants notamment), etc.
Nombreux sont ceux qui mettent l'accent sur la nécessité, pour les pouvoirs publics, de soutenir ou initier des actions pour dynamiser la vie du quartier et favoriser l'implication des habitants, en particulier des jeunes : création de structures du type « maisons de quartier », mise en place d'espaces et de temps de rencontres et d'échanges, soutien des associations et simplification des procédures les concernant, développement d'activités interculturelles et transgénérationnelles, meilleure prise en compte de la jeunesse, plus forte prise en compte de la parole des habitants, mise en place d'évènements fédérateurs (repas de quartier, festivals, etc.).
Dans le domaine de l'éducation, la nécessité de soutenir la parentalité revient fréquemment, de même que le renforcement du lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.
En matière de sécurité et de lutte contre les incivilités, beaucoup réclament une meilleure coordination des acteurs et insistent sur le rôle des bailleurs sociaux dans ce domaine : recrutement de gardiens d'immeuble supplémentaires, entretien plus réactif des parties communes. Certains réclament davantage de policiers voire de caméras de vidéoprotection, mais cette position n'est pas partagée par tous.
Quelques mesures sont proposées concernant la santé, notamment pour renforcer l'offre médicale (création de structures du type « maisons de santé »). Certains alertent sur l'état de santé des populations âgées, l'attention étant souvent focalisée sur les plus jeunes.

18 - Quels sont les 3 domaines (répondre par priorité 1, 2, 3) qui vous semblent prioritaires pour votre quartier ?

Sur l'ensemble des cahiers d'acteurs « habitants et associations », les trois domaines à privilégier sont, par ordre de priorité : l'emploi, l'éducation et la sécurité.
Si l'on ne considère que les cahiers renseignés par les habitants, on retrouve ces trois priorités classées dans le même ordre. Le développement économique du quartier et les questions de mobilité et de transports arrivent respectivement en quatrième et cinquième positions.
En revanche, si l'on prend en compte les cahiers renseignés par les associations, l'ordre de priorité est différent. L'éducation apparaît comme la première priorité, suivie de l'emploi, de la participation des habitants, la sécurité ne venant qu'en quatrième position.

19 - Exprimez-vous librement !

« La richesse de la vie associative est fondamentale, surtout dans les quartiers «politique de la ville». Mais elle ne peut à elle seule pallier toutes les carences... Même convaincus du bien fondé et de l'utilité des actions que nous mettons en œuvre, il nous semble parfois qu'elles relèveraient plutôt de la puissance publique »

« Ce questionnaire est une bonne entrée en matière pour un état des lieux des quartiers. J'aurais aimé avoir plus de temps pour le diffuser plus largement car nous avons besoin de données. En lisant les réponses de l'habitante qui fréquente l'association depuis de nombreuses années, j'ai appris que ses conditions de vie dans son immeuble ne sont pas bonnes alors qu'il se situe juste à côté. C'est dire quelles surprises je pourrais avoir en lisant 30 questionnaires au lieu d'un seul ! Je pense également que plutôt que partir du critère «quartier», il serait préférable de partir du critère «habitant». En effet, des habitants du quartier de La Planquette ne sont pas éligibles aux aides de la politique de la ville, alors que d'autres de quartiers non répertoriés seraient éligibles. Il est dommage de sectoriser, de créer des tiroirs dans lesquels classer les gens plutôt que de considérer les gens, les familles... »

« Les difficultés économiques et la modernisation des administrations aggravent la situation des habitants qui n'arrivent plus à s'insérer dans la société et à faire valoir leurs droits ».

« Sur un quartier nouvellement construit, 3 types de logement sont sortis de terre. Sur un côté, 3 maisons cossues, murs en briques, terrain de 1500 m². Face à ces trois logements, plusieurs parcelles de 400 m² en accession à la propriété, murs crépis blancs, derrière tout ça, des logements en location, soit individuel en rez-de-jardin, soit en collectif r+3 façade bois et peinture grise, comme pour rappeler un certain statut ou un ciel de ch'noooooooord. N'aurait-on pas pu éviter cette différence d'architecture et cette peinture grise démoralisante ? ».

« Tout le travail de proximité auprès des jeunes amorcé depuis 3 ans par notre structure doit être pérenne sur les années venir. Actuellement la mise en relation des jeunes sur les clauses d'insertion et bientôt les emplois d'avenir est un enjeu important pour les jeunes ZUS et pour notre structure. »

« Nous espérons toujours que le quartier s'améliore, mais là nous arrivons à un point de non retour. Les associations se battent pour faire vivre ce quartier qui a sur le plan humain des ressources exceptionnelles mais que faire devant tant de pauvreté. 120 familles inscrites pour la distribution alimentaire assurée par la société St Vincent De Paul, des familles qui au basket font 4 chèques pour payer 55 € ! Sans compter celles qui n'arrivent pas à payer. Nous avons le sentiment d'être oubliés, les réunions des élus sont ficelées d'avance et laissent peu de place aux initiatives et décisions locales. Passer en catégorie 1 aiderait le quartier (…). C'est urgent ».

« Un challenge est de (re)donner une identité à ces quartiers dénommés parfois de «pauvres» face à une ville d'histoire, un cœur de ville plus riche, plus «bourgeois», sur un territoire plus vaste, un habitat dispersif constitué principalement de pavillons. »

« Pensez-vous vraiment que nous, habitants, nous avons réellement le pouvoir de changer les choses ? Peut être que l'union fait la force ? »

« Je suis enchantée qu'on nous demande notre avis et attends le retour de cette enquête. Je pense qu'il faut être attentif à ce que la politique de la ville en territorialisant à l'excès ne contribue pas à de nouvelles inégalités. Certaines villes, ayant fait le choix de ne pas créer des ghettos ont éparpillé leurs logements sociaux. Aussi, des actions en faveur de ces habitants sont nécessaires et doivent être financées malgré une visibilité moindre ».

« Depuis 30 ans, nous participons à toutes sortes d'enquêtes, de sondages, de témoignages, de «concertations», etc. sur la situation et le devenir des quartiers populaires. Alors vous comprendrez aisément notre scepticisme débordant et notre absence d'illusions. Pour autant, nous y participons parce que nous sommes militants engagés et surtout pour vous faire part de notre grande inquiétude sur le devenir de ces territoires. Notre longue pratique de terrain et notre lucidité nous amènent aujourd'hui à vous alerter, car OUI, il y a urgence !!!... Nous allons dans le mur et malheureusement les premières victimes seront une fois encore les jeunes. C'est aussi parce que nous refusons d'être complices de broyer des générations entières que nous avons encore pris le temps de répondre à votre questionnaire. Nous restons disponibles et prêts à agir ! »

« Je trouve que votre démarche d'enquête est vraiment bien mais le problème c'est que votre questionnaire est vraiment compliqué et long, ce qui ne le rend pas disponible à tous (…) Le but de votre enquête est d'avoir les avis des habitants et à mon sens le meilleur moyen est d'aller directement à la rencontre des habitants. Je vous conseille une démarche "participative active" ! ».

« Un quartier n'est pas seulement un ensemble de rue, de maisons collées, d'HLM et de gens transparents ou de jeunes délinquants mais aussi et surtout un ensemble de gens ordinaires qui y vivent avec leurs diverses origines, leurs joies, leurs peines et aussi leurs larmes et leurs rires. Chacun d'eux est porteur d'espoir. Changez le regard pour leur donner la volonté de s'en sortir. »

« C'est difficile mais nous y arriverons! »

Annexe
Liste des contributeurs

Cette synthèse repose sur l'exploitation des cahiers d'acteurs et contributions listées ci-dessous :

Contributions des habitants des communes suivantes (classement par département):

- Alpes Maritimes : Carros (quartier les Écarts), Cagnes sur mer (quartier de la gare), Cannes (quartier République, Colline des puits, Prado), Grasse (quartier Grand centre, Centre ville, Porte Neuve, Gambetta, Centre ancien, Vieille ville, St Jacques, Jeu de ballon), Nice (quartier Ariane)
- Aude : Carcassonne (quartier La Conte, Ozanam), Narbonne (quartier Razimbaud Platanes)
- Bas-Rhin : Strasbourg (quartier Koeningsoffen)
- Bouches du Rhône : Marseille (quartier nord)
- Calvados : Bayeux (quartier St Jean), Ifs (quartier Le Bourg)
- Charente : Angoulême
- Cher : Bourges (quartier Gibjoncs, Chancellerie, Val d'Auron, Moulon)
- Côtes d'Armor : Guingamp (quartier Castel Pic, Roudourou)
- Doubs : Besançon (quartier Clairs soleils)
- Eure : Vernon (quartier Les Boutardes)
- Eure et Loir : Lucé (quartier Béguines), Mainvilliers (quartier Jean Jaurès, avenue de Bretagne), Dreux
- Guadeloupe : Pointe à Pitre
- Haute Garonne : Toulouse (quartier Faourette, La Reynerie, Bellefontaine)
- Haute Saône : Vesoul (quartier Montmarin, Grand Grésil)
- Haut-Rhin : Mulhouse (quartier Wolf-Wagner)
- Hauts de Seine : Villeneuve la Garenne
- Ille et Vilaine : Fougères (quartier Cotterets 1 et 2)
- La Réunion : La Possession, Le Port, St Paul, St Leu, Trois Bassins
- Loire Atlantique : Nantes
- Loiret : Blois (quartier Coty)
- Marne : Reims (quartier Croix du sud)
- Moselle : Metz (quartier Borny)
- Nièvre : Nevers (quartier Banlay)
- Nord : Lambersart (quartier Canteleu, des Conquérants, La Cessoie, Bourg) Lille (quartier Moulins), Wattignies (quartier Centre, Blanc Riez)
- Pas de Calais : St Nicolas les Arras (quartier Les nouvelles résidences)
- Pyrénées Atlantique : Billère
- Rhône : Lyon (La Duchère)
- Saône et Loire : Macon (quartier Saugeraies, Sud, Marbe, Blanchette, La Chanaye), Chalon sur Saône (quartier Claudel Bernanos)

- Seine et Marne : Ozouer le repos
- Seine St Denis : Aubervilliers (quartier Maladrerie)
- Tarn : Albi, Graulhet (quartier En Gach)
- Val de Marne : Villiers sur Marne (quartier Les hautes Noues)
- Var : La Garde, Toulon (quartier Centre ancien, St Jean du Var, La Rode Aguillon)
- Vosges : Epinal (quartier Bitola, Justice)

Contributions des associations et structures suivantes (classement par département) :

- Alpes Maritimes : Media lien (Cannes), Ren per forço (Carros), APPESE (Nice), ISI (Vence), Reflets (Cagnes sur Mer), Accueil femmes solidarité (Nice), Dialogues pasteur (Nice), Mosaicités (Nice), Dialogues (Nice), Elles des Moulins (Nice), SUDEN (Valbonne)
- Aude : ABP 21 (Narbonne), L'Arche (Narbonne), L'étang d'arts (Narbonne)
- Bas-Rhin : ADERSCIS (Schiltigheim), Cresus Alsace (Strasbourg), TROCS SAVOIRS (Strasbourg), Art puissance Art (Strasbourg), Contact et promotion (Strasbourg), Inter'face (Strasbourg)
- Bouches du Rhône : Centre social St Barthélémy (Marseille), Association Logement et cadre de vie (Marseille), CLCV Picon-Busserine (Marseille), CSF St Barthélémy III (Marseille), CSF Flamants-Iris (Marseille), CSF Busserine (Marseille), Centre social l'AGORA (Marseille), Schebba (Marseille), Comité Mam'Ega (Marseille), Passerelle (Marseille), Association quartiers Nord/ quartiers Forts (Marseille)
- Calvados : Bien naître et grandir (Hérouville St Clair), Ecole des parents et des éducateurs (Caen), Collectif associatif CUCS (Agglomération de Caen la Mer)
- Charente : AIDES (Angoulême), ACAIQ (Angoulême), Résonnances (Angoulême), AS Pro S (Soyaux), TERA (Angoulême), ASVAD 16 (Angoulême), Ludamuse (Angoulême)
- Charente Maritime : collectif des associations (La Rochelle), PARIE (La Rochelle)
- Cher : Maison de l'Oasis (Vierzon)
- Côtes d'Armor : Itinérance (St Brieuc), Régie de quartier (St Brieuc)
- Doubs : Antenne petite enfance de Franche Comté (Besançon), Conseil consultatif d'habitants du quartier (Besançon)
- Essonne : Nouvelles voies, Soutien écoute prison (Viry Chatillon)
- Eure et Loir : AINEE (Dreux), Chrisalide (Chartres), APROFEO (Dreux), JADES (Dreux), Point Refuge (Chartres)
- Gard : Ecole des parents et des éducateurs (Nîmes), Telquel Théâtre (Nîmes), Feu vert (Nîmes), Graine de lire (Alès)
- Guadeloupe : association guadeloupéenne d'insertion par le sport (Basse Terre), Mots croisés (Basse terre)
- Haute Garonne : Mille et une couleurs (Toulouse), Collectif des locataires du Tintoret (Toulouse), Desbals service (Toulouse), Médiation prévention relais (Toulouse), UCJG (Toulouse), AFRICA 31 (Toulouse), Atelier du scribe (Toulouse), Générations solidaires (Toulouse), Trajectoire vers l'emploi (Toulouse), DELL'ARTE (Toulouse), GRETA (Toulouse), L'école et nous (Toulouse), Toulouse aviron sports et loisirs (Toulouse)
- Haute Loire : Union départementale CLCV (Le Puy en Velay), Vivre ensemble à Guitard (Le Puy en Velay), Graines de musique (Le Puy en Velay), Régie de quartier (Le Puy en Velay)
- Haute Saône : Karaté club Béthoncourt (Béthoncourt), Centre social et culturel Cap Gray (Gray)

- Haut-Rhin : AFL de Mulhouse (Mulhouse), Planning familial 68 (Mulhouse), Vie Libre (Mulhouse), Les ateliers de la piste Achille Zavatta (Mulhouse)
- Hauts de Seine : ALIZEP (Ivry sur Seine), Solidarité formation médiation (Clichy), Nahda (Nanterre), Académie clichoise de taekwondo (Clichy), collectif d'associations (Villeneuve la Garenne)
- Hérault : Lâche les mots (Montpellier), Collectif éducation populaire et transformation sociale (CEPTS) (Montpellier), La Placette (Lunel)
- Ille et Vilaine : AMIDS (St Malo), Cliscouet conleau kerkado (Vannes)
- Indre et Loire : APEQ (St Pierre des Corps), Centre social de la Rabière (Joué les Tours), ESCEM France business school (Tours), Régie de quartier (Joué les Tours), APSER (Joué les Tours), Collectif cycliste 37 (Tours), Résoudre (Joué les Tours), Au Tours de la famille (Tours), Centre social Vallée Violette (Joué les Tours), Maison des jeunes et de la culture (Joué les Tours)
- Isère : Observatoire des discriminations et des territoires interculturels (ODTI) (Grenoble)
- Loire : ANEF Loire (St Etienne), Le Babet (St Etienne), Collectif soleil solidaire (St Etienne), Centre socio-culturel Arlequin (St Etienne), Maison Cret du Roch (St Etienne), Comité du quartier du soleil (St Etienne), Maison de quartier du soleil (St Etienne), Nouveau Théâtre Beaulieu (St Etienne)
- Loire Atlantique : l'Ouvre boîte 44 (St Herblain), Police jeunesse loisirs (Nantes), Histoires d'ondes (St Herblain), SNALIS (St Nazaire)
- Loiret : Conseil de quartier Nord (Blois), Quartiers proximité (Blois), SIMAD (Blois)
- Lot et Garonne : Troupe Michel Populaire (Agen)
- Marne : Dispositif de réussite éducative (Reims), La Fileuse (Reims), collège Joliot Curie (Reims), Maison de la nutrition (Reims), Femmes relais 51 (Reims), Maison de l'enfance (Reims), mission locale (Reims)
- Meurthe et Moselle : AZAE FRANCAS (Nancy), Caraib Nancy (Nancy), association du parc Lavemy (Nancy), le Buisson ardent (Nancy), Association jeunes et cités (Laxou), Réponse (Vandoeuvre les Nancy)
- Morbihan : PIMMS Lorient (Lorient), Place des rencontres (Lanester)
- Moselle : Centre culturel d'Anatolie (Metz), La Passerelle (Metz), Woippy entraide (Woippy), centre social et culturel Le Lierre (Thionville), Siliséniors (Guénange), Cultures du cœur Lorraine (Metz), Tous branchés.com (Metz), association des pupilles de l'enseignement public (Metz)
- Nièvre : Centre social et culturel (Cosne Cours sur Loire), Interstice (Nevers)
- Nord : A3D (Douchy les Mines), ISI (Aulnoy les Valenciennes), Conseil des Quartiers Nord (Roubaix), Association Logement et cadre de vie (Roubaix), Amicale Latine CNL (Roubaix), Roubaix Alzheimer (Roubaix)
- Orne : Centre social et culturel de Courteille (Alençon)
- Pas de Calais : ADSI (St Laurent Blangy), AGFPH (St Nicolas les Arras), La vie active (Beaurains), ASL canoë kayak (St Laurent Blangy), CIDFF (Arras), La vie active (Arras), ACCS (Arras), la vie active (St Nicolas les Arras)
- Pyrénées Atlantiques : GAM Pau (Pau)
- Pyrénées Orientales : associations du CUCS (Perpignan)
- Rhône : CréAvenir, Trait d'union Duchère (Lyon), centre social Duchère Plateau (Lyon), collectif d'habitants GTI (Lyon), Vivre au château (Lyon)
- Saône et Loire : association chalonnaise aide et intervention à domicile (Chalon sur Saône), CLLAJ (Macon), ASTI (Chalon sur Saône), Club alpin Macon (Macon), IREPS (Macon), Atelier de danse d'Autun (Autun), MJC Heritan (Macon)

- Sarthe : L'arbre (Le Mans), Les Flamboyantes (Le Mans), centre social (Allonnes), CLCV Le Mans (Le Mans)
- Savoie : Confédération syndicale des familles (Chambéry)
- Seine et Marne : Orientation développement emploi (Melun)
- Seine St Denis : ADQ (Noisy le Grand), Confédération syndicale des familles (Aulnay sous Bois), CGMB (Clichy sous Bois), Union sportive de Montfermeil (Montfermeil), Collectif d'habitants (Clichy sous Bois), Musique pour tous (Neuilly sur Marne)
- Tarn : AGORA régie de territoire (Graulhet), Riverains du Cérou (Carmaux)
- Tarn et Garonne : AFTRAM (Montauban), Le Pari (Montauban), AMISS (Montauban), Si t'es jeu (Montauban), AVEC (Montauban), association des quartiers marché et gare (Montauban)
- Val de Marne : Compagnie de l'embuscade (Champigny), Point accueil solidarité (Cachan), Kjokoya international (Ivry sur Seine), mission locale Ivry Vitry (Ivry sur Seine)
- Val d'Oise : C pro G (Goussainvilles), La maison pour tous Val d'Argent (Argenteuil)
- Var : ADL SAGEM (La Garde), association sportive et culturelle (Toulon), les centres sociaux (Toulon), Cultures et communication (Toulon), La compagnie des embruns (La Seyne sur Mer), LOGIVAR ST LOUIS (Toulon), UDV (Toulon), ALINEA (Toulon), AXIS (Toulon), Des enfants un quartier la vie (Toulon), Ressources (la Garde), Vivre ensemble en Provence (Brignoles), Le Rocher oasis des cités (Toulon), Candice (Toulon), Cesame (Toulon), CIL (Toulon)
- Vaucluse : Art et vie de la rue (Carpentras), Football club Carpentras (Carpentras), Les étoiles du sud (Avignon), mission locale du Comtat Venaissin (Carpentras), RILE (Carpentras), Le gout de lire (Apt), Logis des jeunes du Comtat Venaissin (Carpentras),Odyssée loisirs (St Pantaléon), SAGACITE (Avignon), Couleurs espoir (Le Pontet), Les ateliers nomades (St Pantaléon), La maison des parents et de la famille (L'Isle sur Sorgue), Présence verte services (Carpentras), Sport loisirs culture (Avignon), Eveil Artistique des jeunes publics (Avignon)
- Vienne : Centre socio-culturel de la Blaiserie (Poitiers), Tennis club châtelleraudais (Châtellerault), Le Toit du monde (Poitiers),
- Vosges : Association des habitants Bitola Champbeauvert (Epinal), La ligue de l'enseignement (Epinal), régie de quartier (Epinal)
- Yvelines : ACVL (Chanteloup les Vignes)

QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

SYNTHÈSE DES CAHIERS D'ACTEURS « ÉLUS ET PROFESSIONNELS »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

INTRODUCTION

Afin de préparer la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la politique de la ville, une vaste concertation nationale a été lancée à l'automne 2012 sous la responsabilité de François LAMY, ministre délégué à la ville. Dans ce cadre, tous les grands partenaires de la politique de la ville, associations nationales d'élus, services de l'État, têtes de réseaux associatifs, acteurs économiques et du logement, ont pu faire part de leurs propositions dans le cadre de temps d'échanges organisés sous la forme de groupes de travail et de tables rondes thématiques. Au-delà de la consultation des acteurs institutionnels, il est apparu indispensable au ministre de recueillir le point de vue de ceux qui vivent la politique de la ville au quotidien. A cette fin, les élus, les professionnels des collectivités territoriales, les associations de proximité et les habitants des quartiers populaires ont été invités à transmettre leurs contributions écrites dans le cadre de cahiers d'acteurs.

Construits sous forme de formulaires structurés autour de quelques questions simples et ouvertes, ces cahiers sont destinés à mieux cerner le quotidien et les préoccupations des acteurs de la politique de la ville et à enrichir l'action publique par des propositions pragmatiques et en cohérence avec les réalités territoriales. Ils ont été largement diffusés par le ministère de la ville via un dispositif de communication spécifique mis en place sur internet, mais également lors de grandes réunions nationales, qu'il s'agisse de celles organisées dans le cadre de la concertation ou d'autres manifestations publiques et par des envois directs à de nombreux élus et acteurs de la politique de la ville. Les cahiers d'acteurs ont par ailleurs été diffusés au plus près du terrain par les réseaux des services de l'État, notamment les délégués du préfet, les centres de ressources de la politique de la ville et les principaux partenaires associatifs. Autour de ces cahiers, des réunions ont parfois été organisées à l'initiative des acteurs locaux : il s'agissait pour eux d'organiser de manière pédagogique le remplissage et la remontée des formulaires au niveau national, mais également de saisir l'opportunité de la démarche pour insuffler de véritables dynamiques participatives et développer une réflexion locale sur les actions à mener en matière de politique de la ville.

Le présent document retrace la synthèse des réponses au cahier d'acteurs destiné aux élus et professionnels des collectivités territoriales (les cahiers « habitants et associations » font l'objet d'une analyse propre). En outre, cette synthèse tient compte des courriers libres adressés au ministère de la ville en dehors du cadre standardisé des cahiers d'acteurs. Ces contributions complémentaires émanent, pour certaines, d'élus locaux et services de collectivités territoriales. Leurs nombreux et précieux apports ont permis d'enrichir les réponses aux différentes questions. D'autres de ces contributions proviennent de grands acteurs nationaux, qu'il s'agisse d'associations nationales d'élus et de collectivités territoriales, d'associations représentatives des professionnels, d'opérateurs de l'État ou de représentants du monde économique. Ces travaux nationaux (une trentaine de grandes contributions) donneront lieu à un recueil spécifique.

Cette synthèse a permis d'alimenter les réflexions et préconisations des différents groupes de travail organisés dans le cadre de la concertation nationale, ainsi que le rapport final de celle-ci remis au ministre délégué à la ville en janvier 2013.

Recensement des contributions

Type de contributions	Nombre de retours
Élus et professionnels	297
Habitants et associations	370
Acteurs nationaux	29
Total	696

S'agissant des seules contributions locales d'élus et professionnels, on en recense 297. Parmi celles-ci, 55% ont été rédigées par des élus (164 cahiers et courriers) et 30% par des fonctionnaires et agents territoriaux (89 cahiers et courriers). Les 15% restants correspondent à des contributions d'acteurs non spécifiquement visés par le dispositif, notamment des services de l'Etat et délégués du préfet (une vingtaine de contributions), des centres de ressources de la politique de la ville, des acteurs du logement ou encore de l'emploi. Ces acteurs ont en effet saisi l'opportunité de la démarche pour faire remonter leurs analyses et propositions. On note aussi que de nombreuses contributions ont été transmises par des collectivités mais traduisent un travail collaboratif associant l'ensemble des partenaires des territoires concernés. La liste de l'ensemble des contributeurs figure en annexe de la présente synthèse. Compte tenu des délais très contraints, le nombre de contributions est à saluer. Celles-ci fournissent une matière riche et intéressante qui, au-delà du rapport qu'elle a contribué à alimenter, permettra de conforter ou ajuster certains constats et de progresser dans la définition des mesures que le gouvernement doit mettre en place pour améliorer la situation des quartiers de la politique de la ville.

On note un relatif équilibre géographique des cahiers d'acteurs reçus. En effet, ceux-ci émanent de l'ensemble des régions métropolitaines mais également des territoires d'outre-mer (6 contributions). Les régions aujourd'hui les plus concernées par la politique de la ville se sont particulièrement mobilisées. Ainsi, 55 cahiers proviennent d'Ile-de-France (dont 14 du Val-de-Marne, 11 des Yvelines et 11 de Seine-Saint-Denis), ce qui représente une contribution sur 6. On relève aussi la mobilisation de la région Rhône-Alpes (34 cahiers, dont 8 pour le Rhône et 8 pour l'Isère), du Nord-Pas-de-Calais (31 cahiers, dont 15 pour le Nord, 15 pour le Pas-de-Calais et une contribution régionale) et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur (25 cahiers, dont 10 pour le Vaucluse et 9 pour les Alpes maritimes).

Répartition des cahiers d'acteurs « élus et professionnels » par région

Régions	Part
Alsace	2,7 %
Aquitaine	4,4 %
Auvergne	1,3 %
Basse Normandie	4 %
Bourgogne	1,3 %
Bretagne	2,1 %
Centre	4 %
Champagne Ardennes	2,7%
Corse	0,3 %
Franche Comté	2 %
Haute Normandie	4,1 %
Île-de-France	18,5 %
Languedoc Roussillon	5,4 %
Limousin	0,7 %
Lorraine	3,4 %
Midi-Pyrénées	3 %
Nord Pas de Calais	10,5 %
Pays de la Loire	2,7 %
Picardie	1,7 %
Poitou-Charentes	3,4 %
PACA	8,4 %
Rhône Alpes	11,4 %
DOM	2 %
TOTAL	**100 %**

S'agissant des 164 contributions renseignées par les élus, 85% d'entre elles ont été remplies par des élus des communes et intercommunalités (141 contributions), avec une mobilisation particulièrement active des maires (ils sont signataires d'une soixantaine de contributions). 7% des élus ont écrit au nom des mandats qu'ils exercent au sein des conseils généraux et régionaux. Enfin, 8% d'entre eux sont détenteurs d'un mandat parlementaire, qu'ils cumulent, pour une large part, avec un mandat local.

S'agissant des 89 cahiers d'acteurs et courriers libres renseignés par des fonctionnaires et agents territoriaux, les deux tiers ont été remplis par des directeurs, chefs de projet « politique de la ville » (dont certains généralistes et d'autres thématiques) ou par leurs équipes. Le titre et le profil des autres répondants sont très variés : de directeur général des services à chargé de mission en passant par chef de service et directeur d'étude. De nombreuses structures municipales, paramunicipales ou partenariales (centres communaux d'action sociale, centres sociaux, missions locales, etc.) ont également envoyé une contribution (8% du total des contributions reçues).

SYNTHESE DES REPONSES

1 - Qu'est-ce qui caractérise selon vous la pauvreté d'un territoire et les difficultés rencontrées par ses habitants ?

Selon les élus et professionnels ayant renseigné un cahier d'acteurs, la précarité économique et sociale des ménages constitue la principale difficulté rencontrée par les habitants des quartiers. Ainsi, l'importance du chômage et de l'inactivité, notamment chez les jeunes, la faiblesse des revenus, le développement du surendettement, et la dépendance aux minimas sociaux reviennent de manière récurrente dans les contributions. Ces dernières insistent également sur le développement de l'exclusion sociale, l'isolement des publics et les phénomènes de repli sur soi. La détérioration de l'état de santé de la population, les difficultés rencontrées à l'école, l'augmentation du décrochage scolaire, l'insuffisance de l'accès à la langue et aux savoirs de base sont par ailleurs cités dans de nombreuses contributions. Le basculement dans la délinquance et la présence d'actes et comportements déviants sont en revanche plus rarement mis en avant.

S'agissant de la pauvreté des territoires, elle résulte pour beaucoup de la concentration de populations en situation de fragilité sociale en un même lieu. Les spécificités urbaines sont perçues comme une cause ou un facteur d'aggravation de cette pauvreté : situation d'enclavement de certains quartiers, importance de l'habitat social, déficit de commerces et d'activités économiques, faible implantation des équipements et services publics, obsolescence ou dégradation du cadre bâti, formes urbaines inadaptées, etc.

Conséquence de l'ensemble de ces aspects, le manque de dynamisme des territoires et leur faible attractivité ressortent clairement d'un certain nombre de témoignages.

L'insuffisance des ressources des collectivités territoriales pour faire face aux difficultés rencontrées est parfois signalée comme un élément à considérer pour rendre compte de la pauvreté des territoires.

Enfin, plusieurs répondants attirent l'attention des pouvoirs publics sur le fait que l'analyse des situations de pauvreté ne peut se faire uniquement sur la base d'indicateurs chiffrés, mais résulte également d'une appréciation qualitative, celle-ci devant nécessairement être conduite par l'ensemble des partenaires locaux.

« La pauvreté d'un territoire est d'abord celle de ses habitants. » (association des maires ville et banlieue de France)

« Le terme «pauvreté», s'il fait inévitablement référence à un manque de ressources financières, illustre bien d'autres situations : isolement social, culturel, absence de vie associative, de projets, de perspectives d'avenir... » (ville de Lanester)

« La mesure des difficultés sociales d'un territoire et de sa population se fait communément sur des indicateurs chiffrés. Cette approche est nécessaire mais insuffisante pour prendre la pleine mesure de certaines situations locales. » (ville de Villeneuve Saint-Georges)

« Richesse et pauvreté sont des notions qui recouvrent des modalités multidimensionnelles, par exemple des dimensions monétaires (revenu par habitant, richesse du tissu économique) et non monétaires (ségrégation spatiale, sociale et culturelle, phénomènes de relégation, de discrimination, vulnérabilité, etc.), dont la mesure n'est pas sans poser d'énormes problèmes méthodologiques. » (ville de Villejuif)

« De nombreux indicateurs permettent de définir la pauvreté d'un territoire. Qu'ils soient économiques, sociaux, territoriaux, de santé ou éducatifs, les difficultés rencontrées reposent souvent dans la concentration de ceux-ci, entraînant souvent une incapacité structurelle de l'Etat à répondre aux besoins des populations paupérisées.

Trois indicateurs révèlent les difficultés (…) D'abord le revenu moyen des ménages permet d'évaluer la demande sociale et la demande en services publics. Ensuite, le niveau de formation et de qualification de la population dans ces quartiers, et la corrélation avec le bassin d'emploi, rend compte des capacités d'adaptation au marché du travail. Enfin, la mobilité permet d'évaluer l'enclavement d'un territoire » (ville de Rosny-sur-Seine)

2 - Faut-il privilégier une géographie contractuelle à une géographie réglementaire ? Faut-il conserver les droits attachés automatiquement à ces zonages (exonérations) ou privilégier la construction d'un projet de territoire au sein d'un contrat ?

Pour la majorité des répondants, la géographie réglementaire apparaît comme manquant de souplesse, stigmatisante et parfois déconnectée des réalités locales. Leur préférence va vers une géographie déterminée par les partenaires locaux dans un cadre contractuel et tenant compte des spécificités des territoires. Ils soulignent cependant la nécessité qu'un cadre soit fixé par le niveau national pour définir cette géographie. Il s'agit, par la fixation de quelques critères et principes structurants, d'objectiver la définition des territoires bénéficiaires et de garantir ainsi l'égalité républicaine. Par ailleurs, ils sont nombreux à préconiser des mécanismes destinés à actualiser, à intervalles réguliers, le choix et les contours des territoires de la politique de la ville.

Si les élus sont favorables à une géographie définie par la voie du contrat, ils souhaitent néanmoins que les avantages qui sont liés au zonage réglementaire soient maintenus au bénéfice de la future géographie contractuelle. Beaucoup soulignent les effets positifs des avantages attachés à la géographie réglementaire et notamment des mécanismes d'exonérations fiscales ou de charges sociales : dynamisation du tissu économique, plus forte attractivité des territoires, mixité fonctionnelle et sociale des territoires, etc. Cependant, certains estiment que ces avantages ne pourront trouver leur pleine efficacité que si des contreparties sont exigées plus fermement auprès des acteurs locaux : par exemple, une meilleure implication des bailleurs en matière de gestion urbaine de proximité, des obligations renforcées en termes de création d'emploi et des contraintes accrues en matière de qualification ou de formation pour les entreprises, etc. Pour quelques-uns, une évaluation consolidée de l'impact de ces avantages est nécessaire pour décider de leur maintien ou de leur suppression.

La superposition et la complexité des zonages et des différents dispositifs auxquels ceux-ci donnent droit sont fréquemment dénoncés. Leur simplification est une demande souvent exprimée.

« La surabondance des zonages, établis au fur et à mesure du déploiement de dispositifs spécifiques (…) nuit au sens et à la lisibilité de la politique de la ville » (ville de Lyon)

« Le «territoire des réponses» n'est pas forcément le même que le «territoire des problèmes». » (professionnels de la politique de la ville, services des collectivités et de l'État en Alsace, synthèse rédigée par l'ORIV)

« La géographie contractuelle offre l'avantage d'être née d'un projet territorial fondé sur un diagnostic partagé et augure d'un travail commun entre les acteurs du territoire et les pouvoirs publics. On sort alors d'un discours victimaire qui, quoique non dépourvu de fondement, n'offre pas les ressorts nécessaires pour agir efficacement avec les populations et les acteurs de terrain. » (ville d'Asnières-sur-Seine)

« La question est ambivalente : pose la question de la place de l'État comme garant d'une équité de traitement pour la prise en compte des publics les plus pauvres. La géographie prioritaire a le mérite de rendre cette situation transparente. » (conseil général de Seine-Maritime)

« Ville & Banlieue serait donc plutôt partisan d'une géographie contractuelle assise sur des projets de territoire d'échelle intercommunale, soutenus par l'Etat et par les autres niveaux de collectivités locales : départements et régions. (…) Condition de réussite et d'acceptabilité d'une telle formule : l'élaboration d'une échelle d'engagements permettant de calibrer équitablement les aides de l'Etat en fonction du niveau de difficulté des territoires, en faisant la part des moyens spécifiques et des moyens de droit commun à leur affecter. » (association des Maires Ville et Banlieue de France)

« La géographie prioritaire réglementaire n'est pas seulement injuste, elle est aussi contre-productive car elle prend à contre-pied la dynamique des projets territoriaux. » (profession banlieue)

« Dézoner la politique de la ville, c'est prendre le risque de perdre de vue la notion d'inégalité territoriale (…) Le territoire cible, c'est le quartier ! » (réseau des villes-centre et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes)

« L'enjeu de la réforme de la géographie prioritaire est de mettre en avant le projet de territoire pour y consacrer des moyens spécifiques en fonction des besoins repérés et des dynamiques enclenchées, dans une logique plus équitable de redistribution des moyens. Concentrer davantage les moyens sur les territoires les plus en difficulté évite non seulement la dilution des efforts mais surtout permet d'avoir un effet levier pour occasionner un véritable changement » (ville de Villeneuve Saint-Georges)Trois indicateurs révèlent les difficultés (…) D'abord le revenu moyen des ménages permet d'évaluer la demande sociale et la demande en services publics. Ensuite, le niveau de formation et de qualification de la population dans ces quartiers, et la corrélation avec le bassin d'emploi, rend compte des capacités d'adaptation au marché du travail. Enfin, la mobilité permet d'évaluer l'enclavement d'un territoire » (ville de Rosny-sur-Seine)

3 - Comment rendre effective une démarche intégrée qui permettrait d'inclure dans un cadre contractuel unique le volet social et le volet urbain ?

Afin de favoriser une approche intégrée, les élus considèrent qu'il faut rompre avec la logique en « tuyaux d'orgue » utilisée jusque là et remettre le projet de territoire au cœur de la démarche contractuelle. Ce sont les besoins identifiés localement dans le cadre de ce projet et non des priorités thématiques et dispositifs définis par le niveau national qui doivent déterminer les actions à conduire.

Beaucoup insistent sur la nécessité d'unifier ou de rapprocher les outils, les modes de gouvernance et les ressources en ingénierie de l'urbain et du social. Ainsi, la création d'une instance de pilotage unique associant dans un même cadre les acteurs de la cohésion sociale et de la rénovation urbaine est souvent mise en avant. Il est également fréquemment évoqué la mise en place d'équipes projets intégrées mobilisées à la fois sur le volet social et sur le volet urbain avec des moyens confortés. S'agissant de la gouvernance nationale, les contributions appellent à la poursuite du rapprochement entre l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) et l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Pour renforcer l'effectivité et l'efficacité du contrat, de nombreuses propositions émergent : un élargissement des signataires à l'ensemble des acteurs impliqués (notamment aux conseils généraux et régionaux, mais également à Pôle emploi et aux agences régionales de santé), des mécanismes de suivi et de contrôle plus rigoureux (à l'image de ceux utilisés pour les projets de rénovation urbaine), une meilleure articulation avec les cadres existants, notamment les différents documents d'urbanisme, une association plus importante des habitants des quartiers, etc.

« La mise en place d'instances politiques et techniques dédiées et décloisonnées avec les moyens d'une véritable équipe technique s'avère indispensable » (Grand Troyes)

« Le préalable à la contractualisation doit être la définition des enjeux et des objectifs sur la base d'un diagnostic territorial partagé par les signataires du contrat. Au-delà de cette contractualisation, si

l'on veut que cette démarche partagée soit effective tant sur le volet urbain que sur le volet social, il faut qu'il y ait un pilotage décloisonné à tous les niveaux. » (conseil général de l'Essonne)

« L'approche intégrée d'un projet de territoire est essentielle puisqu'elle permet de définir, de façon concertée, la stratégie d'intervention qui sera mise en œuvre en prenant en compte tous les enjeux posés par la construction d'une ville solidaire. » (contribution de l'agglomération nazairienne, villes de Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire et Trignac)

« L'approche par dispositif et non à partir d'un projet global a rendu difficile la capacité à faire émerger des projets à partir des ressources des territoires et à partir de la capacité d'agir des habitants. » (professionnels de Martinique, centre de ressources « Ville Caraïbe »)

4 - Comment traduire dans les faits la solidarité intercommunale en faveur des quartiers défavorisés ?

Les répondants s'accordent sur le fait que le niveau intercommunal apparaît comme le bon échelon pour faire jouer les mécanismes de solidarité et traiter certaines problématiques, notamment en termes de politiques de peuplement, d'habitat, de transports ou de développement économique.

Ils soulignent qu'il existe d'ores et déjà de nombreux outils et instances pour impulser ou renforcer la solidarité intercommunale. Ont notamment été cités les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), les programmes locaux de l'habitat (PLH) ou les plans de déplacements urbains (PDU). L'enjeu est donc aujourd'hui de renforcer la place donnée à la question des quartiers défavorisés dans le cadre de ces outils, afin que celle-ci soit à la hauteur des enjeux qui caractérisent ces territoires.

Plusieurs contributions recommandent une montée en charge du portage intercommunal de la politique de la ville avec, par exemple, une gestion mutualisée des crédits spécifiques de la politique de la ville à l'échelle des agglomérations, le transfert de certains moyens d'ingénierie des communes vers les intercommunalités, la mise en place d'outils d'observation intercommunaux pour mieux visualiser les inégalités sociales et urbaines et travailler à leur réduction, etc.

Enfin, certains vont jusqu'à suggérer des évolutions plus profondes comme la mise en place obligatoire de dispositifs de péréquation fiscale à l'échelle des agglomérations ou l'élargissement des compétences des intercommunalités dans le domaine de l'action sociale. Les mécanismes de péréquation nationaux sont également interrogés dans leur convergence avec les territoires de la politique de la ville.

« L'agglomération peut être identifiée comme un pilote légitime de la politique de la ville afin de garantir une répartition équitable des crédits selon les communes qui en ont le plus besoins. » (ville de Valence)

« Les politiques du logement et de l'habitat devraient être élaborées et arrêtées sur la base d'un projet intercommunal à l'échelle du canton ou de l'agglomération. Ceci permettrait une répartition des habitants favorisant davantage la mixité. » (ville de Wingles)

« Deux conditions doivent absolument être remplies :

- que soient garanties aux communes les plus pauvres des financements importants pérennes, par un système de solidarité intercommunale équitable, et sans que le niveau intercommunal ne filtre les financements issus de la solidarité nationale ;

- que ces communes pauvres aient une place conséquente dans les instances décisionnelles relatives à la politique de la ville. » (ville de Coulaines)

« La mutualisation des ressources fiscales à l'échelle de l'agglomération et la mise en place de politiques actives de solidarité communautaire contribuent de toute évidence à la cohésion sociale

et territoriale. Les politiques intercommunales de solidarité urbaine doivent s'interroger sur le pacte fiscal communautaire (...) L'ADCF propose dès lors que l'Etat conditionne son intervention via les crédits spécifiques de la politique de la ville à des efforts d'intégration intercommunale (…) Le contrat déterminerait ainsi la construction d'un indice synthétique d'intégration intercommunale permettant de graduer l'intervention de l'Etat mesurant la richesse des territoires (…) et le niveau d'intégration (…) Les territoires très intégrés pourraient être plus aidés que les autres (bonus) (…) A l'inverse, les EPCI peu intégrés ne seraient pas aidés voir bloqués dans la progression de certaines dotations (malus) ». (assemblée des communautés de France)

« Il semble important de flécher tout ou partie de la DSU sur les quartiers prioritaires et les projets territoriaux. » (association régionale des professionnels du développement social et urbain de Rhône-Alpes)

« C'est le rôle de la péréquation que de permettre aux villes de maintenir et renforcer leurs capacités d'action. Ainsi cette péréquation, du ressort de l'Etat majoritairement en sa qualité de garant de l'égalité territoriale (voire de l'équité territoriale), doit s'exprimer à l'horizontale comme à la verticale. L'Etat ne doit pas uniquement renforcer la péréquation horizontale, il doit la réguler pour plus de justice territoriale. Il doit aussi et surtout mobiliser la péréquation verticale pour concentrer les moyens sur les territoires les plus pauvres, condition incontournable pour une amélioration significative de leur situation. » (ville de Villeneuve Saint Georges)

« La question de la DDU et de la DSU, attribuées aux communes, peut être soulevée dans cette perspective de solidarité intercommunale. Peut-être par un système de fongibilité des dotations Etat (DSU/DDU) gérées et organisées au niveau de l'agglomération en cohérence avec les compétences aménagement de l'espace, politique de la ville, habitat, culture, sport, voirie, assainissement… » (agglomération Maubeuge Val de Sambre)

5 - Quels doivent être selon vous la place et le rôle des régions et des départements dans la politique de la ville ?

Il existe un véritable consensus sur le rôle renforcé que doivent jouer les départements et les régions dans le cadre de la politique de la ville. Les vagues successives de décentralisation leur ont confié des compétences cruciales pour le devenir des quartiers et de leurs habitants. S'agissant des départements, leur rôle en matière d'action sociale, de prévention spécialisée et d'éducation est fréquemment mis en avant par les élus dans leurs cahiers d'acteurs. Quant aux conseils régionaux, leurs attributions en matière de formation et de développement économique ressortent tout aussi fréquemment. Il apparaît nécessaire que la mise en œuvre de ces différentes compétences soit davantage territorialisée et interconnectée avec l'action menée par les services de l'État et autres partenaires de la politique de la ville.

A cette fin, certaines réponses recommandent que les régions et départements soient obligatoirement signataires des futurs contrats de la politique de la ville. D'autres proposent qu'un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales leur soit assigné par la loi. D'autres encore souhaitent que les futurs contrats de projet État - régions donnent une plus grande place à la politique de la ville, afin que les conseils régionaux soient davantage mobilisés sur la question des quartiers défavorisés.

« Les régions et les départements doivent être signataires des contrats et doivent s'engager sur la mise en œuvre d'actions en lien avec leurs compétences légales pour répondre aux besoins des territoires cibles » (conseil général de l'Essonne)

« Régions et départements doivent avoir des projets, des ambitions, des objectifs pour leurs villes, qui s'inscrivent dans une optique de cohésion régionale ou départementale » (conseil général du Vaucluse)

« Les départements, en raison de leurs compétences obligatoires dans les domaines essentiels à la

vie quotidienne des habitants, sont des partenaires de premier rang dans le cadre de la politique de la ville. De l'action sociale (…) à la petite enfance (…) et la protection de l'enfance et de la jeunesse (…) en passant par la gestion des collèges, les équipements départementaux se situent au cœur des problématiques sociales, éducatives, d'emploi. Les conseils généraux constituent aussi un échelon intermédiaire utile entre communes, région et Etat, pour accompagner pleinement la mise en œuvre de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles. » (conseil général du Val de Marne)

« L'une et l'autre de ces collectivités ont des compétences obligatoires qui agissent sur les volets de la politique de la ville. Ainsi, comment parler désenclavement des quartiers sans interroger la compétence transport des régions ? Comment porter un objectif d'essor économique sans associer la compétence développement économique de ces mêmes régions ? » (ville de Rueil-Malmaison)

6 - Quel pilotage local, politique et technique, pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat ?

Un certain nombre de contributions dénoncent le nombre important et la complexité des structures institutionnelles actuelles. Ils souhaitent que la gouvernance locale de la politique de la ville évolue vers davantage de lisibilité et une meilleure coordination des acteurs : réduction du nombre d'instances et de réunions, pilotage resserré pour éviter une dilution des responsabilités, nomination de « chefs de file », mise en cohérence des actions conduites, effort d'articulation renforcé, rapprochement des instances des volets social et urbain de la politique de la ville, etc. Par ailleurs, les exigences posées en matière de mobilisation du droit commun impliquent une évolution de l'organisation des services tant de l'État que des collectivités territoriales. Ceux-ci doivent se sentir davantage responsabilisés sur la question des quartiers défavorisés. A cette fin, certains proposent que des référents « politique de la ville » soient clairement identifiés au sein de chaque service de l'État, mais également au sein des services thématiques des communes et intercommunalités, des conseils généraux et des conseils régionaux.

Nombreux sont ceux à rappeler la nécessité d'un portage politique renforcé de la démarche contractuelle. Afin que la mobilisation des services soit effective, l'impulsion doit en effet être donnée par le plus haut niveau. Du côté des collectivités, le rôle du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire dans le pilotage et l'animation de la politique de la ville revient très souvent. Du côté de l'État, les répondants en appellent à une implication personnelle du préfet ou d'un membre du corps préfectoral. Il s'agit, selon eux, de donner davantage de poids à la politique de la ville et de créer un effet d'entraînement sur la mobilisation au quotidien des différents services.

Au-delà du portage politique, la nécessité d'instances techniques opérationnelles, plus en phase avec les réalités du terrain, est régulièrement abordée. Le rôle de l'observation locale et de l'évaluation constituent, pour beaucoup, un enjeu crucial. Certains recommandent la mise en place d'instances d'évaluation ad hoc qui s'appuieraient sur les centres de ressources de la politique de la ville. Des revues de projet traitant à la fois des problématiques urbaines et sociales sont recommandées, afin de mieux cerner l'évolution des besoins des quartiers et la qualité des réponses qui leur sont apportées.

Le rôle des habitants dans le cadre de la gouvernance de la politique de la ville donne lieu à plusieurs remarques. Certains estiment qu'il faut associer directement les habitants au processus de décision et au suivi des contrats de la politique de la ville, soit par leur participation aux instances existantes, soit par la création d'instances spécifiques du type « comité d'habitants ».

« Le maire doit être porteur du projet de territoire formalisé dans le contrat unique, il est l'animateur du partenariat et l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet. Il est le partenaire principal pour définir les priorités des nouveaux contrats et pour négocier dans le cadre d'une programmation qui concerne directement les territoires qu'il gère et qu'il anime. (ville de Lyon)

« La désignation d'un seul interlocuteur au niveau des services de l'État (direction départementale

de la cohésion sociale ou direction départementale des territoires et de la mer) permettrait une meilleure coordination de l'ensemble des leviers » (mairie de Montpellier)

« Il est proposé la répartition de pilotage suivante :

- l'échelon intercommunal comme pilote stratégique aux côtés de l'Etat. (…) Cela pourrait se traduire par la signature d'une convention cadre.

- la commune comme pilote organisationnel compte-tenu de sa proximité au quotidien avec les habitants des territoires concernés » (agglomération Orléans Val de Loire)

« La nouvelle génération de contrat doit être plus engageante et mieux préciser les responsabilités de chacun » (ville d'Echirolles)

7 - Avec votre expérience, quelle appréciation portez-vous d'une part sur l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de l'État qui agissent pour la politique de la ville ? D'autre part, sur les délégués du préfet ?

Les élus portent un regard mitigé sur la situation des services de l'État. Ils reconnaissent le professionnalisme et l'implication des agents qui y travaillent et apprécient généralement leur technicité et leur rigueur administrative. En revanche, ils déplorent les effets de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (RéATE) sur la mobilisation et le fonctionnement des services dans le cadre de la politique de la ville : une réduction des effectifs avec pour corollaire, une moindre présence de ceux-ci sur le terrain et leur recentrage sur des missions de suivi et de contrôle au détriment des missions d'animation, le sentiment d'un désengagement des services « de droit commun », un manque de lisibilité de l'organisation locale avec notamment un « brouillage » des attributions entre les services de la préfecture, ceux des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et les délégués du préfet, une rotation importante des personnels et une moindre connaissance des réalités territoriales, etc.

S'agissant des délégués du préfet, ils sont majoritairement perçus par les élus comme des partenaires incontournables de la politique de la ville. Là où ils sont présents, ils constituent un interlocuteur précieux, parfois la seule véritable « porte d'entrée » vers les services de l'Etat. Leur disponibilité, leur travail de proximité et leur capacité d'analyse sont souvent appréciés. En revanche, une partie des répondants considère que leur rôle n'est pas défini avec suffisamment de précision. Par ailleurs, il apparaît que leur positionnement au sein des structures de l'État est très variable et ne leur permet pas toujours d'exercer un effet d'entraînement sur la mobilisation des services de droit commun. Dans ce contexte, beaucoup souhaitent un renforcement de leurs attributions et de leurs responsabilités.

« La révision générale des politiques publiques a engendré un regroupement des services déconcentrés de l'État, avec pour conséquence la disparition de relais. Ce déficit n'est pas compensé par les délégués du préfet. » (communauté d'agglomération de l'Artois)

« L'organisation des services déconcentrés reste complexe pour les collectivités locales, et leur apport, y compris en matière de ressources disponibles spécifiques, mal connu. » (ville de Vitry-sur-Seine)

« Les délégués du préfet ont beaucoup contribué à rapprocher les services déconcentrés de l'État du terrain. » (ville d'Asnières-sur-Seine)

« Les délégués du Préfet font un travail utile, de part leur proximité et leur disponibilité. Ils connaissent le quartier, et souvent ses habitants. Cela leur permet parfois de trouver des solutions adaptées aux situations locales. Ils humanisent les relations souvent trop administratives des préfectures avec les habitants. » (parlementaire du Gard)

8 - Quelles solutions proposer pour combler le déficit de participation des habitants à la définition des instruments de la politique de la ville et renforcer leur capacité à agir ?

Les contributions s'accordent sur l'impératif que constitue la participation des habitants. Recueillir leur point de vue permet de mieux identifier les besoins et les causes des difficultés rencontrées sur les territoires et de bénéficier de leur expertise d'usage. L'exemple de la rénovation urbaine est souvent évoqué pour valoriser les effets bénéfiques des démarches participatives. Celles-ci apparaissent comme une condition nécessaire à l'appropriation des espaces restructurés, favorisant ainsi leur respect et leur pérennité.

Sur le principe d'une association directe à la définition des politiques publiques, les avis sont partagés. Certains estiment que les habitants doivent être sollicités en amont pour éclairer les choix des politiques, alors que d'autres préconisent leur présence dans le cadre des processus décisionnels.

Concernant les modalités opérationnelles de cette participation, plusieurs propositions sont faites : une meilleure utilisation des instances de participation existantes (notamment les conseils de quartier) et le développement de celles qui ont été initiée à titre plus expérimental (par exemple, les conseils municipaux d'enfants), le recours plus fréquent à des dispositifs d'enquêtes de préférence réalisés directement sur le terrain dans le cadre d'un travail de « porte à porte », l'identification d'habitants « référents » (délégués d'immeubles, etc.) même si cette possibilité peut créer des problèmes de représentativité, la mobilisation de relais de proximité auprès des habitants : médiateurs, associations de proximité et centres sociaux dont les budgets nécessitent d'être confortés, etc.

De nombreux élus mettent en avant l'effort de formation qu'implique la participation des habitants : d'une part, la formation des professionnels afin qu'ils soient en mesure de recueillir, analyser et tenir compte de la parole des habitants et d'autre part, la formation des habitants eux-mêmes afin de développer chez eux l'envie de jouer un rôle dans le cadre de l'évolution de leur quartier et de les outiller à cette fin.

Certains suggèrent des méthodes plus radicales, comme par exemple de conditionner le financement de la politique de la ville à une participation effective des habitants aux différents projets.

Plusieurs contributions insistent sur le rôle moteur que doivent jouer les habitants. Selon eux, ils ne doivent pas uniquement « valider » des orientations, mais être moteurs du changement. Il s'agit de développer leur capacité d'agir en créant les conditions nécessaires au développement de leurs initiatives et projets et en favorisant des prises de consciences citoyennes et des mouvements de solidarités. Plusieurs recommandations sont faites en ce sens : une association systématique des habitants dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, la mise en place de budgets participatifs, le développement de dispositifs du type « régies de quartiers », la création de jardins partagés dont la gestion est confiée à des associations d'habitants, etc. Le modèle américain de « l'empowerment » est parfois cité.

Enfin, il est proposé par certains qu'une représentation nationale des habitants des quartiers populaires soit mise en place afin de garantir la prise en compte de leurs besoins dans les décisions prises au plus haut niveau.

« Les habitants ne sont pas un problème, ils doivent faire partie de la solution » (profession banlieue)

« Aujourd'hui, les habitants sont souvent usés, lassés de décisions descendantes dont ils ne comprennent pas nécessairement les raisons. Ils ont le sentiment que ce qui se fait ne répond pas directement à leurs attentes. L'association des habitants à la définition d'un programme d'actions est très exigeante en termes de préparation, de pédagogie, d'accompagnement. C'est souvent difficile. Cela se prépare très en amont. » (communauté d'agglomération du Carcassonnais)

« La participation des habitants ne se décrète pas, elle se construit. » (ville de Bourges)

« Des modifications du cadre urbain qui s'appuient sur les habitants, leurs connaissances et leurs savoirs-faire produisent des effets très positifs sur la pérennité et le respect des espaces restructurés même si cela complique la tâche des maîtres d'ouvrage, des services et des entreprises prestataires. Cela prend aussi plus de temps pour plus de sens. » (communauté d'agglomération de La Rochelle)

« Il faut dépasser le dialogue formel avec les habitants pour créer les conditions d'une coproduction collective des projets. En effet, une grande partie des réponses aux problèmes qu'affrontent les quartiers populaires réside dans la population elle-même. Sa jeunesse, sa diversité culturelle sont des atouts qui ne sont pas suffisamment exploités. Pour s'assurer que la contribution des habitants aille au-delà de la phase « diagnostic » des projets, il faut développer le pouvoir d'agir – ou la capacitation – de collectifs d'habitants. » (IREV et acteurs de la politique de la ville du Nord-Pas-de-Calais)

« La mise en place d'une représentation des habitants des quartiers dans les instances consultatives nationales complèterait la «réforme participative» de la politique de la ville. » (Question de ville)

9 - Quels sont, au regard de la connaissance que vous avez de la situation des quartiers, les deux ou trois enjeux majeurs ou émergents à traiter en matière de cohésion sociale et territoriale ?

Pour une grande majorité des élus et professionnels, l'enjeu principal que doivent relever les quartiers de la politique de la ville est constitué par l'accès à l'emploi durable de leurs habitants. Il s'agit d'une condition essentielle à la résorption des situations de pauvreté, à une intégration réussie des populations et à la cohésion sociale et territoriale. En lien avec la problématique de l'emploi, certains mettent l'accent sur les questions de qualification et de formation professionnelle, mais également sur le maintien et le développement d'activités économiques dans les quartiers de la politique de la ville. Quelques contributions préconisent le développement des nouvelles formes d'économie locale (économie sociale et solidaire, économie verte, etc.) au service des quartiers et de leurs habitants.
Favoriser la réussite scolaire de l'ensemble des élèves des quartiers constitue, après l'emploi, l'enjeu qui revient de manière la plus récurrente dans les contributions. L'acquisition des savoirs de base et notamment la maîtrise de la langue française est présentée comme un prérequis à l'insertion sociale et professionnelle. Les répondants identifient fréquemment le rôle important des parents dans la réussite scolaire et soulignent ainsi la nécessité de conduire des actions pour renforcer les liens entre l'école et les familles et pour soutenir la fonction parentale. La lutte contre le décrochage scolaire ressort également fréquemment.

Les questions liées au logement et au cadre de vie, au désenclavement des quartiers, à la sécurité (notamment la lutte contre les économies parallèles) et à la santé sont également évoquées mais apparaissent plus en retrait.

Des enjeux transversaux sont également cités : la jeunesse et le développement du lien intergénérationnel, la prévention et la lutte contre les discriminations, le soutien au monde associatif, le développement de la mixité sociale, urbaine et fonctionnelle, la revalorisation de l'image des quartiers et l'ouverture de ceux-ci sur les autres territoires.

« Le maintien et le développement d'activités sur le territoire favorisant l'emploi, en particulier des populations qui y vivent, sont prioritaires. Les structures d'insertion (plans locaux pour l'insertion et l'emploi, missions locales, etc.) doivent voir leurs capacités d'intervention démultipliées, afin de pouvoir accompagner les habitants dans leurs parcours d'accès à l'emploi, en lien avec les acteurs de terrain, notamment les centres sociaux. » (ville de Vitry-sur-Seine)

« Les thématiques de l'éducation et de l'emploi, incluant le développement économique, font l'objet d'un large consensus en termes de priorités d'intervention (…). L'image des territoires et l'ouverture du quartier sur la ville sont des objets de travail transversaux. » (observatoire régional de l'intégration et de la ville, Alsace)

« Le développement économique est un enjeu majeur de la cohésion sociale et territoriale. Il est regrettable que la question de la cohésion sociale ne soit jamais abordée en lien avec les aspects économiques (…) Le défi de l'emploi ne peut être relevé qu'en favorisant la création de richesse par le maintien et l'implantation d'activités économiques dans les quartiers. Les activités artisanales sont pourvoyeuses d'emplois de proximité, non délocalisables. Par l'apprentissage, elle contribue à offrir une formation et une éducation à des apprentis parfois mal adaptés au système scolaire général. L'artisanat est aujourd'hui l'un des rares secteurs à faire jouer l'ascenseur social, un chef d'entreprise artisanale sur deux est issu de l'apprentissage. L'accueil d'artisans, commerçants, cafés ou restaurants est un frein à la dégradation et à la désertification des quartiers. » (assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat)

10 - Quels seraient les instruments à mobiliser pour donner un nouvel essor au développement économique des quartiers ? Pensez-vous que les acteurs économiques (entreprises, fédérations professionnelles, institutions financières,…) puissent être signataires des futurs contrats ?

De nombreux acteurs préconisent un meilleur accompagnement des créateurs d'entreprises dans le cadre d'un suivi individualisé (pépinières d'entreprises, système d'amorçage de projets, réseau des boutiques de gestion, cité-labs, etc.), une meilleure information des créateurs afin de les orienter vers des secteurs correspondant à une réelle demande (services à la personne par exemple), un accès facilité à des dispositifs de financement adaptés du type « micro-crédit », un soutien renforcé à l'économie sociale et solidaire, une mobilisation de l'épargne solidaire, etc.

L'accent et l'effort doivent aussi porter sur l'observation et la connaissance de l'activité économique des territoires, sur les débouchés et sur les métiers, principalement pour les jeunes (niches existantes et métiers en tension à l'intérieur des bassins d'emploi, dispositifs et formations permettant d'y avoir accès) ; faire connaître les bonnes pratiques des collectivités territoriales et des entreprises concernant notamment les modalités de financement des projets, les outils et organismes de financement.

Le système d'exonérations fiscales et de charges sociales dont bénéficient les entreprises implantées dans les zones franches urbaines est également cité comme un moyen de revitaliser l'activité économique, mais ses limites sont parfois pointées avec le souhait, pour certains, que des contreparties à ces avantages soient exigées non seulement en termes d'accès à l'emploi des publics des quartiers défavorisés mais également de maintien dans l'emploi avec des obligations plus fermes concernant la formation des salariés et l'accompagnement de leur projet professionnel.

Le dynamisme économique des quartiers dépend de leur capacité à jouer un rôle attractif. Plusieurs cahiers d'acteurs soulignent ainsi la nécessité de travailler sur l'image des quartiers et leur désenclavement.

Plus de la moitié des élus et professionnels considèrent qu'il est nécessaire que les acteurs économiques soient signataires des futurs contrats afin de renforcer leur implication. Ceux qui ne jugent pas opportune leur signature craignent une complexification de la démarche contractuelle et prônent un nombre resserré de signataires. Ils estiment que les entreprises, les commerces, les fédérations professionnelles et institutions financières sont des acteurs majeurs mais dont le rôle se situe davantage dans l'opérationnalité. Ils peuvent donc être consultés lors de l'élaboration du contrat sans nécessairement en être signataires, puis être mobilisés dans le cadre de conventions spécifiques sur des actions identifiées et destinées à décliner les priorités

et orientations contractuelles.

En revanche, l'ensemble des contributeurs partage le principe d'un véritable volet « développement économique » au sein des futurs contrats. La nécessaire mobilisation des régions dans le cadre de ce volet est évoquée à plusieurs reprises.

« Le volet développement économique est resté le parent pauvre des projets de rénovation urbaine. » (communauté urbaine d'Arras)

« La CCIP propose de concrétiser le socle économique de la politique de la ville comme levier dans une démarche de rapprochement entre le social et l'urbain en prenant appui sur deux éléments. D'une part un environnement urbain favorable et attractif (…) D'autre part, l'accueil et l'implantation des entreprises. » (chambre de commerce et d'industrie de Paris)

« L'engagement du monde économique est essentiel. Il faudrait trouver le moyen législatif permettant à l'Etat de l'obliger à s'engager sur le long terme (…). Les entreprises de ZFU doivent être contrôlées et sévèrement punies si besoin. » (agglomération Est ensemble, Seine-Saint-Denis)

« La question du développement économique doit être pensée dans le cadre des documents d'urbanisme et des documents de programmation du conseil régional (…). Les acteurs économiques doivent être impliqués au niveau de la mise en œuvre opérationnelle des contrats. » (conseil général de l'Essonne)

« Le volet économique n'est pas suffisamment pris en considération dans la mise en oeuvre des contrats, or le développement économique sert à la fois les objectifs de développement social et ceux de l'amélioration de l'habitat. Dans les quartiers en difficulté, l'artisanat apporte des réponses non seulement en matière d'insertion, mais également en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie des habitants. » (assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat)

« Le rôle des pouvoirs publics est de faire coïncider le potentiel d'emploi du quartier avec l'offre qui émane des entreprises. Les chefs d'entreprise sont un peu dubitatifs devant l'ensemble des instruments liés à la politique de l'emploi. Il y a donc un effort de clarification et de lisibilité à faire. » (parlementaire du Morbihan)

11 - Quels sont les types de formations qu'il conviendrait de développer prioritairement ?

Quelques secteurs sont identifiés par certains élus et professionnels comme devant être davantage valorisés dans les dispositifs de formation car potentiellement pourvoyeurs d'emplois soit parce qu'ils correspondent à des activités en expansion, soit parce que la demande d'emploi pour ces secteurs est insuffisante et/ou inadaptée : le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, certaines branches du secteur informatique, les métiers liés à l'environnement et à l'écologie, le transport et la logistique et les services à la personne.

Une large partie des contributeurs considère qu'il faut adapter l'offre locale de formation aux besoins identifiés sur les territoires. A ce titre, ils suggèrent de s'appuyer davantage sur les acteurs locaux pour identifier les secteurs économiques qui rencontrent des difficultés de recrutement et donc pour lesquels il apparaît judicieux de développer des formations adaptées. Beaucoup rappellent le rôle des conseils régionaux dans le cadre de ce travail de diagnostic. Ce dernier doit également mobiliser les autres collectivités territoriales, les acteurs de l'emploi, l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), les universités et établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les centres de ressources de la politique de la ville qui ont, très souvent, développé des dispositifs d'observation locale.

Beaucoup préconisent que l'accent soit davantage mis sur l'apprentissage et les formations en alternance, modalités qui semblent adaptées aux spécificités des populations des quartiers de la politique de la ville.

Nombreux sont ceux qui rappellent qu'en amont de la formation professionnelle, les habitants des quartiers ne possèdent pas toujours les pré-requis indispensables à l'exercice d'une activité

professionnelle, notamment la maîtrise de la langue française, l'expression écrite et orale mais également l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, le rôle de l'éducation nationale apparaît essentiel, de même que celui des structures associatives qui mènent des actions d'alphabétisation, celles-ci apparaissant souvent sous-financées au regard des besoins existants.

Au-delà de la qualification et des savoirs, il ressort des différents témoignages que c'est bien souvent le manque de confiance en eux et l'insuffisante maîtrise des codes du monde du travail qui pénalisent les habitants des quartiers. Face à ce constat, il est proposé de développer des dispositifs de soutien de type « coaching ». Certaines communes et intercommunalités ont organisé des groupes d'échanges et séances de formation réunissant des demandeurs d'emploi issus de plusieurs quartiers. Ce dispositif a eu des effets particulièrement bénéfiques sur les habitants, leur permettant de sortir de leur isolement, de mesurer que leurs difficultés d'accès à l'emploi étaient également rencontrées par d'autres, d'identifier la manière dont ceux-ci y répondaient, d'échanger avec eux des informations sur les offres d'emploi et dispositifs d'accompagnement existants et in fine de rentrer dans une dynamique de remobilisation.

« Deux axes seraient à privilégier dans ce domaine : d'une part, les formations liées à l'environnement professionnel et à la capacité à intégrer le monde de l'entreprise et ses règles ; d'autre part, le développement des formations en alternance ou en apprentissage, celles-ci correspondant à la spécificité des publics des quartiers prioritaires. » (ville de Bègles)

« La formation regagnera ses galons auprès des publics, à la condition de faire apparaître un lien avec le secteur économique. Les temps d'alternance sont indispensables. Or ils restent pour beaucoup de jeunes difficiles d'accès. » (agglomération Maubeuge Val de Sambre)

« La question de l'employabilité des habitants, à laquelle les chartes entreprises-territoires ne répondent que très partiellement, doit donc être prise à bras le corps à travers toute la chaîne, depuis la scolarité jusqu'à l'embauche, en passant par l'orientation, la formation et l'insertion. » (chambre de commerce et d'industrie de Paris)

« Le type de formations à développer dépend des activités professionnelles qui existent au niveau du territoire ou des bassins d'emploi limitrophes. » (ville de Wingles)

« La priorité consiste à proposer des formations en adéquation avec le tissu économique local. En outre, la formation professionnelle tout au long de la vie constitue un levier efficace pour multiplier les possibles en matière d'emploi. Par ailleurs, chez les personnes fragiles chez qui on impulse une dynamique, il importe de réduire au maximum le temps qui sépare la demande de formation de son début effectif. En direction des populations migrantes, les formations linguistiques intensives constituent dans certains cas le préalable indispensable à toute autre formation. Enfin, la condition sine qua non au déploiement de la formation est sa rémunération. » (ville de Nanterre)

12 - Quelles sont les voies d'amélioration possibles du fonctionnement du service public de l'emploi dans ces quartiers ?

Près d'une contribution sur deux insiste sur la nécessité de renforcer la présence du service public de l'emploi, notamment de Pôle emploi, dans les quartiers de la politique de la ville ou à proximité de ceux-ci, le cas échéant dans le cadre d'une permanence prenant appui sur une structure existante (centre social, maison de quartier ou autre).

Selon les répondants, le service public de l'emploi ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des quartiers populaires. Pis, certains élus ont le sentiment que les moyens déployés en terme d'accompagnement vers l'emploi des habitants des quartiers sont sous-proportionnés au regard de leur poids dans la demande d'emploi. Cet écart tendrait même à s'accentuer avec la crise économique. Ils préconisent un meilleur fléchage de ces moyens vers les territoires de la politique de la ville et le développement d'initiatives destinées à repérer, informer et accompagner les habitants des quartiers vers les dispositifs de l'emploi existants.

Ils s'inquiètent de la réduction des moyens humains dont disposent Pôle emploi et les missions locales et des conséquences de celle-ci sur la qualité de l'accompagnement des publics. Ils souhaitent par ailleurs que la formation des agents du service public de l'emploi soit renforcée, avec notamment des formations spécifiques pour les agents exerçant leur métier sur des territoires où sont situés des quartiers de la politique de la ville. Ces agents doivent être en mesure de fournir un suivi et un accompagnement personnalisé, et ce, même au-delà de la signature d'un contrat de travail pour prévenir les ruptures.

Beaucoup reprochent également au service public de l'emploi de ne pas suffisamment travailler en articulation avec l'éducation nationale (afin d'agir le plus en amont possible) et les acteurs de terrain, notamment les associations. L'expérience des maisons de l'emploi est perçue très favorablement en raison du renforcement du partenariat entre acteurs qu'elles ont généré. Les élus s'inquiètent bien souvent sur la diminution des moyens accordés à ces structures pour fonctionner.

« Il semble important de redonner au service public de l'emploi une marge d'intervention permettant d'envisager des collaborations locales. C'est un acteur qui a de plus en plus de difficultés à assurer sa mission de base. » (association régionale des professionnels du développement social et urbain de Rhône-Alpes)

« L'emploi doit être une priorité nationale au vu de la conjoncture économique. Il doit l'être d'autant plus dans les quartiers où le taux de chômage est le plus élevé dans une ville. Il y a lieu de booster le service public en formant les agents à de nouvelles pratiques et démarches avec une utilisation optimale de l'outil informatique et créer en parallèle d'autres micro-structures spécialisées dans des domaines précis : bâtiments et travaux, restauration-hôtellerie, maintenance informatique, etc. » (ville de Wingles)

« La lisibilité des réseaux d'acteurs locaux suppose une coordination efficace et pertinente à l'échelle du bassin d'emploi. » (communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise)

« Les réponses données n'intègrent pas le sentiment d'urgence, tandis que les demandes sont le plus souvent le fruit d'une urgence vécue. Qui dit public en difficulté, dit public dont les facteurs de non employabilité relèvent d'une multiplicité de facteurs qui, trop souvent, échappent au service public de l'emploi. Accompagnement social et accompagnement à l'emploi vont de pair. Une reconnaissance et un renforcement du rôle des missions locales en la matière pourraient être bénéfiques. » (conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur)

« Le regroupement des moyens dans des structures intégrées est une manière de disposer d'une vision générale et d'apporter des solutions aux différents publics : demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée, public jeune, etc. La notion de «maison de l'emploi» regroupant les services municipaux de l'emploi, le plan local pour l'insertion et l'emploi, la mission locale et les organismes de formation est, en ce sens, un outil pertinent. » (ville de Villenave d'Ornon)

« Il est nécessaire de renforcer l'accueil de proximité pour apporter une réponse au plus près des habitants, par exemple par la mise en place de permanences du service public de l'emploi dans les structures présentes sur le quartier. » (Maison de l'emploi et de la formation de l'agglomération caennaise)

13 - Pour la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine, quels seraient les thèmes qui pourraient être confortés (concertation sur les attributions de logements, renforcement de l'application des clauses d'insertion, etc…) à l'échelle communale ou intercommunale ?

Les répondants se sont plus particulièrement exprimés sur les thèmes des pratiques d'attributions, de l'application des clauses d'insertion par l'économique et de la GUP.

Concernant les pratiques en matière d'attribution des logements, les contributeurs considèrent

celles-ci comme un élément essentiel pour favoriser la mixité sociale dans les quartiers de la politique de la ville. Certains soulignent que cette question ne doit pas être considérée pour les seuls sites en rénovation urbaine. Elle implique une collaboration renforcée entre l'ensemble des bailleurs, mais également les collectivités et l'Etat dans le cadre d'instances du type « conférences intercommunales du logement ». Certains vont jusqu'à proposer une gestion totalement mutualisée des logements sociaux à l'échelle intercommunale, sur la base de critères affichés et fermement appliqués. Quelques élus et professionnels en appellent au durcissement des obligations incombant aux bailleurs dans leurs pratiques attributives, avec la mise en place de mesures coercitives pour ceux qui ne les respecteraient pas.

Les bienfaits de la gestion urbaine de proximité (GUP) sur la conduite des chantiers de rénovation urbaine et la pérennisation des investissements réalisés sont abordés par de nombreux élus et professionnels. Ceux-ci regrettent parfois que les démarches de GUP aient tardé à se mettre en place sur certains sites et s'inquiètent de la poursuite du financement de l'ingénierie de ces démarches une fois les projets de rénovation urbaine achevés. Ils rappellent en outre qu'il est essentiel que les habitants soient pleinement associés à la GUP.

Dans leur majorité, les répondants prônent un renforcement des clauses d'insertion tout en signalant les améliorations et ajustements qui pourraient, selon eux, être apportés au dispositif : un élargissement des bénéficiaires au-delà des seuls publics directement employables, le développement d'actions de préformation et d'accompagnement des publics (notamment pour les jeunes), une obligation de partenariat entre les maîtres d'ouvrage d'un même projet de rénovation urbaine afin que ceux-ci structurent, en lien avec les professionnels de l'emploi, de véritables parcours d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires, un meilleur suivi et contrôle de la mise en œuvre des clauses avec l'application de sanctions pour favoriser leur effectivité, etc. D'après les différents témoignages recueillis, l'échelle intercommunale est considérée comme la plus pertinente pour assurer le suivi et l'animation du dispositif des clauses d'insertion.

D'autres thèmes sont également signalés comme devant être confortés pour garantir la réussite des projets de rénovation urbaine. Parmi ceux-ci, les suivants apparaissent de manière récurrente : le traitement des copropriétés dégradées, les questions de désenclavement et de mobilité, le développement économique, la mixité fonctionnelle des sites ou encore le rôle et la place des équipements publics rénovés au sein des quartiers restructurés. Par ailleurs, certains contributeurs souhaiteraient que les projets de rénovation urbaine prennent davantage en compte des enjeux de développement durable. Plus rarement, les élus vantent les mérites de la mise en place d'actions culturelles en lien avec les opérations de rénovation urbaine. La culture constitue, selon eux, un outil intéressant pour impliquer les habitants dans l'évolution de leur quartier.

« Le problème des attributions de logements sociaux aurait dû être pris en considération, avec plus de rigueur par les bailleurs sociaux qui ont souvent refusé ou pas pu accéder aux demandes de logement formulées par les populations issues de l'immigration qui avaient peu le choix d'obtenir un logement autre que dans les quartiers populaires. Cette ségrégation existe toujours et les locataires de ces quartiers ont beaucoup de difficultés pour obtenir un logement sur le centre ville. Ils sont donc pris en otage sur ces quartiers. » (conseil général du Gard)

« La pleine réussite des projets urbains repose sur la capacité à réinsuffler de la vie dans les quartiers. Le développement économique doit être au centre des préoccupations, l'objectif étant de recréer de la ville et non pas de se limiter à une réflexion patrimoniale autour du logement et des espaces extérieurs» (ville de Colmar)

« Les quartiers ont été remaniés sans une vision globale de leur inscription dans le reste de la ville (pas de vision d'une ville complète). » (ville de Champigny-sur-Marne)

« Il y a lieu que la clause d'insertion soit abordée avec l'entreprise avant le début des travaux et surtout contrôlée par le comité de pilotage créé dans le cadre de la rénovation urbaine. » (ville de Wingles)

« Il faut renforcer dés le départ les dispositifs de GUP en y associant des moyens pérennes qui perdurent au-delà des conventions ANRU. » (communauté d'agglomération de la porte du Hainaut, Valenciennois)

« Clauses d'insertion : la mutualisation des heures exigées par les différents maîtres d'ouvrage permettrait de proposer aux bénéficiaires de véritables parcours, au-delà de simples missions d'intérim de courte durée. » (communauté d'agglomération de Colmar)

14 - Au delà de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la rénovation urbaine a-t-elle permis d'enclencher des effets positifs dans d'autres domaines et si oui, lesquels ?

La revalorisation de l'image du quartier et le renforcement de son attractivité constituent les aspects les plus valorisés par les élus. Sont fréquemment évoqués les effets vertueux de la rénovation urbaine en termes de méthode de travail : revigoration des partenariats (y compris en matière d'action sociale, par exemple dans le cadre du relogement des publics), mise en place de démarches intégrées, nombreuses initiatives pour associer les habitants, etc.

Ressortent également des contributions la diversification urbaine des quartiers, leur ouverture sur la ville, les bienfaits sur l'emploi (clauses d'insertion et mise en synergie des acteurs de l'emploi), l'implantation d'équipements structurants, l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement de la gestion urbaine de proximité.

La meilleure sécurité des quartiers est un aspect auquel les élus apparaissent particulièrement sensibles. En effet, plusieurs d'entre eux relèvent la régression des actes d'incivilités qu'ils imputent notamment à une meilleure appropriation de l'espace par les habitants.

L'impact de la rénovation urbaine sur les parcours résidentiels et la mixité sociale des quartiers est peu cité. Lorsqu'il l'est, ses limites sont souvent dénoncées : résultats moins ambitieux que prévus, gestion des relogements souvent cantonnée à l'échelle communale malgré des tentatives pour instaurer des dynamiques à l'échelle de l'agglomération, etc.

De manière plus marginale, sont évoqués par certains élus des résultats bénéfiques dans le domaine du développement durable (réduction et tri des déchets, meilleure maîtrise des charges) et de l'éducation (revalorisation des établissements scolaires, recomposition du public, progression des résultats, etc.).

« Loin d'être un outil parfait, les programmes de rénovation urbaine font cependant l'objet d'un retour relativement satisfaisant de la part des élus et des services des communautés. (…). Les premiers éléments d'évaluation tendent à montrer que la rénovation urbaine a eu des effets en matière de dynamiques sociales (composition sociale des quartiers, conséquences des opérations sur la vie des habitants, évolution des conditions de (re)logement en matière de trajectoires résidentielles, de transformation urbaine à la fois en termes de gestion foncière, de morphologie (forme urbaine et architecturale) et d'usages (évolution des pratiques de gestion urbaine de proximité, prise en compte d'objectifs de mixité fonctionnelle dans les projets, prise en compte des déplacements), de gouvernance (participation des habitants à la définition des projets, co-élaboration des projets avec les collectivités locales) et en matière économique (création d'emplois). » (assemblée des communautés de France)

« La pérennisation des effets de la rénovation urbaine dans un quartier n'est possible que si la question sociale est traitée dans le même temps (…) Une rénovation mal accompagnée peut être perturbante pour les habitants du territoire et peut, tout autant, amener des comportements négatifs. » (Fédération des centres sociaux du Vaucluse)

« La rénovation urbaine a également favorisé l'émergence de nouvelles gouvernances à tous les niveaux, depuis le cadre institutionnel (travail en transversalité et en partenariat) jusqu'au plus

près des habitants (concertation, GUP, etc.). » (ville de Bègles)

« Nous avons expérimenté avec succès le couplage MOUS relogement (PRU) et accompagnement professionnel des familles relogées demandeurs d'emploi (CUCS). (…)Le relogement engage un profond processus de changement pour les familles (…) Lorsque nous avions recontacté des bénéficiaires du PLIE placés en emploi 3 ans auparavant, le résultat était très intéressant : 70 % était toujours en emploi et 70% dans une autre entreprise que lors de la reprise de travail ; autrement dit, la dynamique enclenchée avait perduré au-delà de l'accompagnement. » (communauté d'agglomération de La Rochelle)

« Les clauses d'insertion ont permis d'améliorer le lien avec les entreprises et de créer du lien avec des jeunes et jeunes adultes des quartiers qui n'étaient plus en lien avec le service public de l'emploi. » (PLIE d'Avignon)

« Au niveau des instruments, il semblerait intéressant de mobiliser les outils qui existent déjà avec une meilleure coordination des structures sociales, économiques et urbaines. » (chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne)

15 - Faut-il dans certains quartiers adapter la pédagogie et éventuellement le contenu de l'enseignement dans les établissements scolaires ?

Près de deux tiers des répondants considèrent qu'il n'apparaît pas opportun et qu'il serait même dangereux d'adapter le contenu de l'enseignement selon les spécificités de certains quartiers populaires. Ils mettent en avant le respect du principe d'égalité républicaine et craignent le développement d'une école à deux vitesses. Certains redoutent par ailleurs les effets stigmatisants d'une telle mesure. Selon eux, la solution se trouve davantage dans les dispositifs d'accompagnement comme le programme de réussite éducative (PRE) ou le contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS), destinés à donner à chacun les conditions nécessaires pour assimiler les contenus éducatifs et favoriser la réussite. Le rôle essentiel des parents est également fréquemment souligné.

En revanche, les répondants sont majoritairement favorables à une adaptation de la pédagogie et des méthodes éducatives : modulation des rythmes scolaires, approche plus individualisée, travaux en petits groupes, scolarisation dès 2 ans, développement de l'accompagnement éducatif, davantage d'activités développées en lien avec l'univers extra-scolaire et notamment le monde associatif, etc. De nombreuses contributions appellent à une collaboration renforcée entre l'éducation nationale et les acteurs du quartier.

Quelques élus pensent qu'il faut se résoudre au pragmatisme et recentrer l'enseignement primaire des quartiers populaires sur l'acquisition des savoirs « de base » : la lecture, les mathématiques et l'éducation civique.

Enfin, certains estiment que la réflexion sur le contenu des enseignements et la pédagogie ne doit pas occulter un enjeu fondamental, celui des moyens de l'éducation nationale.

« Le contenu de l'enseignement ne peut être remis en cause sauf à rompre l'égalité républicaine en la matière. Mais il est nécessaire de faire confiance aux enseignants pour innover et expérimenter. Peut-être doit-on songer à la manière dont on attire vers ces établissements des enseignants expérimentés capables d'animer un corps éducatif tout entier autour de projets ambitieux. » (ville d'Asnières-sur-Seine)

« Vivre dans un quartier populaire doit donner les mêmes chances de réussite et d'épanouissement professionnel et personnel aux enfants qu'ailleurs. Ceci est déterminant pour l'avenir des quartiers

populaires et pour éviter la ségrégation sociale dans les établissements. Nos travaux et actions menés avec de nombreux acteurs éducatifs nous amènent à formuler les propositions suivantes : refaire de la possibilité d'une scolarisation précoce dans ces quartiers une priorité nationale (…), prioriser une augmentation des moyens de l'éducation nationale sur les territoires et établissements où les élèves sont les plus en difficultés et où la mixité sociale est la plus faible (…), augmenter significativement le nombre d'enseignants chevronnés par une valorisation systématique du volontariat et de l'implication des professionnels autrement qu'avec des bonus d'ancienneté qui encouragent au départ, inciter les établissements à l'innovation pédagogique et renforcer la formation des enseignants aux pédagogies innovantes, y compris la formation locale (…), profiter de toute rénovation ou construction d'établissement pour adapter les locaux aux ambitions de l'éducation prioritaire (…), revaloriser la médecine scolaire (…), inciter à la cohérence des stratégies éducatives locales plutôt qu'à l'éparpillement des dispositifs, etc. » (collectif « Cités en mouvement », jeunes professionnels du développement social et urbain)

« La gestion des ressources humaines par l'éducation nationale est un point déterminant pour aborder la question éducative dans la politique de la ville. L'ADCF estime absolument nécessaire l'adaptation des moyens humains dans les établissements accueillant des élèves résidant les quartiers prioritaires. Le surplus de moyens déployé doit être pris dans une triple mission d'enseignement au contact des élèves, d'interface et de relations avec les parents d'élèves et de partenariat avec les acteurs publics sur le territoire (collectivités, CAF, etc.). La GRH concerne également la mobilité des personnels et la recherche de stabilité des équipes pédagogiques et d'encadrement. » (assemblée des communautés de France)

« Il faudrait créer des dynamiques de projets pédagogiques en lien avec les problématiques de ces quartiers » (en dehors des programmes scolaires). » (centre communal d'action sociale de Saint-Marcel, Eure)

« Il n'y a pas de contenu particulier à développer dans les établissements scolaires. Ceci renforcerait le constat malheureux d'écoles de seconde zone, contraire aux principes républicains. Par contre, le mode de travail doit être adapté. Renforcer l'accompagnement scolaire, renforcer le travail en partenariat entre l'Éducation nationale et les autres acteurs péri scolaires du territoire, renforcer l'ouverture culturelle des élèves nous semblent essentiels. » (Fédération des centres sociaux du Vaucluse)

16 - Comment retrouver une relation de confiance entre la population, notamment les jeunes, et la police ?

La demande d'une plus forte présence policière au sein des quartiers populaires apparaît de manière récurrente. Ainsi, une large majorité des répondants estime que le retour de la police de proximité est une bonne solution pour restaurer le rapport de confiance entre les habitants et les forces de l'ordre. Parmi ceux qui sont favorables à ce dispositif, certains s'attachent néanmoins à en définir les conditions de réussite : motivation des agents recrutés, nécessaire « fibre sociale » de ceux-ci, action policière qui ne doit pas être cantonnée à une simple approche sécuritaire mais intégrer une dimension préventive, mise en place d'une formation spécifique et d'un accompagnement adapté des policiers qui interviennent dans ce cadre afin qu'ils puissent mieux appréhender leur environnement professionnel, etc.

Quelques contributions font également référence au dispositif des délégués cohésion police population et souhaitent que celui-ci soit maintenu et renforcé. Les actions développées auprès des jeunes par ces délégués sont notamment saluées : visites de commissariat, sessions de formation destinées à présenter le rôle de la police nationale, actions d'éducation à la citoyenneté, etc.

Certains rappellent le rôle essentiel des parents dans la transmission des valeurs républicaines et dans la représentation qu'ont les jeunes de l'institution policière. Ils invitent donc au développement d'actions de sensibilisation auprès des familles.

Les élus et professionnels interrogés estiment que le rapport de confiance entre les habitants et les services de police ne peut être possible sans que ne soit développée une collaboration renforcée entre ces derniers et les autres acteurs intervenant sur les quartiers de la politique de la ville, qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels (notamment les services de prévention spécialisée du conseil général), associatifs ou privés (commerces, entreprises, etc.).

Enfin, quelques autres propositions sont à relever comme celle invitant à introduire davantage de jeunes des quartiers dans les forces de l'ordre, celle tendant à développer des formations politique de la ville dans les écoles de police, ou enfin celle souhaitant développer la présence des policiers dans les centres loisirs jeunesses (CLJ).

« Il faudrait une plus grande présence de proximité de la police (occupation des espaces publics, passage régulier dans les endroits stratégiques, au cœur des quartiers, etc.) et davantage d'explications quant à son rôle, les différentes formes d'intervention (BAC, police en uniforme, etc.), ce qu'elle fait, ce qu'elle ne peut pas faire, pourquoi, etc. Cette pédagogie doit être faite en direction de tous : habitants, enfants, jeunes, professionnels, etc. Elle doit pouvoir aussi travailler plus en réseau avec les autres professionnels du terrain. » (ville de Bourges)

« Il faut redonner son sens de service public à la police, ce qui passe nécessairement par une amélioration de la transparence du fonctionnement de ce service public, une écoute et une réponse aux besoins de la population. » (ville de Vitry-sur-Seine)

« L'existence de cadres de travail locaux mobilisant les acteurs du développement social et de l'insertion des jeunes (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, missions locales, éducateurs de prévention, etc.) offrent des opportunités de maillage avec la police en vue d'expérimenter des actions favorisant le dialogue entre les jeunes et les forces de police présentes sur le territoire. » (ville de Lyon)

17 - Comment concevez-vous le rôle du maire en matière de prévention de la délinquance ?

De manière quasiment unanime, les élus et professionnels estiment que le maire doit avoir un rôle de premier plan en matière de prévention de la délinquance. Le renforcement des pouvoirs du maire dans ce domaine par la loi du 5 mars 2007 est ainsi perçu positivement par les répondants.

Échelon de proximité, il apparaît, de par sa connaissance des réalités territoriales, comme le plus à même d'identifier et analyser les problématiques à l'œuvre et de définir les réponses à mettre en œuvre. Il est souvent considéré comme la garantie contre une approche trop « sécuritaire » de la politique de prévention.

Beaucoup rappellent également que le maire est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des partenaires de cette politique, qu'il s'agisse des services de police, de la justice, des services sociaux, de la prévention spécialisée ou de l'éducation nationale, et donc l'un des mieux placés pour en assurer l'animation et le pilotage. Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ou les stratégies territoriales de prévention de la délinquance qui leur ont succédé sont perçus comme des instances efficaces, bien que certains en déplorent le caractère parfois formel, leur préférant des cadres plus opérationnels, comme les cellules de veille.

Les nouveaux outils aux mains du maire, comme le conseil pour les droits et devoirs des familles ou le rappel à l'ordre, sont généralement appréciés et nécessitent d'être confortés, voire pour certains, renforcés.

« Le maire ne peut être un shérif. » (ville de Bondy)

« En dehors des pouvoirs de police du maire, ce dernier doit avant tout avoir un rôle d'animateur en étant un interlocuteur privilégié des services de police mais aussi des services sociaux et des acteurs

éducatifs et socio-culturels. » (ville de Bègles)

« Les lois consécutives sur la sécurité intérieure ont placé le maire au cœur de la prévention de la délinquance. C'est de fait vers lui que se tournent en premier lieu les citoyens. » (Vitry-sur-Seine)

« Parce que c'est une action de proximité, c'est essentiel que le maire en garde la compétence. Il assure la coordination de l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance. » (communauté d'agglomération de Saint-Etienne métropole)

« Quatre autorités portent actuellement la responsabilité de la prévention de la délinquance : le procureur de la République, le préfet, le conseil général, le maire. Cette gouvernance multiple est une réelle difficulté. Les pouvoirs de police du maire sont importants mais sans moyen financier pour les mettre en œuvre sereinement (…) En matière de prévention et de sécurité, le maire doit pouvoir disposer régulièrement des informations en provenance de la police et de la justice. » (communauté d'agglomération de Val de Bièvre)

18 - Quelles sont les initiatives prioritaires à lancer dans le domaine de la santé ?

De nombreux élus et professionnels soulignent la nécessité de garantir l'accès aux soins des plus démunis, notamment en densifiant la démographie médicale des quartiers défavorisés par des dispositifs du type « maisons de santé ». Dans ce même objectif, certains proposent le développement de pratiques innovantes telles que la télémédecine. Afin d'accompagner les populations socialement ou culturellement éloignées de l'offre de soins, quelques élus suggèrent la mise en place de dispositifs de médiation destinés à informer, sensibiliser les habitants sur les questions de santé et sur l'offre médicale existante.

Afin de favoriser une prise en charge la plus précoce possible des maladies et problématiques de santé, certains en appellent à un renforcement de la médecine scolaire et de la médecine du travail.

En matière préventive, l'accent est souvent mis sur la lutte contre les conduites addictives, les problématiques de nutrition et d'obésité ou encore le suivi dentaire et ophtalmologique. Le développement de la souffrance psychique, notamment des plus jeunes, est fréquemment mis en avant. Face à ce phénomène, beaucoup préconisent la création ou le renforcement de structures d'accueil anonymes, gratuites et non stigmatisantes à l'image de points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ). Plus marginalement, d'autres problématiques de santé sont citées, par exemple l'insuffisante sensibilisation à la sexualité ou la prise en charge des populations vieillissantes.

Le rôle des ateliers santé ville est perçu positivement, ceux-ci permettant d'objectiver et d'analyser les inégalités sociales et territoriales de santé, d'impulser une approche territorialisée de l'action publique en matière de santé et de mettre en place des actions à caractère innovant.

La mise en place des agences régionales de santé (ARS) est généralement vue comme une opportunité pour renforcer la mobilisation des acteurs de la santé au bénéfice des quartiers de la politique de la ville, grâce notamment aux contrats locaux de santé.

« La prise en compte de la souffrance psychique et des addictions sont deux priorités qui ressortent fortement des diagnostics locaux que nous avons réalisés dans les quartiers. Les contrats locaux de santé intégrant les priorités des ateliers santé ville devraient pouvoir faire l'objet de moyens accrus de la part des ARS. » (communauté d'agglomération de La Rochelle)

« L'accès aux soins doit être considéré comme un enjeu prioritaire et donner lieu à des mesures ambitieuses et volontaristes de la part de l'Etat. » (ville de Villeneuve Saint-Georges)

« La question de la santé mentale est très prégnante, notamment auprès des publics jeunes (16-25 ans). Il est nécessaire de soutenir et développer des approches de proximité non stigmatisantes autour de ces thématiques. » (ville de Valence)

« Il manque un nombre important de spécialistes au niveau national mais de façon plus aiguë dans les quartiers défavorisés alors que le besoin est plus important (par exemple, des orthophonistes, des ophtalmologistes, etc.). Cette question est plus large que la Politique de la Ville mais elle doit véritablement trouver des solutions. Sur ces territoires où les habitants ont des difficultés à accéder au système de santé, il faudrait davantage systématiser les bilans de santé via des campagnes de communication, sensibilisation et de prévention. » (ville d'Allonnes)

« La politique de contractualisation actuellement menée par l'agence régionale de santé, à travers les contrats locaux de santé (CLS), installe de fait une nouvelle géographie prioritaire selon des critères qui lui sont propres. Dans les territoires où existent des Ateliers santé ville, il existe ainsi un enjeu d'articulation entre CLS et ASV concernant le territoire et le public concernés, les thématiques retenues et le financement de la coordination et des actions. » (coordonnateurs des ateliers santé ville de l'Essonne)

Pour conclure

Exprimez-vous librement sur la réforme de la géographie prioritaire et contractuelle sur l'élaboration du projet de territoire et la mobilisation des politiques de droit commun, etc.

Concernant la réforme de la géographie prioritaire

« Je demeure favorable à une hiérarchisation, fondée sur des critères objectifs, des quartiers prioritaires pour éviter la dilution des moyens. Tous les territoires ne sont pas égaux et les écarts de développement constatés sont importants. » (communauté d'agglomération de La Rochelle)

« Concentrer les moyens additionnels n'épuise pas les objectifs d'une politique de la ville appuyée en priorité sur le droit commun. Si l'on veut préserver les dynamiques locales que l'on a mis des années à créer et à entretenir, il faut maintenir partout un zonage «supplétif» dans lequel on exige la concentration des moyens de droit commun de l'État, des communes, des Conseils Généraux et Régionaux, etc. » (parlementaire de Gironde)

« Les critères de la géographie prioritaire doivent être liés aux rapports entre les moyens des collectivités territoriales et les besoins des habitants. » (communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil)

« Une géographie prioritaire qui doit émerger DEPUIS le territoire (…) Faire confiance aux acteurs du territoire pour définir la géographie prioritaire. » (contribution de l'agglomération nantaise, villes de Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain, Nantes Métropole)

« Pour les territoires qui sortiront de la politique de la ville, il faut absolument prévoir un accompagnement de sortie de dispositif. » (ville de Bourges)

« Bien qu'un cadre national soit nécessaire, les différents acteurs locaux et notamment les villes et les agglomérations doivent pouvoir définir localement à l'intérieur de ce cadre les territoires éligibles aux dispositifs politique de la ville. » (ville de Valence)

« La géographie prioritaire doit faire preuve de souplesse car les habitants sont mobiles et les dynamiques sociales évoluent vite. Il faut pouvoir, pour cela, faire une observation dynamique sans fixer de zonages définitifs. » (communauté d'agglomération de la Rochelle et Villes au carré)

« Le choix des quartiers prioritaires, destinataires de l'effort public au titre de la politique de la ville, ne peut se réduire à une approche nationale et à la volonté d'une plus grande concentration des moyens de l'Etat dans les quartiers (…). La politique de la ville permet de donner aux territoires les moyens de répondre aux besoins de leurs habitants, en s'appuyant sur des outils fédérateurs et transversaux. » (région Basse-Normandie)

« Ces territoires pauvres sont aussi confrontés au manque de lisibilité, pour leur population, de l'action publique. C'est un problème transversal qui freine l'efficacité des différents politiques publiques » (parlementaire des Yvelines)

« Les petites et moyennes villes ne doivent pas être oubliées de la réforme de la politique de la ville par une vision focalisée sur les très grands quartiers des métropoles. » (Villes au carré)

« Le territoire n'est pas une donnée fixe, il est en mouvement. » (profession banlieue)

Concernant la contractualisation et la gouvernance de la politique de la ville

« Le caractère transversal et partenarial des politiques publiques doit être une des conditions des futurs contrats. » (parlementaire des Yvelines)

« La contractualisation pourrait être envisagée moitié/moitié entre « figures imposées » par l'Etat et « figures libres » proposées territorialement. » (parlementaire du Pas-de-Calais)

« Un diagnostic territorial partagé est le préalable à toute contractualisation. Ce diagnostic a vocation à déterminer les priorités pour le territoire. Il doit être amendé et validé par l'ensemble des partenaires (élus locaux, représentants de l'Etat, etc.). A l'issue de cette démarche de diagnostic, une convention comprenant de nombreux volets permettant de répondre aux enjeux et objectifs pourra être signée entre tous les acteurs publics du territoire. La contractualisation s'opérera également intuitu personae pour adjoindre aux actions des personnes publiques, celles des acteurs économiques, sociaux, culturels ou associatifs dans le cadre d'appels à projets. » (conseil général de l'Essonne)

« La gouvernance doit rester réactive et proche du terrain, c'est-à-dire détenue par le maire et le préfet. La gestion administrative de l'ANRU est devenue trop lourde et contre-productive. Il faut alléger le contrôle financier centralisé, soit en le déléguant entièrement au préfet, soit en le faisant évoluer vers une approche plus entrepreneuriale (mesure de l'impact de l'investissement). S'il n'est pas envisageable d'alléger les procédures de contrôle, alors il faut que l'Etat accepte de financer des postes administratifs supplémentaires dans les équipes projet pour que «le temps de la gestion» ne pénalise pas l'action sur le terrain. » (ville d'Orléans)

« Une politique intercommunale de la ville ne peut réussir que si elle s'appuie sur des outils de planification urbaine opposables à l'ensemble des communes de son territoire. » (élus et services de l'Etat de Charente)

« Nonobstant les considérations financières, la grande plus-value de la politique de la ville consiste dans l'ingénierie de projet partenariale, placée sous la coordination du maire (ou mieux encore du président d'EPCI) et du préfet. Celle-ci est la seule à même d'inciter les diverses institutions présentes sur le territoire à croiser leurs états des lieux, établir des diagnostics en commun, construire des axes d'actions cohérents et complémentaires, et se doter d'outils d'évaluation partagés. » (Conseil général, DDCS et CAF de l'Ain)

« On dispose d'une batterie conséquente d'instruments de démocratie participative allant de la démocratie directe, aux jurés citoyens, aux ateliers de contre-expertise, aux débats argumentés,… Il faut les adapter aux histoires locales et aux groupes sociaux concernés. L'essentiel, c'est de reconnaître le bien fondé de la parole citoyenne, quelle qu'en soit la forme, et de lui accorder de véritables moyens de s'exprimer, y compris financiers et techniques. Le chemin à parcourir pour cela est encore long et semé d'embûches. » (Front de gauche)

« L'élaboration de nouveaux contrats ne doit pas s'inscrire dans des obligations calendaires trop serrées. Cela demande au préalable un positionnement de chacun des acteurs potentiellement concernés et la définition d'une gouvernance la plus adaptée. » (communauté d'agglomération Caen la mer)

« Il faut poursuivre l'accompagnement financier des équipements porteurs de changement d'image qui structurent le territoire et dont le rayonnement dépasse les simples limites du quartier, tant en matière d'investissement que de fonctionnement (…). Il est nécessaire d'investir dans la jeunesse et de développer et animer des lieux de socialisation pour contribuer à plus d'intégration et de mixité. » (association des maires de la Loire)

« La notion de contrat garantit un socle commun sur lequel l'ensemble des acteurs peut s'appuyer en termes d'objectifs, de moyens, de calendrier, d'évaluation pour asseoir de façon performante les politiques publiques ou les projets de territoire. » (communauté urbaine Creusot-Montceau)

La mobilisation du droit commun

« La politique de la ville (…) doit se donner comme priorité la mobilisation et la transformation des politiques de droit commun (…). Si le droit commun agissait, la politique de la ville pourrait redevenir une politique spécifique supplémentaire et non pas suppléante. » (profession banlieue)

« La mobilisation du droit commun au service des territoires est la contribution la plus fondamentale et durable que peuvent faire les institutions publiques à la résolution des problèmes. Malgré des efforts récents, le « compte n'y est pas » dans la prise en compte par les services de droit commun des territoires et des populations fragiles. Cet enjeu –identifié dès l'origine de la politique de la ville – concerne le fonctionnement de l'administration dans son ensemble et donc dépasse le périmètre du seul ministère de la ville. » (communauté urbaine du Grand Lyon)

« En dehors du comité interministériel des villes, les ministères « de droit commun » se sont jusqu'à aujourd'hui peu mobilisés voire même désengagés des quartiers prioritaires. Si l'on considère que la situation de ces quartiers résulte avant tout de l'échec des politiques sectorielles. Il conviendrait de renforcer le pouvoir d'injonction de l'Etat afin que l'intervention des différents ministères (culture, sport, éducation nationale, emploi, etc.) s'impose en direction de ces territoires à un niveau adapté aux difficultés rencontrées. » (ville de Bègles)

« En conclusion, nous considérons que la politique de la ville doit devenir une politique structurelle. En effet, il existera toujours des quartiers qui auront un rôle d'accueil des populations modestes et précaires et l'exercice de ce rôle nécessite une politique publique qui intègre des moyens et des objectifs, pour promouvoir des parcours positifs, être attentifs à ce que les écarts entre les territoires ne se creusent pas. » (ViennAgglo)

« Une meilleure mobilisation du droit commun, si elle est associée à une baisse des crédits spécifiques relevant de la politique de la ville, nous éloignerait de nos objectifs. La politique doit conserver ses moyens propres pour continuer à avoir du sens. » (ville de Lanester)

« Sans une affectation équitable des moyens de droit commun, la politique de la ville ne pourra mener qu'une politique de rattrapage qui ne répondra qu'imparfaitement aux besoins des territoires. » (ville de Clichy-sous-bois)

« Les besoins qui s'expriment sont grandissants tandis que les moyens des communes diminuent sous l'impact des différentes réformes. » (ville d'Echirolles)

« Il nous semble important qu'une meilleure communication, coordination des politiques de droit commun et des actions spécifiques aujourd'hui sectorisées (emploi, social, économique, éducation, insertion, rénovation...) soient mise en oeuvre pour améliorer la situation actuelle. » (chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne)

« Jusqu'à aujourd'hui, l'appel aux moyens de « droit commun » a plutôt relevé de l'incantation, et cela d'autant plus dans le contexte budgétaire actuel de baisse des crédits. Le constat est fait que dans bien des cas les moyens propres de la politique de la ville viennent compenser un retrait ou une absence de services publics. L'Etat lui-même doit s'interroger sur les modalités à adopter pour soumettre ses différents services centraux et déconcentrés à une logique de dépenses obligatoires fléchées sur les quartiers prioritaires (en matière d'enseignement/éducation/parentalité, d'emploi, d'insertion, de sécurité, de culture et de sport, de santé...) . » (communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole)

« Concernant les territoires actuels qui concentrent la pauvreté, il nous semble que la question centrale est le parcours des populations : ces quartiers doivent devenir pour leurs habitants un lieu tremplin, vers une situation plus confortable, un lieu où l'ascenseur social est possible pour ses enfants. C'est ainsi que les politiques menées doivent être évaluées : en regardant, non pas de l'évolution de la situation générale des quartiers, mais des trajectoires personnelles. Pour atteindre cet objectif, si on ne peut nier que la trop grande concentration de difficultés pose des défis quelquefois insolvables, notamment à l'école, cette concentration peut aussi être vue comme un atout pour l'efficacité de l'action publique. Elle permet en effet de cibler des mesures et des projets et de mieux toucher le public qu'avec un éparpillement sur le territoire national. » (Cités en mouvement)

Annexe
Liste des contributeurs

Cette synthèse repose sur l'exploitation des cahiers d'acteurs élus et professionnels et des contributions listées ci-dessous ::

Contributions d'associations nationales et locales d'élus et de collectivités : assemblée des communautés de France (AdCF), association des maires, ville et banlieue de France (AMVBF), conférence des villes-centres et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes (contribution des élus du réseau des agglomérations de Rhône-Alpes), association des maires de la Loire

Contributions des députés du Bas-Rhin (2ème circonscription), Gard (6ème circonscription), de Gironde (3ème, 4ème et 11ème circonscription), de la Haute-Saône (2ème circonscription), des Hauts-de-Seine (7ème circonscription), du Morbihan (1ère circonscription), du Puy de Dôme (4ème circonscription), du Rhône (14ème circonscription), de la Seine-Maritime (5ème circonscription), du Vaucluse (1ère circonscription), des Yvelines (8ème circonscription)

Contributions des sénateurs de la Côte d'Or, de l'Héraut, de la Loire, du Pas-de-Calais, du Rhône

Contributions des présidents, élus et services des conseils régionaux d'Alsace, de la Basse-Normandie, du Nord, de Lorraine, du Pas-de-Calais, de Provence Alpes Côte d'Azur

Contributions des présidents, élus et services des conseils généraux de l'Ain, du Bas-Rhin, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de l'Essonne, du Gard, du Gers, de l'Hérault, de la Loire, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime, de la Seine-Saint-Denis, du Tarn, du Val de Marn

Contributions des maires, élus, chefs de projet et services des communes et intercommunalités suivantes (classement par département) :

- Ain : Bourg-en-Bresse, Bellegarde-sur-Valserine, communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, Montluel, Miribel, Oyonnax, Saint-Maurice-de-Beynost
- Alpes-Maritimes : Cagnes-sur-Mer, Cannes, Métropole Nice Côte d'Azur, Le Broc, Saint-André-de-la-Roche
- Aube : communauté de l'agglomération troyenne Grand Troyes
- Aude : communauté d'agglomération du carcassonnais, communauté d'agglomération Grand Narbonne, Narbonne
- Ardennes : communauté d'agglomération de Charleville-Mézières, Fumay
- Bas-Rhin : Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse
- Bouches-du-Rhône : communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, Miramas, Martigues
- Calvados : Caen, Colombelles, communauté d'agglomération Caen-la-Mer, Ifs, Fleury-sur-Orne, Hérouville-Saint-Clair
- Cantal : communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac
- Charente : communauté d'agglomération du Grand Angoulême

- Charente Maritime : Aires 198, communauté d'agglomération de la Rochelle, communauté d'agglomération du pays rochefortais, Rochefort, Saintes
- Cher : Bourges, communauté d'agglomération Bourges Plus
- Côte-d'Or : communauté d'agglomération du Grand Dijon
- Doubs : Châtillon-le-Duc, Pays de Montbéliard Agglomération, Pontarlier, Serre-les-Sapins
- Dordogne : Bergerac, SYCOVAP (syndicat de la communauté d'agglomération périgourdine)
- Drôme : Valence, Pierrelatte
- Essonne : Evry
- Eure : communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, communauté d'agglomération Seine-Eure, Grand Evreux Agglomération
- Eure-et-Loir : Lucé, Mainvilliers
- Finistère : Quimper
- Gard : communauté d'agglomération du Grand Alès, communauté d'agglomération Nîmes Métropole, communauté de communes du Piémont Cévenol, communauté de communes Pays Grand Combien, communauté de communes Vivre en Cévennes, communauté de communes Cévennes Actives, groupement d'intérêt public du CUCS Piémont Cévenol
- Gers : Auch, communauté d'agglomération du Grand Auch
- Gironde : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, communauté urbaine de Bordeaux, Pessac, Saint-Pierre-du-Mont, Villenave d'Ornon
- Guadeloupe
- Hautes-Alpes : Gap
- Haute-Corse : Bastia
- Haute-Marne : Saint-Dizier
- Haute-Normandie : Petit Quevilly
- Haute-Savoie : Annemasse Les Voirons Agglomération, Marnaz, SIVU Actions Ville, Thonon-les-Bains
- Haut-Rhin : Colmar, communauté d'agglomération de Colmar
- Hauts-de-Seine : Asnières-sur-Seine, Bagneux, Gennevilliers, Nanterre
- Hérault : Béziers, communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Frontignan, Montpellier
- Ille-et-Vilaine : Fougères
- Indre-et-Loire : Joué-lès-Tours
- Isère : communauté d'agglomération du pays viennois, communauté d'agglomération du pays voironnais, Echirolles, Fontaine, Pont-Evêque, Voiron, Saint-Martin-le-Vinoux
- La Réunion : Bras-Panon
- Loire : Chambon-Feugerolles, Grand Roanne Agglomération, Saint-Etienne Métropole
- Loire-Atlantique : communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), communauté urbaine Nantes Métropole, Nantes, Montoir-de-Bretagne, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Trignac
- Loiret : agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), Orléans, Pithiviers, Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Lot-et-Garonne : communauté d'agglomération d'Agen
- Maine-et-Loire : Angers, Angers Loire Métropole

- Manche : communauté urbaine de Cherbourg
- Marne : Sainte-Menehould, Vitry-le-François
- Martinique
- Mayotte : Pamandzi
- Morbihan : Lanester, Lorient, Vannes
- Moselle : Uckange
- Nord : Denain, Caudry, communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (Valenciennois), communauté urbaine de Dunkerque, Feignies, Fresnes-sur-Escaut, Grande-Synthe, Seclin, Wattignies
- Oise : Creil, communauté de l'agglomération creilloise, Montataire, Noyon
- Pas-de-Calais : Achicourt, Arras, Beaurains, Béthune, Billy-Montigny, Calais, communauté d'agglomération de l'Artois, communauté d'agglomération de Lens-Liévin, communauté urbaine d'Arras, Grenay, Liévin, Méricourt, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lès-Arras, Sallaumines, Wingles
- Puy-de-Dôme : Clermont Communauté, Cournon d'Auvergne
- Pyrénées-Orientales : Perpignan
- Rhône : Bron, Brignais, communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, communauté urbaine de Lyon Grand Lyon, Caluire-Et-Cuire, Décines-Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Givors, Grigny, Irigny, Lyon, La Mulatière, Meyzieu, Moins, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Germain-au-Mont-D'or, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne
- Saône-et-Loire : communauté urbaine du Creusot-Montceau, Torcy
- Sarthe : Allonnes, Coulaines
- Savoie : Bassens
- Seine-Maritime : communauté d'agglomération Rouen-Elboeuf-Austreberthe, Darnétal, Harfleur, Le Havre, Saint-Etienne-du-Rouvray
- Seine-Saint-Denis : Bondy, communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Ile-Saint-Denis, Montfermeil
- Tarn : communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Graulhet,
- Val-de-Marne : Boissy-Saint-Léger, communauté d'agglomération de Val de Bièvre, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Joinville, Vitry-sur-Seine
- Var : Le Muy
- Vaucluse : Apt, Carpentras, Cavaillon, Grand Avignon, Pertuis
- Vienne : Châtellerault, Saint-Benoît
- Vosges : syndicat intercommunal de gestion du CUCS d'Epinal-Golbey-Chantraine
- Yonne : Sens

Contributions des représentants et services territoriaux de l'État suivants :

- Préfectures et services de l'Etat de l'Ain, de l'Alsace, de Charente, du Cher, de la Guadeloupe, de la Haute-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Hérault, d'Indre-et-Loire, de la Lorraine, de la Marne, de la Martinique, de la Nièvre, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, du Tarn, de la Seine-Saint-Denis
- Délégués du préfet de Charente, du Doubs, de l'Essonne, de l'Hérault, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de Martinique, de Mayotte, du Nord, de la Seine-Saint-Denis, du Vaucluse

Contributions des structures (para)municipales et partenariales suivantes :

- Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Gray (Haute-Saône), Nice (Alpes-Maritimes), de Mayotte, de Reims, de Saint-Marcel (Eure), et de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ; centres sociaux Duchère Plateau Lyon (Rhône), Lucé (Eure-et-Loir) et du Vaucluse (fédération) ; maison des jeunes et de la culture (MJC) de Saint-Dizier (Haute-Marne) ; maison de l'emploi et de la formation (MEFAC) de l'agglomération caennaise (Calvados) ; PLIE d'Avignon (Vaucluse)

Contributions des centres de ressources de la politique de la ville :

- Centre de ressources politique de la ville Lorraine (CRPVL) ; Institut régional de la ville (IREV) ; Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) ; Profession Banlieue ; Question de ville ; Ville Caraïbe ; Villes au carré

Associations ou regroupements de professionnels de la politique de la ville

- Association des missions d'aménagement de développement économique, urbain et social (AMADEUS) ; Association régionale des professionnels du développement social urbain de Rhône-Alpes (ARDSURA) ; coordonnateurs des ateliers-santé-ville (ASV) de l'Essonne ; Cités en Mouvement ; Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IR-DSU) ; Réseau lorrain des professionnels du développement social urbain

AUTRES STRUCTURES :

Acteurs économiques et/ou de l'emploi :

- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ; centre d'affaires Economis (Avignon, Vaucluse) ; chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Essonne ; Direction régionale de la Caisse des dépôts et consignations (Loiret), Direction régionale de l'INSEE (Loiret) ; Grands Ensembles (Arras, Pas-de-Calais) ; Ingéus France ; Mission locale Pays de Fougères (Ille-et-Vilaine), Mission locale d'insertion du Poitou (Vienne) ; SAGACITE (Avignon, Vaucluse) ;

Acteurs du logement :

- Dynacité (Bourg-en-Bresse, Ain) ; Espacité ; Tours Habitat (Tours, Indre-et-Loire) ; principaux bailleurs sociaux du Loiret ; Vilogia (Wattignies, Nord) ;

Acteurs du lien social et de la santé :

- Caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Ain, du Calvados, du Cher, du Loiret et du Tarn ; centre d'étude et d'actions sociales de Nice (Alpes Maritimes) ; centre médical spécialisé de l'enfant et de l'adolescent (CMSEA) du Calvados ; CIVITO (Avignon, Vaucluse) ; collectif éducation populaire et transformation sociale (CEPTS) (Montpellier, Hérault) ; comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA) de Moselle ; comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) ; réseau national des maisons des associations (RNMA)

QUARTIERS *engageons le changement*

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

Consultez les contributions des partenaires nationaux de la politique de la ville :

www.ville.gouv.fr

- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)
- Assemblée des communautés de France (ADCF)
- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
- Association des communautés urbaines de France (Acuf), Association des maires de grandes villes de France (AMGVF), Association des maires ville et banlieue de France (AMVBF) (collectif d'associations d'élus)
- Association des consultants en aménagement et développement des territoires (Acad)
- Association pour le droit à l'initiative économique (Adie)
- Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (Apfee)
- Association des maires ville et banlieue de France (AMVBF)
- Association des missions d'aménagement de développement économique, urbain et social (Amadeus)
- Chambre de commerce et d'industrie de France (CCI de France)
- Cités en mouvement (collectif associatif)
- Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep)
- Conseil national des villes (CNV)
- Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar)
- Direction générale de la santé (DGS)
- Établissement public d'insertion de la Défense (Epide)
- Espacité (agence)
- Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca)
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau)
- France Médiation (association)
- Ingeus France (société de conseil)
- Inter-réseaux des professionnels du développement social (IR-DSU)
- Question de ville (association des directeurs des centres de ressources de la politique de la ville)
- Réseau national des maisons des associations (RNMA)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

TABLE RONDE ÎLE-DE-FRANCE

10 janvier 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ
INTERMINISTÉRIEL
DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

Synthèse

Gouvernance et contractualisation de la politique de la ville

« Sortir du statu quo pour reprendre le chemin de l'intercommunalité » est un objectif partagé pour lequel tous les acteurs veulent s'engager. La Région souligne son besoin d'être aidée par l'État pour persuader les collectivités d'avancer. Certains Contrats de Développement Territorial (CDT) pourront être le creuset de futures intercommunalités, mais ils n'existent pas sur tous les territoires.

Il faut accroître les solidarités entre territoires pauvres et territoires plus riches au sein de la région et mettre en œuvre de véritables solidarités intercommunales au sein des agglomérations (la dotation de solidarité communautaire doit sur ce point être plus péréquatrice).

Sur le ciblage des territoires en difficultés, il est rappelé que si certaines villes sont pauvres, avec des populations en grande fragilité, d'autres ont à la fois une certaine richesse et une proportion importante de populations pauvres, qui ne nécessitent pas le même soutien mais doivent néanmoins faire l'objet d'une attention particulière.

Le futur contrat de la politique de la ville doit engager la territorialisation des politiques publiques des trois échelles : le niveau ville/intercommunalité, le niveau départemental, et le niveau régional, avec des responsabilités et des engagements définis à chaque niveau.

Le besoin de signature des futurs contrats par la Région et le Département est un moyen de mieux mobiliser le droit commun. Si la représentante de la Région indique qu'il n'y a pas d'opposition à ce stade, l'absence de contractualisation n'empêche pas cette collectivité de financer et d'agir.

Transports

Le Grand Paris Express est présenté par tous comme une avancée incontestable, qui plus est acquise dans une logique de consensus rare en IDF. Il reste néanmoins des territoires peu concernés pour lesquels d'autres projets doivent être développés.

Le développement de projets sur les besoins de court terme des habitants est nécessaire (notamment sur les transports en commun sur des horaires décalés ou sur les transports à la demande). Il est par ailleurs proposé l'intégration d'un volet mobilité dans les futurs contrats, qui travaillerait à la fois sur les transports et sur l'appétence à la mobilité.

Logement/Habitat

Devant la difficulté à faire appliquer les textes en matière de construction de logement social en Île-de-France, il est proposé :

- d'engager des négociations (État, Région, Paris Métropole) sur les modalités de déclinaisons des objectifs en matière de construction de logement et d'implantations
- de menacer de durcir la loi en Île-de-France, par exemple en exerçant plus systématiquement et en faisant connaître le droit de préemption des Préfets (et son application effective sur certains territoires), éventuellement élargi au permis de construire (proposition) ainsi que de travailler à lever les obstacles qu'ils rencontrent (POS, information sur les terrains)
- de communiquer de manière transparente sur la mise en œuvre des obligations en matière de logement par les communes pour que cela puisse peser dans le débat public
- de « populariser » les expériences et pratiques intéressantes.

Il est par ailleurs proposé :

- de travailler également, dans le cadre du PNRU 2 annoncé, sur le parc de logements dégradés
- de réintroduire de manière plus forte la règle du un pour un (le Ministre indique que même si elle est difficile à faire appliquer, elle est déjà insuffisante au regard du besoin de logements, proposant même de réfléchir en zones tendues au 2 pour 1)
- d'introduire la question du périmètre de la TVA réduite (dite TVA ANRU) dans la contractualisation et d'en faire ainsi un outil d'aménagement concerté
- de développer des dynamiques autour de la « vraie accession sociale sécurisée, avec retour dans le parc de logement sociaux en cas de difficulté »
- de travailler sur le logement « accessible » et pas uniquement sur le logement social, qui parfois, est faiblement accessible aux populations des territoires
- de travailler à la régulation des prix du foncier après rénovation (le Ministre indique que ce sera un chantier qui suivra celui de la réforme de la politique de la ville).
- de travailler sur les nouveaux produits financiers en lien avec les travaux en cours avec la Caisse des dépôts.
- de « sacraliser » la priorité faite aux parcours résidentiels dans les attributions
- de construire des projets de développement urbain articulé avec le social.

Emploi et développement économique.

En matière d'emploi et de formation, il est souligné l'existence de nombreux dispositifs qui montrent leur efficacité (dont ceux qui favorisent la mise en réseau) et l'absence de besoin d'en développer d'autres.

Les enjeux majeurs restent le déploiement de ces dispositifs, le partenariat au niveau territorial (importance de l'ingénierie), l'implication des acteurs sur les territoires, notamment de Pôle emploi et de la Région, et le décloisonnement des logiques et des acteurs emplois d'une part, développement économique d'autre part.

Les difficultés de l'apprentissage dans l'artisanat sont évoquées, et le Ministre présente une réflexion en cours avec la CAPEB sur les parcours de qualification dans le cadre des clauses d'insertion des marchés publics.

Déroulé de la table ronde

Discours d'introduction

Jean Daubigny, Préfet de la région d'Île-de-France, introduit la séance en revenant sur les caractéristiques spécifiques de la région au regard de la politique de la ville : 21 % de la population réside dans un quartier couvert par un CUCS (40 % en Seine Saint Denis) ; l'Île-de-France concentre 30 % des moyens politique de la ville, et une proportion importante des ZUS, des ZFU, des Opérations ANRU, des sites d'expérimentation sur la mobilisation du droit commun, et aujourd'hui des ZSP. Il souligne la mobilisation de chaque instant des acteurs de terrain mais aussi la difficulté à opérer la transformation en profondeur des quartiers.

Il salue la concertation sur la réforme de la politique de la ville, puis revient sur la nécessité de prendre en compte dans cette réforme les spécificités franciliennes : concentration des difficultés sur certains territoires, intercommunalités moins développées qu'ailleurs, bassins d'emploi dynamiques qui jouxtent des zones où les difficultés d'emploi sont fortes mais qui restent pour autant inaccessibles, notamment en raison de transports inadaptés.

Il rappelle les éléments du contexte avec lesquels doivent s'articuler cette réforme : loi de juin 2010 sur le Grand Paris, projets de Contrats de Développement Territorial (CDT).

Il conclut en soulignant les attentes à l'égard de cette matinée de débats.

François Lamy, Ministre de la Ville, revient sur les modalités de la concertation et sur son objectif : dégager un consensus maximal pour alimenter les prises de décisions du comité interministériel qui se tiendra en février 2013. Il signale qu'il vient de confier une mission sur la concertation des habitants à Mohamed Mechmache, président du réseau AC Le Feu et à Marie-Hélène Bacqué, sociologue et urbaniste.

Il confie son impression d'être, depuis le début de la concertation, un « mini gouvernement » à lui tout seul : à travers le prisme de la réforme de la politique de la ville, les sollicitations et les contributions sont extrêmement diverses et posent des questions, qui dépassent la réforme, sur l'avenir de la ville et des territoires urbains du 21e siècle.

La participation à la concertation est saluée (700 cahiers d'acteurs ont été transmis et des milliers de répondants).

Le besoin d'avoir une réflexion particulière sur deux territoires spécifiques (Île-de-France et Outre Mer) est rapidement apparu, ce qui conduit à l'organisation de deux tables rondes, dont celle de ce jour sur l'Île-de-France.

L'objectif de la table est d'échanger sur les questions de gouvernance, de périmètres, de solidarités, de thématiques spécifiques à l'Île-de-France, dans un contexte où il reste encore deux inconnues : la teneur définitive de la loi de décentralisation et le séquençage prévu pour le Grand Paris. Le calendrier et les financements de la nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain, engagement du Président de la République qui a été réaffirmé par le premier ministre en septembre dernier, restent également à définir.

Nicole Klein, Préfète de Seine et Marne et co-présidente du groupe sur la géographie prioritaire, introduit sur les incidences des préconisations du groupe de travail sur l'Île-de-France au travers de deux de ses particularités : la complexité du fait intercommunal en Île-de-France ; les difficultés de la « sortie » de la politique de la ville pour certaines communes. Elle souligne que les CDT ne concernent pas certains territoires (notamment la Seine et Marne) et qu'elle se situe à moyen terme seulement.

Claude Dilain, Sénateur de Seine Saint Denis et co-président du groupe sur la géographie prioritaire, présente et commente l'ordre du jour de la séance :

- **Séquence 1** - Gouvernance et contractualisation de la politique de la ville. Sur ce point, il souligne que le groupe de travail sur la géographie prioritaire a souvent dit que les propositions sur ces enjeux étaient « valables… sauf pour l'Île-de-France » : les intercommunalités sont non seulement peu développées, mais ont en sus une plus forte tendance qu'ailleurs à réunir des villes « riches » entre elles et des villes « pauvres » entre elles (ce qui rend difficile l'application du principe de solidarité dans le seul périmètre des intercommunalités).
- **Séquence 2** - Logement et transport
- **Séquence 3** - Développement économique et emploi.

Séquence 1 – Gouvernance et contractualisation de la politique de la ville

Hervé Masurel, SGCIV, présente les questionnements supports pour les débats.

- À quelles conditions les intercommunalités franciliennes pourraient-elles jouer pleinement le rôle de chef de fille dans la nouvelle contractualisation ?
- Faudrait-il inclure un volet politique de la ville dans les CDT (sous réserve qu'ils comportent des quartiers politique de la ville) afin de dépasser le périmètre des intercommunalités ?
- Quid de la signature des nouveaux contrats par le Conseil Régional IDF et par les Conseils Généraux et de leur possibilité d'engagement sur leurs politiques de droit commun ?

Robert Cadalbert, président de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines, représentant de l'AMGVF, prend la parole au titre d'une intercommunalité qui fonctionne depuis 40 ans dans un environnement francilien où les intercommunalités sont peu nombreuses et les inégalités fortes. L'expérience de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines lui fait dire que les outils de gouvernance existent et qu'il est possible de s'entendre assez naturellement sur la répartition du pilotage des projets entre le niveau communal et le niveau intercommunal.

Il propose de mieux mobiliser la dotation de solidarité communautaire comme outil de droit commun pouvant servir l'objectif de solidarité territoriale : les critères de cette dotation sont très souples, et dans leur déclinaison concrète par les communautés d'agglomération, ils ne sont pas toujours très solidaires. Il est possible de faire le choix de critères et de moyens plus « solidaires » au sein des intercommunalités. Cela revient à décliner le principe « si tu veux que l'État t'aide, aides toi toi-même ». Cela ne résout pas la question des intercommunalités inexistantes ou des inter-communalités de communes « pauvres », mais c'est une proposition concrète pour les autres cas.

Robert Cadalbert dit par ailleurs considérer la loi de financement du Grand Paris aberrante sur le point de la contribution équivalente, quel que soit le lieu, de 200 euros par m2 de bureau construit, alors qu'il serait possible de différencier cette contribution selon les territoires.

Il valide l'idée d'associer la Région et le département aux contrats. Il souhaite que le principe « soit solidaire, l'État sera solidaire » puisse également s'appliquer aux départements.

Patrick Jarry, Maire de Nanterre, et membre de Ville et Banlieue prend ensuite la parole au titre de l'appartenance de sa ville à une intercommunalité où on mêle des villes riches et des villes pauvres. Il rappelle qu'à Nanterre, 22% de la population vit sous le seuil pauvreté (contre 13% en Île-de-France, et 10% dans les Hauts-de-Seine). Il constate que dans les débats de la concertation, on mêle la question des ressources des collectivités et celle de la situation des habitants. A Nanterre, il y a plus d'emplois que d'habitants, mais un taux de demandeurs

d'emploi plus élevé qu'en Île-de-France, plus de la moitié d'une classe d'âge qui n'atteint pas la seconde générale, une durée de vie inférieure de 5 ans à la moyenne des Hauts-de-Seine et des questions sécuritaires plus prégnantes qu'ailleurs dans le département. Pour toutes ces raisons, il estime qu'un territoire comme Nanterre, mais cela concerne également Guyancourt, Pantin et d'autres, devrait être considéré comme prioritaire. Les financements ne seraient pas les mêmes que pour d'autres communes moins riches. Mais il est nécessaire de réfléchir sur les conséquences de la sortie de la géographie prioritaire sur la mobilisation du droit commun au delà de celles relatives à l'arrêt des subsides de la politique de la ville.

Patrick Jarry invite ensuite l'État à ne pas montrer des signes contraires aux enjeux de la solidarité intercommunale : le projet de CDT Neuilly Puteaux détaché d'un autre CDT regroupant les quatre autres villes moins riches entourant la Défense est à ce égard un signe contraire qui donne l'impression que les endroits stratégiques continuent à ne pas avoir le même droit.

Claude Dilain, en tant que co-président, rappelle ensuite les propositions du groupe de travail sur la géographie prioritaire relatives à l'analyse des difficultés des territoires. Il a été décidé de repérer dans un premier temps les territoires prioritaires sur la base de critères sociaux (notamment le revenu des habitants). C'est seulement dans un deuxième temps que la richesse des villes (et l'effort fiscal aussi sans doute) sera pris en compte pour moduler les analyses.

Véronique Cote Millard, Maire Des Clayes- sous-Bois, et membre du bureau de Paris Métropole invite à ne pas stigmatiser une population particulière quand on parle de pauvreté (par exemple évoquer également les retraités, pas uniquement les jeunes), à être créatif pour relancer l'emploi, à ne pas pénaliser les communes qui essayent de faire de la croissance (péréquation équilibrée). Elle évoque notamment l'activité de centres commerciaux qui ont pu se développer sur sa commune : accessibles en voiture, les centres pouvaient se développer en l'absence de transports en commun, mais l'emploi risque de souffrir de l'éventuelle fermeture le dimanche.

Olivier Klein, Maire de Clichy-sous-Bois, invite à sortir du statu quo pour reprendre le chemin de l'intercommunalité, en obligeant (la manière reste à définir) à sortir des intercommunalités « de confort » ou « d'inconfort ». Il revendique « l'intérêt partagé à partager » (« à Clichy, on ne propose pas un cluster, mais on a des espaces verts et bien d'autres choses à partager »).

Après avoir rappelé son accord pour que l'intercommunalité soit chef de file, il demande à ce que nous restions attentifs à ne pas perdre de vue l'objectif, à savoir le ciblage des territoires les plus prioritaires, et à préserver la présence des maires dans le contrat.

Il dit l'importance également de faire en sorte que le droit commun agisse mieux.

Il évoque enfin la mise en place de la réforme des rythmes scolaires : c'est du droit commun, mais la mise en œuvre sera d'autant plus difficile si on agit ville par ville, sans solidarité et articulation avec d'autres villes.

Enfin, Olivier Klein encourage la signature par la Région et le Département des futurs contrats, justement pour mieux mobiliser le droit commun.

Emmanuelle Cosse, Vice Présidente de la Région Île-de-France en charge du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière insiste sur l'importance de construire une carte des intercommunalités correcte pour permettre d'avancer : il existe des intercommunalités qui ne sont pas viables, mais aussi des lieux où il n'y a pas d'intercommunalité du tout. Elle souligne que la Région a besoin d'être aidée par l'État pour persuader les collectivités d'avancer là dessus. Elle souligne ensuite que certains CDT se sont basés sur des bassins de vie, d'emploi, et qu'ils peuvent se révéler comme des préfigurations d'intercommunalités futures (les CDT ne sont néanmoins pas tous dans ce schéma et par ailleurs les CDT ne concernent pas tous les territoires). Elle rappelle que la Région n'a pas été favorable, dans un premier temps à une

articulation politique de la ville/ CDT, car les territoires politiques de la ville étaient pour partie hors CDT. Mais le contexte a changé et des évolutions sont envisageables.

Sur la question des critères définissant la pauvreté d'un territoire, elle indique que la Région réfléchit sur l'indice de développement humain, et insiste sur l'enjeu de trouver à prendre en compte la population pauvre dans les communes riches, en ne se limitant pas au seul revenu.

Sur la participation de la Région à la contractualisation, il n'y a pas d'opposition. Néanmoins, il est rappelé que pour la Région Île-de-France, l'absence de contractualisation n'empêche pas de financer et d'agir. L'absence de contractualisation globale en matière de rénovation urbaine (ou plutôt l'existence de contractualisations séparées : ANRU d'une part, Communes d'autre part) n'a pas empêché la Région de participer aux opérations ANRU à hauteur de 1,4 Milliards d'Euros. Sur d'autres domaines (formation, emploi d'avenir), la Région s'engage et s'engagera, avec ou sans contractualisation globale.

François Lamy, Ministre de la Ville, souligne son souhait de faire en sorte que les uns et les autres s'engagent pour le développement des intercommunalités. Une des options est de s'appuyer sur les CDT, car les dynamiques sont déjà actives. Sinon il faudra avoir le courage de dire que quelqu'un doit définir le périmètre : on ne peut plus raisonner politique de la ville en 2014 en se limitant à des intercommunalités Grigny Viry-Châtillon ou Clichy-Monfermeil.

Alain Hajjaj, Maire de La Verrière (Yvelines), intervient au titre d'une ville de moins de 10 000 habitants pour rappeler que le maire doit rester un élément central de la politique de la ville d'une part, et pour insister pour que les habitants ne soient pas oubliés dans les modes de concertation et d'action.

Romain Colas, Vice président du Conseil Général de l'Essonne, chargé de la politique de la ville, indique que le développement des intercommunalités prendra du temps et souligne que certains territoires, dont l'Essonne, sont très peu impactés par les CDT ; en conséquence, il est nécessaire de développer d'autres réflexions pour le développement des intercommunalités sur les territoires non concernés par les CDT.

Il propose que puisse être envisagés des périmètres de contractualisation politique de la ville regroupant plusieurs intercommunalités. Il invite par ailleurs à ce que soient clarifiées les compétences aux différentes échelles de projet.

Il propose ensuite d'inciter à la diffusion des appels à projet commun auprès des opérateurs, à l'exemple de ce que fait le Conseil Général de l'Essonne avec l'État et la CAF depuis dix ans.

Etienne Varaut, Vice président de l'IRDSU IDF rappelle que si la ségrégation sociale et spatiale est si forte en Île-de-France, c'est le fait de carences fortes et de retards plus importants en Île-de-France qu'ailleurs en matière de gouvernance et de projet de territoire durable participatif et solidaire.

Il indique que le niveau des agglomérations ne permet pas de résoudre en Île-de-France certains problèmes des habitants, notamment sur les questions d'emploi, formation, logement, culture, transport.

Il invite à se reporter à l'avis du CNV partagé par l'IRDSU mentionnant les risques des CDT actuels (absorption des moyens publics ; ségrégation plus forte).

Enfin, il indique qu'il faudrait trois niveaux de contrat politique de la ville, le niveau ville/ intercommunalité, le niveau départemental, et le niveau régional, avec des responsabilités et des engagements définis à chaque niveau.

Séquence 2 – Enjeux de la rénovation urbaine, transport et logement

Hervé Masurel, SGCIV, présente les thèmes supports pour les débats.

- Rééquilibrage territorial de l'offre en logements locatifs sociaux
- Programmation de logements et diversification de l'habitat dans les quartiers en rénovation urbaine
- Offre nouvelle de transports du grand Paris et desserte des quartiers de la politique de la ville

Véronique Cote Millard, Maire Des Clayes-sous-Bois, introduit en soulignant que les départements de l'Essonne et des Yvelines sont particulièrement mal desservis en transports, et que la question des transports inter banlieue reste importante.

Nicole Klein rappelle que la Seine-et-Marne est tout autant concernée.

Olivier Klein, Maire de Clichy-sous-Bois, intervient sur le rééquilibrage territorial de l'offre en logements locatifs sociaux et insiste sur le fait que la rénovation urbaine s'est surtout faite à l'échelle de la commune, ce qui n'a pas permis ce rééquilibrage : « s'il y avait du logement dans les villes voisines, on aurait gagné du temps, dans un intérêt partagé ». Il engage à aller plus loin sur les outils de gouvernance de la politique du logement.

Il fait ensuite le lien avec la question du transport. Le Grand Paris Express est une réelle avancée. Certains territoires restent néanmoins oubliés, y compris sur les connexions routières. Or, si les temps de transport sont insupportables, les gens qui le peuvent s'en vont. Il faut être sur des temps « crédibles », acceptables. Il invite à ne pas réfléchir uniquement sur l'intérêt économique de l'implantation de dessertes dans des zones économiques actives (exemple d'une station de métro au cœur de la Défense), mais à réfléchir sur l'impact à plus long terme de l'implantation de dessertes/stations sur les territoires (la mobilité des salariés et de la clientèle est aussi un facteur de développement).

Patrick Jarry, Maire de Nanterre, revient ensuite sur une difficulté de la région parisienne, celle de trouver des consensus politiques durables entre les collectivités territoriales et l'État.

Sur les transports, le Grand Paris Express est une expression de ce difficile consensus. Si l'État, par ses décisions, tue ce consensus, il risque d'obérer la possibilité d'en obtenir d'autres.

Sur le logement, il engage à entrer dans une phase de négociation (État, agora des maires des exécutifs que constitue Paris Métropole, Région): l'État et la Région peuvent dire qu'il faut 70000 logements, mais concrètement, techniquement et politiquement, cela paraît impossible. Il y donc une négociation à avoir pour rechercher des consensus. Si la loi a aidé, il faut peser sur les réticences aux implantations, peser sur le revenu du foncier, voire menacer de durcir la loi en Île-de-France. Une communication transparente sur le qui fait quoi où (hit parade des communes) devrait exister sur le logement (elle existe sur bien des sujets, mais pas sur celui-ci), pour alimenter un débat public qui comptera dans la construction des consensus.

Nicole SMADJA, membre du Conseil Economique et Social régional, évoque un travail sur l'évolution du foncier en zone ANRU et en périphérie. Elle fait deux propositions qui en découlent.

La première consiste à mieux définir le périmètre sur lequel peut être appliquée la TVA réduite dite TVA ANRU. Il s'agirait d'introduire la question du périmètre de cette TVA ANRU dans la contractualisation et d'en faire ainsi un outil d'aménagement concerté (aujourd'hui, l'application est pour tous sur une zone de 500m autour des ZUS).

La seconde proposition concerne le développement des dynamiques autour de la « vraie accession sociale sécurisée, avec retour dans le parc de logement sociaux en cas de difficulté ». Le lien peut qui plus est être fait entre ces deux propositions, car la TVA ANRU réduite permet à l'accession sociale de se développer.

Laurence Cohen, Sénatrice du Val de Marne et membre du Conseil régional IDF, propose de développer la transparence et la communication sur les opérations logements, pas uniquement dans l'objectif de montrer du doigt, mais également dans l'objectif de populariser d'avantage les expériences existantes sur le logement social, de montrer que c'est possible.

Elle dit penser qu'il faut durcir la loi sur les communes qui ne respectent pas les obligations et invite à cet égard à un échange sur les pouvoirs du Préfet pour que la loi s'applique.

Par ailleurs, Laurence Cohen souligne le besoin, quand on parle de rénovation urbaine, de réfléchir sur l'amélioration et le développement des services publics.

Enfin, elle souligne que le Grand Paris Express est un projet qui a été modifié grâce à l'intervention des populations et des élus, qui est le fruit de la concertation. Elle invite à développer dans le cadre de la politique de la ville, les dynamiques de concertation avec les habitants notamment par les enquêtes publiques.

Bénédicte Madelin, Directrice de Profession Banlieue et membre du Conseil National des Villes, propose de travailler sur le logement « accessible » et pas uniquement sur le logement social, qui parfois, est faiblement accessible aux populations des territoires, particulièrement en Seine Saint Denis.

Sur les transports, elle souligne qu'il existe plusieurs logiques. Le Grand Paris Express est dans une logique de long terme à la fois économique et d'aménagement du territoire. Il faut aussi travailler sur le besoin de court terme des populations, par exemple sur le besoin de transport sur des horaires décalés pour les populations des quartiers qui commencent leur travail tôt et/ou qui finissent tard ou encore travaillent le dimanche. Bénédicte Madelin rappelle à ce propos un appel à projet ancien sur les mobilités pour l'accès à l'emploi qui a permis de développer des dynamiques intéressantes.

Pierre Dartout, Préfet du Val de Marne, revient sur les pouvoirs du Préfet pour le respect des engageme nts en matière de logements sociaux. La nouvelle loi va permettre le quintuplement des pénalités financières dans les communes carencées. Il existe déjà par ailleurs le droit de préemption des maires qui peut être transféré au Préfet quand la commune est « carencée ». Pierre Dartout mentionne avoir plusieurs fois exercé ce droit de préemption sur l'année passée, et indique à ce titre deux obstacles principaux. Tout d'abord, la loi n'oblige pas les communes à transmettre l'information sur les terrains qui peuvent être préemptés. Par ailleurs, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est souvent organisé de telle façon qu'il ne peut pas permettre la construction à forte densité sur certaines zones. Il y a des pistes à trouver. Il évoque ensuite l'éventualité du transfert de l'exercice du permis de construire sur le logement social aux préfets en cas de constat de carence tout en soulignant le caractère hautement polémique de cette voie.

Emmanuelle Cosse, Vice Présidente de la Région Île-de-France en charge du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière propose de ne pas limiter les échanges et actions sur la rénovation urbaine et le logement, au seul logement social : il faut aujourd'hui associer la rénovation urbaine au parc de logements dégradés.

Elle évoque ensuite le besoin de croiser les thématiques : par exemple, la mixité n'est pas une question uniquement d'habitat, elle implique de croiser notamment les questions du logement et de l'école.

Elle invite à la vigilance pour que la rénovation ne devienne pas un des éléments de ségrégation et de relégation plus fortes en aboutissant à des prix qui s'élèvent comme cela a pu être observé le long des nouvelles lignes de tramway.

Sur le droit de préemption urbain, elle dit qu'il serait utile de diffuser l'idée selon laquelle c'est possible et réel sur certains départements.

Elle revient ensuite sur la question du 1 pour 1, qui est également un point spécifique de l'IDF. Pour les premières conventions ANRU, il était difficile à imposer car on en était loin. Il faudrait le mettre sur la table pour la suite.

Elle dit également partager ce qui a été dit sur la TVA réduite.

Elle rappelle l'importance de conduire un PNRU 2.

Sur les transports, elle revient sur le fait que le Grand Paris Express ne peut pas tout résoudre. Elle indique que le STIF travaille et doit travailler aussi sur les lignes de bus et que les autorités de transports doivent être signataires des futurs PRU. Cela est présenté comme essentiel parce qu'il y a un besoin de renforcement des lignes de bus et aussi du transport à la demande (beaucoup d'études le montrent, la Région va s'engager).

François Lamy, Ministre de la Ville, souligne à ce stade la spécificité de l'Île-de-France en matière d'attribution de logements. Il indique par ailleurs que la réforme de la politique de la ville sera suivie de travaux sur les moyens de réguler les prix du foncier.

Alain Hajjaj, Maire de La Verrière (Yvelines), incite à lier la construction aux politiques d'attribution, en soulignant que certaines politiques d'attribution n'ont rien à voir avec des besoins de solidarité territoriale. Il propose de « sacraliser » la priorité faite aux parcours résidentiels. Il propose également de travailler sur les nouveaux produits financiers, et évoque les travaux en cours avec la Caisse des dépôts. Il invite par ailleurs à saisir les débats en cours sur le droit commun, par exemple sur le PDMI (Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers) et ses priorités en terme de dessertes.

Gisèle Stievenard, Conseillère de Paris chargée de la politique de la ville et de l'engagement solidaire estime que la bataille de la mixité sociale a été perdue, qu'il est nécessaire de faire en sorte que ça ne s'aggrave pas, que l'on ne peut pas attendre que le pays revienne à meilleure fortune. Elle engage à ce que la politique de la ville soit mise au rang de priorité nationale et que l'on s'investisse plus à la soutenir qu'à la critiquer.

Alain Weber, Délégué à la Politique de la ville et à l'Intégration de la ville de Paris, et représentant de l'association Amadéus, revient sur la nécessaire articulation entre l'urbain et le social, et engage à travailler sur des enjeux importants en IDF et mal saisis par les statistiques : le blocage des trajectoires résidentielles, les temps de transport, les niveaux de loyers et la faiblesse du reste à vivre même quand le niveau de revenu n'est pas trop catastrophique, les situations de grande exclusion dans le cœur de l'agglomération (mal logés, sans abris).

Il propose de construire des projets de développement articulant urbain/social et d'articuler les enjeux et les acteurs. La réussite éducative est un exemple d'articulation probant (est évoquée la constitution en GIP des acteurs de la réussite éducative, et, sur demande du Ministre, il est précisé que l'État est investit à travers les crédits Acsé et l'implication de l'Education nationale

dans le partenariat et la mise à disposition de ressources). Sur les projets relatifs au cadre de vie, l'urbain est aussi important que la mise en mouvement des habitants, à travers les associations notamment.

Etienne Varaut de l'IRDSU propose que l'enjeu de la mobilité au sens large (pas uniquement sous l'angle transport, mais également sous l'angle de l'appétence à la mobilité) puisse être affiché en tant que tel dans les enjeux des futurs contrats aux différentes échelles.

Séquence 3 - Enjeux de développement économique et emploi

Hervé Masurel, SGCIV, présente les questionnements supports pour le débat.

- Comment la mixité fonctionnelle des quartiers de la politique de la ville pourrait-elle être renforcée ?
- Les CDT peuvent-ils apporter des réponses à cet objectif ?
- Comment faire bénéficier les habitants de ces quartiers des potentiels de développement économique de l'IDF plus particulièrement dans le cadre du projet du grand Paris ?

Il est en préalable dit qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'inventer de nouveaux dispositifs car nombreux sont ceux qui montrent leur efficacité. L'enjeu majeur reste de permettre en particulier aux jeunes d'accéder à des réseaux.

Claude Dilain, en tant que co-président, invite les participants à s'exprimer également sur les modes de mobilisation des emplois francs et des emplois d'avenir.

Daniel Goupillat, Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA), souligne plusieurs difficultés actuelles pour l'apprentissage dans l'artisanat : les entreprises disent chercher des jeunes « ayant envie de travailler », mais les CFA de l'artisanat ne sont pas tous remplis, sont insuffisamment financés comparés à d'autres CFA alors mêmes qu'ils doivent avoir des plateaux techniques lourds, sont souvent en déficit, sont souvent grands et insuffisamment accessibles en transports en commun, là où il faudrait développer de petites unités de proximité.

François Lamy, Ministre de la Ville, informe d'une réflexion en cours avec la CAPEB (artisans du bâtiment) pour mieux associer les opérations de renouvellement urbain et les marchés ANRU à des parcours de qualification des jeunes.

Daniel Goupillat invite à cet égard à une grande vigilance sur les pratiques déjà existantes de création de petites structures par les grandes entreprises qui souhaitent tirer les bénéfices de ces dispositifs.

Patrick Jarry, Maire de Nanterre, invite à la réflexion sur l'accès à l'emploi local (quand il existe) pour les population locales : « à Nanterre, on peut proposer deux emplois par actif, mais le taux de chômage est pourtant important ». Il évoque l'expérience de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre et le progressif retrait de l'État sur ces objets de partenariat. Il évoque la nécessité de faire du lien avec l'école également. Il insiste sur la nécessité d'une ingénierie locale de partenariat avec Pôle emploi et d'un partenariat fort avec la Région pour le développement

d'une offre de formation de proximité en lien avec les besoins de la population locale en recherche d'emploi. Enfin, il plaide pour une réflexion sur le développement de l'emploi diversifié dans les quartiers, notamment dans ceux qui, à la suite de l'Ouest francilien, développent aujourd'hui les mètres carrés de bureau et vont donc voir arriver de l'emploi tertiaire en quantité (Ivry, Vitry).

François Lamy, Ministre de la ville, informe les participants sur les discussions bien avancées et la signature à venir d'une convention avec Pôle emploi pour la territorialisation de sa politique publique.

Evelyne Bouzine, Directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, invite à travailler sur le lien entre l'emploi et le développement économique. Elle mentionne l'insuffisance du projet de développement économique des quartiers et l'excessif cloisonnement entre les acteurs et les réflexions sur l'emploi d'une part, le développement économique d'autre part. Elle invite à faire du lien entre réseaux d'acteurs (acteurs du commerce, acteurs de l'économie sociale).

François Lamy, Ministre de la ville, conclut la séance en indiquant que les débats de cette table ronde plaident pour qu'il y ait un dispositif spécifique en Île-de-France.

Il précise qu'une des grandes conclusions semble être une attente partagée pour que l'État soit particulièrement actif auprès des collectivités.

Il rappelle enfin les deux temps à suivre des réformes : un volet politique de la ville à court terme, un volet logement en fin d'année.

QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

TABLE RONDE SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE EN OUTRE-MER

14 janvier 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

Synthèse

La nouvelle géographie prioritaire

Les difficultés sociales, les spécificités de l'organisation territoriale et l'absence de données dans un certain nombre de départements d'outre-mer font que les modalités de définition de la géographie prioritaire prévues pour le territoire métropolitain sont difficilement applicables. Les territoires ultra-marins demandent une souplesse et une adaptation dans les modes de définition et d'identification des territoires cibles.

Le territoire de veille proposé est a minima celui de la commune mais, au regard des difficultés rencontrées par la population globale, il peut être plus large. Le niveau régional parait pertinent pour une bonne part des acteurs.

L'identification des territoires cibles est rendue difficile du fait d'un manque de données fiables et récentes sur la population, notamment de l'INSEE. Il est fortement attendu que ce dernier puisse améliorer la production des données nécessaires au pilotage des territoires. Parallèlement les acteurs expriment tous le besoin de développer des outils d'observation adaptés à l'outre-mer (habitat spontané, arrivées massives de population…) ainsi que d'une ingénierie qui puisse les utiliser.

Le diagnostic partagé du territoire, discuté à un niveau local entre les partenaires, apparait aujourd'hui le moyen le plus efficace et objectif pour choisir les territoires cibles. Du fait des évolutions rapides de la population dans certains territoires, une évaluation de la pertinence de ces cibles serait à mener annuellement dans le cadre du comité de pilotage du contrat de ville, avec une clause de révision de la géographie prioritaire en cours de contrat.

L'échelle intercommunale n'apparait pas forcément pertinente en tant que territoire de projet au regard des réalités géographiques, organisationnelles et culturelles des territoires ultra-marins. La commune apparait clairement comme étant la bonne échelle de l'action. L'intercommunalité, le département, la région peuvent être des territoires de veille et d'élaboration d'une vision stratégique globale, à l'instar des schémas d'aménagement régionaux.

Gouvernance et contractualisation

Les intercommunalités n'apparaissent pas toujours pertinentes pour porter le contrat. La commune et son maire doivent être au centre du contrat. L'importance du rôle du maire a été soulignée ainsi que la nécessité d'une implication étendue - en lien avec l'Etat - des collectivités (Région, Conseil général, Collectivité unique) qui peuvent apporter des financements, de l'ingénierie et une vision stratégique globale pour les grands aménagements.

Les acteurs locaux comme les CAF, les bailleurs, Pole Emploi, l'ARS, le Rectorat… sont souhaités comme partenaires techniques et signataires du contrat. La Caisse des dépôts et l'ANAH ont manifesté leur intérêt pour ces nouveaux contrats.

L'ingénierie de projet a été mise en avant comme un point incontournable pour la réalisation des objectifs des contrats. Cette ingénierie semble nécessaire au niveau des communes, mais aussi pour les associations et pour les habitants :

- L'ingénierie pour les associations aurait pour finalité de les aider à construire des projets et de monter des dossiers de demande de financements (demande de simplification des procédures) ;
- L'ingénierie pour les habitants aurait pour objet de les aider et les accompagner dans leurs démarches de participation à la vie locale ;
- Les centres ressources politique de la ville ont également un rôle important, qui doit être consolidé.

La participation des habitants à la gouvernance des contrats a été évoquée à plusieurs reprises et confirmée comme une nécessité et un objectif.

La mise en place d'observatoires, de tableaux de bords et de réelles démarches d'évaluation doit faciliter une bonne gouvernance.

Un enjeu particulier de gouvernance dans les territoires ultra-marins est celui du lien entre les politiques de droit commun et la politique de la ville. Les territoires ont de grands retards de développement économique, scolaire, etc. que les financements de droit commun peinent à combler. Pour autant, le principe d'une non-subsidiarité de la politique de la ville par rapport à la politique de droit commun doit être réaffirmé. Si l'objectif demeure, comme en métropole, de mobiliser prioritairement le droit commun, il convient de veiller à ce que les crédits spécifiques de la politique de la ville soient employés pour maximiser leur effet de levier pour la population des quartiers ciblés.

Le projet de territoire et les thématiques des contrats

Les priorités thématiques ne sont pas les mêmes dans les différents territoires d'outre mer. Si à Mayotte la jeunesse serait la première des priorités et la seconde le logement insalubre, en Guyane la politique de l'habitat serait la première préoccupation et la sécurité la seconde. Chaque territoire, avec ses caractéristiques propres, devra fixer ses priorités thématiques en fonction de la situation des quartiers selon des modalités adaptées.

L'idée a été émise d'articuler les priorités stratégiques définies dans le cadre des futurs contrats avec celles mises en œuvre dans le cadre des Schémas d'aménagement régional (S.A.R.).

L'importance de la capitalisation des expériences afin de pouvoir transposer les bonnes pratiques a été affirmée comme un enjeu fort. Les actions dont le bilan est positif devraient être renforcées et leurs enseignements diffusés largement à l'ensemble de l'outre mer.

Pour identifier les lieux et les thématiques où les crédits de la politique de la ville pourraient particulièrement s'investir, des diagnostics sont à organiser. Ces derniers doivent permettre aussi de s'assurer de la présence et de l'efficacité des dispositifs de droit commun existants.

Les bailleurs souhaitent pouvoir proposer des logements adaptés aux différentes catégories de population. Pour développer une mixité sociale dans les quartiers, une offre diversifiée est à créer. Ils souhaitent travailler avec leurs partenaires sur les types de logements à produire.

Dans sa conclusion Serge Letchimy a rappelé que, par le passé, « l'idée était de supprimer l'habitat insalubre mais qu'on avait oublié toute la vie qui va avec et la culture et l'histoire ». Aujourd'hui, il faut relier l'urbain et l'humain.

Déroulé de la table ronde

Discours d'introduction

M. LAMY, ministre délégué en charge de la ville : revient sur les modalités de la concertation et sur son objectif : consulter le plus largement possible les acteurs de la politique de la ville pour alimenter les prises de décisions du prochain comité interministériel des villes. L'objectif de cette table ronde est d'entendre et de prendre en compte les spécificités des territoires ultra-marins. La politique de la ville en outre-mer c'est aujourd'hui 40 CUCS, 34 ZUS, 7 ZFU, 23 conventions PRU… Il se dit ouvert à une adaptation locale des cadres nationaux et souhaite la définition d'un cadre général pour l'outre mer, mais avec une prise en compte des particularités de chaque territoire, très différents les uns des autres. Il propose aux participants d'explorer plusieurs hypothèses, à commencer par la mise en place de critères spécifiques pour la géographie prioritaire en outre mer, par exemple des critères démographiques, telles que la part des jeunes ou des familles monoparentales. Il faut peut-être dépasser le cadre communal et intercommunal et réfléchir au rôle de l'échelon départemental ou régional. Il rappelle que la politique de la ville doit d'abord se préoccuper de mobiliser le droit commun. Cela passe notamment par la signature des futurs contrats par d'autres partenaires comme les Agences Régionales de Santé, Pole Emploi, les Recteurs… Sur ce point, le ministère travaille à la mise en place de conventions nationales avec les différents ministères dans un cadre triennal. Ce cadre national de mobilisation du droit commun par ministère aura des déclinaisons ultra-marines.

M. LUREL, ministre des outremers : se dit satisfait de voir qu'une politique nationale comme la politique de la ville ne mette pas de côté un grand nombre de nos compatriotes. Cela va dans le sens de ce que fait le gouvernement actuel, c'est-à-dire de réintégrer les outremers dans les politiques nationales. La politique de la ville est au carrefour de plusieurs politiques : c'est donc une politique difficile à mettre en oeuvre, notamment en termes de gouvernance. Il attire l'attention sur l'acte III de la décentralisation en cours d'élaboration, car il aura des impacts sur la mise en œuvre de la politique de la ville. Il évoque ensuite un autre point important à prendre en compte dans les débats : la dimension insulaire (sauf la Guyane) et la spécificité des villes centres où tout se concentre, qui n'ont pas été conçues en fonction de l'insularité, où la question des transports est particulièrement importante… L'aménagement des territoires est un enjeu central pour l'avenir et il devrait être traité à l'échelle des iles et non des villes et des intercommunalités. Il souligne que les financements de droit commun devront appuyer la politique de la ville et qu'outre les financements de l'Etat, ceux de l'Union européenne sont aussi à mobiliser. Sur cette question, une piste de travail serait d'investir une partie des fonds de réserve des retraites dans la construction de logements. Elle permettrait de répondre à une demande sociale extrêmement forte dans les territoires ultra-marins. Enfin, au sujet du logement, il rappelle que les décrets d'application de la loi de M. Letchimy ne sont pas encore pris. Il souhaite que cela soit réglé rapidement car l'impact sur la réduction de l'habitat insalubre sera important et contribuera aux objectifs de la politique de la ville.

M. Letchimy, Député de la Martinique, Président du Conseil Régional de la Martinique : Je remercie M. LAMY d'avoir proposé cette journée pour écouter les territoires d'outre mer. On sait que nos territoires sont différents, culturellement, socialement, économiquement, au niveau urbain… Comment prendre en compte ces différences dans le cadre de la politique de la ville ? Il faudra faire des propositions concrètes car la réunion d'aujourd'hui ne doit pas être une réunion de bonne conscience. De fait, il ne faut pas appliquer la même méthode dans nos territoires que dans les autres territoires français. En Martinique, nous avons organisé une journée pour réfléchir aux propositions que nous pourrions faire dans le cadre de la concertation pour la politique de la ville. L'urbain dans nos territoires ne ressemble pas à ce que l'on peut trouver en métropole. Les stratégies de développement urbain doivent prendre en compte l'insularité, la culture locale…

et cela amène à pratiquer une politique de la ville nécessairement dérogatoire. Nous avons dû, au cours des vingt dernières années, inventer des démarches d'ingénierie urbaine spécifiques. La question de la géographie prioritaire se pose d'abord au niveau des agglomérations mais il faudra faire le lien avec l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un grand débat s'annonce au Parlement dans le cadre de la décentralisation : nous porterons les questions de l'ingénierie pour nos collectivités, des habilitations à légiférer et à gérer directement certaines compétences. La gouvernance opérationnelle est importante. Il nous faut chercher l'efficacité la plus forte possible. Or, nous ne disposons pas d'outils de connaissance des territoires est indispensable. Nous avons également besoin d'opérateurs urbains… Il faut former des gens localement à ces enjeux et à ces méthodes. Cela concerne à la fois les professionnels dans les collectivités mais aussi les associations afin qu'elles puissent agir mieux. La politique de la ville c'est aussi répondre à des questions très concrètes comme celle du logement. Il y a un retard de 100 000 logements en outre mer. Enfin, la politique de la ville ce n'est pas qu'une question de financements mais c'est aussi construire une stratégie de développement durable sur le long terme. Je suis plutôt pour une gouvernance régionale de la politique de la ville en Martinique afin d'avoir une approche globale. Nous sommes venus nombreux aujourd'hui parce que nous avons tous une attente forte pour la nouvelle politique de la ville. Ce nouveau souffle dépend aussi de nous, il nous faut prendre en main ces politiques.

Mme Orphé, Députée de la Réunion, première adjointe au maire de Saint Denis : Tout d'abord, je tiens à dire qu'avec le nouveau gouvernement, nous avons à nouveau le sentiment d'être écoutés, cette table ronde en est une preuve. Je reprends une phrase de M. LAMY dans son discours du 11 octobre 2012 au lancement de la concertation : « L'égalité des territoires ce n'est pas un slogan, c'est une conviction partagée » L'égalité et la justice, c'est effectivement ce que nous demandons pour nos territoires. Pour autant, ce n'est pas pour nous calquer sur le modèle de l'hexagone mais pour s'attaquer avec nos méthodes aux racines des difficultés. Il faut regarder nos problématiques en face et les travailler. Quelques chiffres sont bons à rappeler : sur les 10 premières villes françaises les plus inégalitaires, 9 sont à la Réunion. L'indice de développement humain de la Réunion indique que nous avons 25 ans de retard sur la métropole, et Mayotte est encore plus en retard ; la pauvreté monétaire concerne 3 enfants sur 5 contre 1 sur 5 en métropole… Ces chiffres sont semblables dans tous les départements d'outre mer, mais ils ne s'expliquent pas de la même manière pour chacun. La plupart des indicateurs sont donc au rouge et c'est encore plus fort dans les quartiers prioritaires. Il existe une insuffisance de financements et de résultats, l'état des choses évolue trop lentement à la Réunion comme ailleurs. Le droit commun est inadapté à la réalité de l'ile. Mon souhait est que l'on arrive à une définition de critères adaptés à nos territoires, que l'on clarifie les moyens à mettre en œuvre sur les territoires cibles. D'autres questions devront être abordées : Comment articuler les différents projets sur le territoire ? Comment faire fonctionner un contrat unique associant le social et l'urbain? Qui doit piloter ? Le pilotage à l'échelon intercommunal est-il adapté à l'outre mer ? Enfin, comment pérenniser les financements ? Ces dernières années les budgets de la politique de la ville ont diminué. En 6 ans, par exemple, le budget du CUCS pour la délinquance à diminué de moitié !

1re table ronde : vers une nouvelle géographie prioritaire

Ronan Boillot (sous préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse à la Réunion) introduit la table ronde par un rappel d'éléments de contexte et propose une liste de questions pour structurer les échanges.

- La géographie prioritaire doit-elle être actualisée ?
- Comment identifier les territoires-cibles en absence de données statistiques localisées ? Selon quelles méthodes ?
- Comment mobiliser la connaissance locale et quels indicateurs privilégier (indicateurs sociaux, économiques, relatifs à l'habitat, à la formation, etc.) ?
- Comment prendre en compte la rapidité des évolutions démographiques ? Faut-il prévoir en cours de contrat une révision de la géographie prioritaire ?
- Faut-il prendre en compte les ressources financières du territoire pour identifier les territoires cibles ?
- Comment graduer l'intervention de l'Etat en fonction des difficultés et des capacités d'agir du territoire ?

LES GRANDS TÉMOINS

Mme Charles (1ère adjointe au maire de Saint-Laurent du Maroni, Guyane) : Nous apprécions, M. Le maire de Saint Laurent du Maroni et moi-même, d'avoir été invités à témoigner de nos réalités locales. Nous sommes à même d'illustrer la complexité de la géographie prioritaire d'outre-mer. Saint Laurent du Maroni est une ville frontière qui accueille 65000 habitants sur une grande aire géographique (4 830 km2). Elle connait 2500 naissances et 1000 nouveaux inscrits à l'école par an; elle a une économie très faible, une grande part de la population est illettrée, beaucoup de personnes sont en situation irrégulière du fait de la frontière ; il y a un volume important d'habitat spontané diffus, partout dans la ville ; nous avons enfin des problèmes de délinquance difficiles à traiter, car nous sommes une ville frontière. Voilà une liste non exhaustive des particularités de notre commune et de la diversité des problématiques à traiter. L'éducation, l'accès aux soins, le logement, tout est important, mais il nous faut prioriser pour pouvoir agir. Nous avons des fonds de droit commun tout à fait insuffisants. Quand nous intervenons pour des quartiers en politique de la ville, des améliorations peuvent assez vite être constatées, mais cela a un effet négatif pour le quartier d'à côté qui va apparaitre plus dégradé ! Il faut donc travailler à l'échelle de la ville et pas uniquement d'un quartier. La ville connait une croissance démographique de 8% par an mais avec des niveaux de pauvreté extrême. Par rapport à la question de la géographie prioritaire, l'enjeu pour nous est de pouvoir disposer de données chiffrées sur notre territoire. Avec l'habitat spontané, les flux de migrants illégaux, il est difficile d'établir des données exactes. Il y aurait besoin de nouveaux indicateurs, en fonction des objectifs poursuivis et des thématiques traitées. Plutôt que de parler d'une géographie prioritaire de la politique de la ville, on pourrait parler des géographies prioritaires de la ville.

M. Carrer (directeur du GIP de Fort-de-France) : Il ne faudrait pas que la concertation pour la refondation de la politique de la ville soit l'occasion de défaire d'un coup ce qui a été très long à mettre en place. Des dispositifs comme les ZFU ont produit des résultats intéressants. Les zonages sont à maintenir mais en les adaptant au regard des bilans effectués. La politique de la ville permet d'agir dans le temps et de coordonner les interventions des différents partenaires et acteurs locaux. Il est vrai que, pour faire cela, nous passons beaucoup de temps et d'énergie à la mise en place des contrats, à l'organisation et à la gestion du partenariat, parfois au détriment des actions sur le terrain. Un des enjeux pour nos territoires est de pouvoir faire émerger

des connaissances et des compétences. Les centres ressources politique de la ville ont un rôle dans ce domaine et devraient avoir un statut particulier qui leur permette d'agir plus. Il faudrait développer aussi les liens avec les universités, pour développer des études et des recherches permettant de mieux connaitre nos territoires qui ont la particularité d'être très changeants.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

M. Devienne (Centre ressources, La Réunion) : Comment choisir les zones prioritaires ? Chez nous, partout dans la ville il y a des problèmes. A quoi va nous servir de distinguer un quartier d'un autre ? Pour quelle politique de la ville?

M. Françoise (Saint-Denis de La Réunion) : Nous n'avons pas la même structure communale que dans l'hexagone. La Réunion c'est 24 communes seulement. A Saint-Denis, 15 quartiers sont concernés par le CUCS. Si la politique de la ville est portée par une intercommunalité, nous risquons de nous éloigner des réalités des quartiers. Notre maille est plutôt celle de la commune. L'ingénierie pourrait être intercommunale mais l'action est à conduire est au niveau communal.

M. Guezelot (délégué du Préfet) : Les zonages existent mais dans la mise en œuvre des actions, il y a souvent besoin de les dépasser. Les problèmes sont à réfléchir à des échelles plus larges. Dans nos villes, nous avons des territoires bigarrés, urbains et moins urbains, voir des zones quasi rurales.

Mme Ali (maire de Pamandzi, Mayotte) : Mayotte et la Guyane se ressemblent mais nous avons un territoire plus petit. Penser à l'intercommunalité c'est trop tôt pour nous car les communes ont encore besoin de se construire. Au-delà des ZUS et des territoires cibles, c'est tout le territoire de la commune qui doit être classé en territoire d'intervention. Nous avons beaucoup de mouvements de populations sur notre territoire. Les maisons poussent parfois en une nuit. Beaucoup de nos difficultés sont situées sur les hauteurs dans une zone tropicale humide où il pleut beaucoup. L'habitat insalubre est un très gros problème.

M. René (chef de projet CUCS communauté d'agglomération Cap Excellence, les Abymes/ Pointe-à-Pitre, Guadeloupe) : Le constat que nous avons pu faire est qu'il est mieux d'agir sur des territoires complets des communes ou de l'intercommunalité. Chaque année, nous avons actualisé les priorités de la politique de la ville selon des critères précis et par quartier. Ce principe est assez opérant. Qu'est-ce qu'il manque ? Une connaissance actualisée et permanente à l'échelle des communes et des intercommunalités. Il faut définir des territoires cibles et des territoires de projet mais il faut que ce soit vivant, que les territoires prioritaires puissent évoluer dans le temps. Un observatoire permettant de suivre ces évolutions serait nécessaire ainsi qu'une ingénierie dédiée.

Le représentant de l'USH: Il faut avoir à l'esprit que la politique de la ville dans les outremers ne s'inscrit pas dans un même contexte qu'en métropole. Nous avons des politiques publiques en retard, par exemple pour le logement social. Nous devons avoir une articulation des périmètres selon un cadre régional qui permettrait de travailler à la cohérence des politiques publiques de droit commun et de tenir compte des petits territoires. L'autre périmètre à mobiliser pour porter les dynamiques territoriales est celui des intercommunalités, qui manque dans les outremers. Il faut aussi s'appuyer sur les dispositifs qui ont bien fonctionné, comme la rénovation urbaine. Enfin, chez nous les politiques de droit commun sont insuffisantes au plan financier.

M. Jouanen (ARMOS, La Réunion) : Si l'on avait un regard métropolitain sur les choses, nos

patrimoines relèveraient tous de la politique de la ville. Un territoire de veille nous semble important à définir, il pourrait être la région. Au niveau des territoires cibles ou opérationnels, tout ce que l'on fait a un impact sur le quartier mais aussi à l'extérieur, avec des quartiers qui décrochent parce qu'on a fait bouger le quartier politique de la ville. Les intercommunalités regroupent de plus en plus de compétences globalisant les grands services publics comme les déchets, les transports… Elles sont donc importantes pour la politique de la ville et devraient porter les projets de territoire dans lesquels s'applique la politique de la ville. Toutefois, de trop grands périmètres risquent de diluer les actions. Il faut enfin penser les plans d'actions dans la durée.

Mme Niveau (adjointe au maire de Kourou, Guyane) : Le niveau régional peut paraitre pertinent mais en Guyane la contractualisation avec la commune est essentielle. Nos communes sont très vastes et cela nécessite de garder la main à ce niveau là. Par rapport à nos spécificités géographiques et au déplacement des populations, on pourrait être plus réactif et plus souple dans la gestion de la politique de la ville si toute la commune était classée prioritaire.

M. Cambril (DGS, Saint Laurent du Maroni) : Nous avons deux difficultés, l'une sur l'observation du territoire, l'autre sur la pertinence des actions. On doit pour cela être le plus proche possible du niveau opérationnel.

M. Passard (Président du Centre de ressource, Guyane) : L'élu de proximité est celui qui est le plus à même de le déterminer de la manière la plus pertinente. Le défaut de la statistique dans nos territoires d'outre mer est important. Le diagnostic partagé du territoire, discuté à un niveau local entre les partenaires, est le seul moyen actuellement pour faire le bon choix des territoires cibles.

M. Brédent (Conseil Général, Guadeloupe) : Il faut prioritairement identifier les problèmes là ou ils se posent. Ces problèmes ne se posent pas qu'au niveau communal mais débordent souvent à un niveau intercommunal. En 2006 quand nous avons défini les ZUS ou les zones éligibles au développement urbain, des zones limitrophes qui demandent aussi des actions sont rapidement apparues.

CONCLUSIONS

M. Letchimy, député de la Martinique, Président du Conseil Régional de la Martinique : Il me semble que l'on est d'accord sur un territoire stratégique qui serait le département ou la région pour asseoir la transversalité sur tous les territoires de la politique de la ville. Deuxième niveau, le territoire de gouvernance : il faut être souple, différencier contractualisation et action. Le niveau de contractualisation est celui de la commune. Les territoires cibles sont infra-communaux. Comment définit-on les territoires à l'intérieur de la commune ? Quels sont les critères ? Les données d'observation qui existent aujourd'hui ne sont pas fiables, il nous faut donc procéder par un partage du diagnostic. L'Etat doit s'adapter aux réalités de terrain sur ce point. C'est au comité de pilotage de décider de ces territoires cibles. Dernière chose, nous avons effectivement besoin d'ingénierie pour l'observation mais aussi pour les projets locaux.

2e table ronde : contractualisation et gouvernance

Mme Blanchot (sous-préfète chargée de la cohésion sociale et de la jeunesse, Martinique) : présente les éléments de contexte et le questionnement de cette table ronde.

- Comment bâtir un contrat unique articulant le social et l'urbain ?
- Comment améliorer le portage intercommunal ? L'intercommunalité est-elle une échelle pertinente partout ? Comment impliquer d'autres acteurs (Conseil général, Conseil régional, CAF, bailleurs, etc.) ?
- Comment mieux mobiliser et répartir le droit commun au bénéfice des territoires prioritaires ? Comment mieux mobiliser certains partenaires financiers ? Les fonds européens ?
- Comment améliorer la gouvernance des contrats? Comment l'Etat et les collectivités locales doivent-ils s'organiser en interne pour améliorer leur préparation et leur suivi ?
- Comment articuler les futurs contrats avec les autres documents contractuels existants (schémas d'aménagement régionaux, etc.) dans une réflexion stratégique d'ensemble ?
- Comment renforcer l'ingénierie locale et la qualification des acteurs et des équipes projet?
- Comment mieux prendre en compte la participation des habitants et des associations ?

LES GRANDS TÉMOINS

M. Bangou (Président de la communauté d'agglomération, Cap Excellence) : En tant que grand témoin j'insisterai sur un point : l'ingénierie est essentielle pour nous. Nous avons besoin d'ingénierie à tous les échelons : pour les communes et les intercommunalités, pour les bailleurs, pour les associations. Notre expérience à Pointe à Pitre : on nous a dit qu'on n'avait pas l'ingénierie qu'il fallait pour le mener à bien noter projet. Or, je pense que nous avions le meilleur chef de projet, pas celui pour répondre aux inquiétudes de l'ANRU mais pour notre terrain et ses particularités. Il a fallu se battre pour l'imposer. Le droit commun est nécessaire à mobiliser pour la politique de la ville. Mais tous ceux qui gèrent le droit commun n'ont pas pris la mesure de ce qu'il fallait faire pour les quartiers. Au niveau du Conseil général par exemple, en tant que conseiller général, j'ai pu le mesurer. C'est aussi vrai pour la Région où la politique de la ville n'est pas bien prise en compte. Enfin, la participation des habitants est un enjeu réel. J'ai fait venir aujourd'hui un habitant dans la salle qui agit au quotidien dans une association. Nous n'avons pour l'instant pas trouvé une méthode de participation qui soit efficace et non démagogique. Là aussi il faut de l'ingénierie, réfléchir à de nouvelles méthodes pour mieux associer les habitants aux projets.

M. Fruteau (maire de Saint-André, La Réunion) : C'est en tant que maire que je viens témoigner. Les territoires d'outre mer connaissent des situations sociales et démographiques très difficiles. Notre ville a 55 000 habitants et très bientôt nous dépasserons les 66 000. Dans ce contexte quelle politique de la ville mettre en œuvre ? Comment bien préparer notre ville pour que notre population et notre jeunesse aient l'espoir d'un avenir meilleur ? Il nous faut, au-delà des murs, cimenter les liens sociaux entre les familles, les habitants. Quels sont les éléments unissant acteurs et territoire ? En décembre dernier, je présidais le comité de pilotage du CUCS. Le bilan que l'on en tire est qu'il faut poursuivre, travailler avec les associations, gagner en efficacité aussi. Si une équipe dédiée pour mener ces projets n'est pas en place, il n'est pas possible de le faire. Il faudrait pouvoir amplifier les dispositifs dans différents domaines comme l'économie sociale et solidaire, l'éducation populaire, le travail des CCAS. A la Réunion, il n'y a que 24 communes et elles sont très grandes. Nous avons besoin pour nos territoires d'une certaine souplesse par rapport au cadre national. Les maires sont les interlocuteurs de base parce que ce sont eux qui sont élus et qui connaissent les difficulté, les forces et faiblesses de leur

territoire. Il ne faut pas les court-circuiter, ne pas créer de distorsion entre le maitre d'ouvrage et les opérateurs de proximité. Néanmoins, une vision globale est utile. Une contractualisation régionale ou intercommunale est donc imaginable mais la commune doit jouer le rôle central dans la mise en œuvre. Le comité technique doit rester coprésidé par l'Etat et le maire. La vision globale stratégique pourrait permettre de faire le lien entre des dispositifs comme les ZFU, les zones rurales, les PLIE et les autres dispositifs extra-communaux, et de mieux travailler l'utilisation de la DSU. Dans les contrats, il est important d'impliquer d'autres acteurs locaux : la CAF, Pole Emploi… Enfin, Il ne faut pas oublier de différencier les territoires y compris en interne. Il existe des inégalités au sein d'un même département d'outre mer. Nous devons trouver des moyens de rééquilibrer ces situations.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

M. Rengassamy (directeur du cabinet du maire de Fort de France) : Nous sommes d'accord pour un cadre stratégique régional et un cadre d'action communal. La graduation des moyens de l'Etat et ceux du droit commun est une question centrale. Un renforcement des moyens peut avoir un effet levier puissant sur le périmètre cible. Les modes et moyens d'intervention sont décidés par rapport à des dispositifs et des actions alors que le territoire est choisi par rapport à la population. On ne prend pas assez en compte la dynamique des quartiers dans les choix d'interventions. Or l'objectif pour nous et de pouvoir faire évoluer ces quartiers qui manquent de dynamique. Il s'agit en réalité de développement local. Par ailleurs, pour pallier l'effet négatif des appels à projets qui font que des associations ne peuvent pas répondre faute d'une ingénierie suffisante, il faudrait mutualiser les moyens d'ingénierie. Une méthode complémentaire serait de partager le diagnostic des besoins avec les associations et travailler avec elles pour faire un plan d'action, ainsi qu'avec les habitants. Dans le nouveau cade de la politique de la ville, il faut laisser une souplesse pour qu'habitants et associations puissent intervenir et que cette possibilité leur soit reconnue.

Mme Bareigts (députée de la Réunion) : Il faut qualifier les associations mais aussi leur simplifier les démarches administratives pour les demandes de financement. Je n'oppose pas droit commun et politique de la ville. Sur nos territoires, on doit d'abord ou en même temps faire une politique de rattrapage et une politique de la ville renforcée dans plusieurs domaines comme par exemple pour l'éducation. Mais si la politique de droit commun n'est pas à la hauteur, la politique de la ville ne sera pas utile. Concernant les niveaux de gouvernance, le département peut être aussi un bon niveau pour La Réunion. Je ne perçois pas la plus value de l'intercommunalité parce que je pense que le maire doit avoir la maitrise de son action sur son territoire. L'intercommunalité peut être un partenaire mais pas le porteur du contrat.

Mme Boyer (adjointe au maire chargée de la politique de la ville à Saint-Benoit, La Réunion) : Il est important qu'un engagement financier stable soit défini sur la durée de la contractualisation. Nous avons en effet connu une diminution des financements de l'Acsé entre 2007 et aujourd'hui. Par ailleurs, il faudrait redéfinir les postes éligibles au financement de la politique de la ville. Est-ce qu'il ne faut pas revenir à un financement du chef de projet comme cela était le cas auparavant ? Je partage par ailleurs ce qui a été dit sur la simplification des procédures administratives et sur le rôle du maire .

M. Desplan (sénateur de la Guadeloupe) : L'actualisation de la géographie prioritaire est indispensable. Pour la Guadeloupe, l'insularité multiple est un élément à prendre en compte, de même que l'existence de territoires quasiment ruraux qui pourraient être dans la géographie prioritaire. Un outil à ne pas négliger pour la participation des habitants et des associations : les agendas 21 locaux.

M. Radier (Caisse des dépôts et consignations) : La caisse des dépôts et consignations a été un acteur majeur de la politique de la ville. Dans l'avenir je ne sais pas ce qu'il en sera, ni à quel niveau. Toutefois, un principe peut guider la réflexion : si nous sommes amenés à signer un contrat local c'est que nous avons une offre. L'offre de la CDC ce sont des prêts qu'elle peut proposer comme elle l'a fait dans le programme ANRU. Nous avons aussi financé des ingénieries locales pour 19 millions d'euros dans le cadre de l'ANRU pour les TOM (proportionnellement 3 fois plus qu'en métropole). Il est possible d'imaginer de faire de même pour des contrats de ville.

M. Brédent (Conseil Général, Guadeloupe) : Pour nous, la gouvernance doit se décliner à trois niveaux de manière à obtenir une implication effective de tous les acteurs : une gouvernance stratégique au niveau politique, une gouvernance technique et financière, une gouvernance thématique mobilisant les partenariats en tant que de besoin. Il faut travailler à faire correspondre les enjeux et les temporalités dans le processus de décision.

M. Macaby (directeur du GIP, Pointe à Pitre) : Il faut rappeler que la politique de la ville est faite pour les habitants et que de ce fait ils devraient être plus fortement associés aux réflexions. La notion de coproduction devrait être plus présente et cela donnerait de l'efficacité à l'action.

CONCLUSIONS

M. Letchimy, député de la Martinique, Président du Conseil Régional de la Martinique : Nous sommes par ces débats en lien avec ce qui se discute dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. Il s'agit des compétences et des moyens dont pourra disposer la collectivité pour qu'elle puisse agir. Par rapport aux moyens financiers une question émerge des échanges: comment finance-t-on et comment assure-t-on la cohérence entre les financeurs ? Comment prend-on en compte la situation budgétaire des communes ? Une piste serait de créer un fonds mobilisable pour la politique de la ville. La gouvernance politique, assurée par les échelons locaux, doit pouvoir s'appuyer sur une expertise technique et une ingénierie efficace. Des modalités d'implication des habitants ont été évoquées. Le lien à l'habitant et à son quartier ne doit surtout pas être oublié dans nos réflexions. Enfin, la question des indicateurs et de l'observation est aussi essentielle. Nous avons besoin de la disponibilité des chiffres sur la population et les territoires. Cela doit faire partie des préconisations pour l'outre mer.

3e table ronde : le projet de territoire

M. Pierre-Louis (sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse à la Guadeloupe) : présente le contexte et les questions de la table ronde.

- Au regard de la situation des territoires ultra-marins, quelles sont les enjeux prioritaires à traiter dans les futurs contrats (habitat, désenclavement, mobilité, éducation, emploi, sécurité, santé, etc.) ?
- Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre à court, moyen et long terme en matière d'habitat et de rénovation urbaine ?
- Quelles sont les actions à renforcer dans le domaine social (lutte contre l'illettrisme, citoyenneté, etc.) ?
- Dans les dispositifs actuels de la politique de la ville, quels sont ceux qui sont adaptés et ceux qui le sont moins ? Quelles seraient les adaptations à envisager pour mieux prendre en compte les spécificités de l'outre-mer ?
- Comment mieux imbriquer les actions entre elles pour qu'elles fassent levier pour un projet de développement du territoire ?
- Comment mieux prendre en compte la participation des habitants et des associations ?

LES GRANDS TÉMOINS

M. Schmit (Inspecteur général de l'environnement et du développement durable) :

J'ai mené une étude sur la rénovation urbaine dans les départements d'outre mer dans le cadre de la préparation du volet n° 2 du PNRU il y a un peu plus d'un an. J'ai pu visiter chacun des départements. La rénovation urbaine doit prendre en compte la diversité des situations des territoires ultra-marins : les « quartiers durcis », anciennement en bois ou en tôle, ont conservé leur morphologie originale, qui nécessite un traitement ; certains quartiers d'habitat précaire peuvent néanmoins avoir bénéficié déjà d'une structuration de leurs réseaux primaires ; des habitats très dégradés peuvent se rencontrer dans les centres anciens et pas seulement dans les périphéries ; l'habitat spontané peut être localisé en centre ville (cas de Cayenne) ; des poches d'habitat insalubres peuvent subsister à proximité de périmètres déjà traités dans le cadre de la rénovation urbaine… Au total, 90 000 logements peuvent être considérés comme indécents ou insalubres sur un parc ultra-marin total de 500 000 logements.

A partir de ce constat, il faut déterminer des priorités d'intervention publique. La première priorité est celle de la salubrité publique ; il faut également prendre en compte l'augmentation du nombre de logements sans électricité, qui s'est accrue du fait de la progression de l'habitat spontané. D'autres contraintes doivent être intégrées : la capacité de financement limitée des collectivités territoriales ; le degré d'exposition élevé aux risques naturels (entre 30% et 80% de la population selon les territoires), mais aussi aux risques d'accidents domestiques, du fait de la qualité insuffisante des équipements des ménages ; la difficulté de faire progresser dans les faits la notion de mixité et l'homogénéité persistante des quartiers.

Pour faire progresser la rénovation urbaine, il faut adopter une vision prospective et penser la ville à 40 ans. Des outils tels que la base OMPHALE de l'INSEE ou ceux qui ont été utilisés dans le cadre de la réflexion Territoires 2040 de la DATAR, permettent de se placer dans cette perspective. Outre le développement urbain, il s'agit également de prendre en compte la

question des transports, dont les enjeux dépassent le cadre temporel des outils de planification existants, tels que les SAR. Il faut également tirer parti des modifications qui se dessinent (proposition de transfert du PLU aux agglomérations dans le cadre du projet de l'acte III de la décentralisation). Les collectivités territoriales et des acteurs publics concernés par la politique de la ville doivent pouvoir contractualiser sur une durée longue. Dans le même temps, il faut prévoir des « phases-clapets », de 2 à 3 ans, pour vérifier le rythme de réalisation des opérations et l'évolution du contexte, notamment sur le plan démographique. Les opérations de résorption de l'habitat insalubre doivent être intégrées dans la politique de la ville et il en va de même pour les opérations de rénovation des centres anciens. Les programmes de l'ANRU ont eu un effet de levier de 1 à 4 ou 5 ; ils ont également permis une amélioration sensible de la qualité du montage des projets et de l'ingénierie ; ils se sont révélés suffisamment adaptables et plastiques pour prendre en compte la survenance d'enjeux nouveaux. Enfin, l'engagement de l'ANAH doit être renouvelé et celui de l'EPARECA mis en place en outre-mer, pour compléter l'éventail des outils d'intervention.

M. Soilihi (sénateur, président de l'association TAMA, Mayotte) : J'interviens pour témoigner de la situation de Mayotte, le 5ème département d'outre mer. Premier constat : le droit commun doit s'appliquer à Mayotte et la politique de la ville venir l'appuyer. Il ne faut pas que ce soit l'inverse comme cela se passe actuellement. La situation d'aujourd'hui est un héritage. Comment faire ? Il y a aussi la question des moyens : Mayotte est le département le moins doté d'outre mer, or il a un besoin de rattrapage très fort. Les communes de Mayotte n'ont pas de fiscalité propre, ce ne sera le cas qu'en 2014. Il faut préparer les collectivités à cette échéance. Le problème pour la mise en œuvre de la fiscalité locale est qu'il n'y a pas de cadastre clairement établi. De plus, les familles étant très pauvres, les ressources fiscales seront très faibles. Nous avons donc besoin de construire un projet de territoire avec tous les acteurs, avec des objectifs, des indicateurs à partager, des évaluations. Quelles sont les priorités d'intervention ? Tout est prioritaire dans notre situation mais s'il faut faire un choix, je fais celui de la jeunesse car notre département compte 60% de sa population de moins de 22 ans. L'autre priorité est bien sûr le logement insalubre. Le développement économique vient en troisième position. Des adaptations du cadre national sont effectivement nécessaires parce que nos territoires ont des spécificités locales fortes. En même temps, l'adaptation ne doit pas aller trop loin car elle peut s'accompagner d'une insuffisance des moyens. Nous avons l'exemple de TAMA, qui est une association de lutte contre l'exclusion, qui touche notamment les mineurs isolés, et donc de lutte contre la délinquance. L'association atteint ses objectifs mais cela montre aussi que les politiques publiques qui devraient intervenir sur ce sujet ne sont pas ce qu'elles devraient être.

Mme Phinera-Horth (maire de Cayenne, membre du conseil national des villes) : En me basant sur l'expérience de la politique de la ville à Cayenne, je veux mettre l'accent sur 4 priorités. La première : la politique de l'habitat social qui nécessite des moyens suffisants pour construire des logements et la lutte contre l'habitat indigne. L'habitat indigne est une spécificité ultra marine très présente à Cayenne. Il faut des moyens financiers pour lancer les programmes RHI pour réduire cet habitat. Mais en même temps, il faut être attentif à ne pas construire n'importe comment des zones énormes d'habitat social. Il nous faut préserver la capacité des communes à avoir aussi des logements autres, une mixité urbaine. Deuxième priorité : la sécurité. Elle n'est pas uniquement l'affaire de la police et de la gendarmerie mais aussi celle des associations et de la population. La politique de la ville, c'est aussi la lutte contre les trafics, contre les addictions. En Guyane, nous avons là une spécificité du fait de la proximité avec des pays qui connaissent de forts trafics. Nous sommes un peu seuls face à cela. Le troisième thème : l'éducation. Nous sommes entourés de voisins dont le PIB est inférieur au nôtre. Donc nous connaissons des migrations très fortes vers le territoire. Nous n'avons pas les mêmes problèmes qu'en métropole. On a des immigrés à intégrer qui sont très éloignés de la culture du pays. Comment intégrer les jeunes issus de ces migrations ? C'est un enjeu crucial de les former et d'en faire des citoyens respectueux du droit. Quatrième priorité : le développement économique. La politique de la ville doit favoriser la création d'emplois par tous les moyens. L'Etat et les villes ont

à travailler ensemble sur ce point. Ils le font déjà avec des outils intéressants comme le dispositif Citélab par exemple. Le dispositif des ZFU présente un intérêt manifeste. Quelque soit la suite qui y sera donnée, il faut des outils de ce type.

INTERVENTIONS DE LA SALLE

M. Françoise (Saint-Denis de La Réunion) : comme le rappelait M. Schmit, nous avons des difficultés à introduire de la mixité sociale dans les quartiers ; c'est pourquoi il est important d'avoir une vision de la politique de la ville à partir de cette échelle. Dans ces quartiers, il y a une concentration des problématiques qui produisent les risques sociaux de demain et qui peuvent se propager à d'autres quartiers. La politique de la ville doit venir en appui du droit commun pour éviter la propagation de ces problèmes ailleurs sur le territoire.

M. Devienne (Centre de ressources, La Réunion) : Nous ne pouvons pas demander à la politique de la ville de tout prendre en charge à la place des politiques de droit commun. Il me semble illusoire de penser qu'on peut agir sur tous les sujets. La politique de la ville doit intervenir prioritairement auprès des populations en difficulté pour que les personnes trouvent du travail et s'insèrent. Dans nos territoires, il est important d'être attentif au fait que le rapport au logement n'est pas uniforme. Il est marqué culturellement et socialement. Les populations ont des modes d'habiter très différents. Le logement collectif construit rapidement a du mal à prendre ces aspects en compte.

Mme Orphé, Députée de La Réunion, première adjointe au maire de Saint-Denis : Je suis d'accord avec cette analyse, il ne faut pas que la politique de la ville se substitue à la politique de droit commun. Ce n'est pas avec le budget de la politique de la ville que l'on va tout changer. Il faut, comme l'a dit le ministre, mobiliser les crédits du droit commun. Les priorités doivent être définies pour concentrer l'action de la politique de la ville sur les sujets qui touchent le plus la population des quartiers.

Le représentant de l'USH : La politique de la ville n'est pas là pour faire à la place du droit commun mais nous ne pouvons pas ignorer ce qui se fait dans le cadre du droit commun. Par rapport à la question du logement, nous proposons que soit définis avec les partenaires des produits logements qui correspondent à des niveaux de pouvoirs d'achat. Il faut faire un point d'étape sur ce qui marche et capitaliser sur tous les sujets de la politique de la ville.

M. Cambril (DGS St-Laurent-du-Maroni, Guyane) : Dans les anciens contrats de ville, il y avait des crédits d'investissement pour pallier certains manques d'équipements dans les quartiers. Des interventions pouvaient se monter très vite, avec un impact sur le lien social. Ne serait-ce pas une possibilité à explorer ? Souvent, dans la rénovation urbaine, la première chose que l'on casse, ce sont les relations de voisinage, et la dernière qu'on réalise, c'est la maison de quartier.

Mme Bourget (ANAH) : L'Agence ne s'est pas désengagée des DOM. En Martinique nous avons engagé l'an dernier 6M d'euros. Pour l'an prochain, nous voulons nous s'inscrire dans les projets des collectivités, notamment sur l'habitat privé. On veut assouplir les règlements pour pouvoir mieux agir en fonction des spécificités locales. Nous avons un budget en augmentation qui nous permet d'intervenir significativement. Nous souhaitons nous inscrire comme partenaire des futurs contrats de la politique de la ville.

M. Jouanen (ARMOS, La Réunion) : Les diagnostics en marchant permettent de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de droit commun et de les améliorer, éventuellement en utilisant des

crédits de la politique de la ville. Concernant la mixité sociale, les bailleurs sociaux peuvent intervenir mais il faut des produits adaptés. Enfin, la question de la rénovation urbaine du parc est importante parce qu'il y a des risques de décrochage de certains patrimoines par rapport à la production neuve.

Mme Vinga-Taramin (Conseil régional de la Guadeloupe, direction de l'aménagement du territoire) : La Région soutient les territoires en politique de la ville dans le cadre des SAR (schémas d'aménagement régionaux). La région Guadeloupe a approuvé le sien en 2011. Sa mise en œuvre se fera au travers de contrats de développement durable avec les communes. Ces contrats ont différents axes : aménagement, environnement, développement économique et cohésion sociale. Nous envisageons également de mettre en place des contrats ruraux de cohésion sociale.

CONCLUSIONS

M. Letchimy, député de la Martinique, Président du Conseil Régional de la Martinique : Nous ne sommes pas « outremeriens » mais des guadeloupéens, des martiniquais, des guyanais, des réunionnais, des mahorais… Il n'est pas possible de faire une loi pour chacun mais le cadre global qui sera donné doit permettre à chacun d'agir en prenant en compte ses spécificités géographiques, démographiques, économiques, sociales… Mayotte et la Guyane sont quand même des territoires particuliers par rapport aux trois autres et ont des besoins spécifiques à prendre en compte. Nous avons donc des projets de territoire à construire où viendra s'inscrire la politique de la ville. La question posée reste celle de la définition des territoires prioritaires. Il faut faire preuve d'imagination, il nous faut de l'ingénierie, du travail sur le terrain, il en faut en amont. L'Etat ne peut pas définir seul ces territoires. Ce n'est pas non plus la loi qui le fera. Il nous faut donc prendre les devants sur ce point. Ce que j'entends aujourd'hui est positif, il y a 20 ans nous parlions de rénovation urbaine à coup de bulldozer. L'idée était de supprimer l'habitat insalubre mais on avait oublié toute la vie qui va avec et la culture et l'histoire. Il faut aujourd'hui revenir sur cette idée et lier l'urbain et l'humain.

QUARTIERS
engageons le changement

Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA MISSION « PÉRÉQUATION ET POLITIQUE DE LA VILLE»

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

NOTE DE SYNTHÈSE DE LA MISSION « PÉRÉQUATION ET POLITIQUE DE LA VILLE»

Remis à M. François LAMY, ministre délégué auprès de la ministre de l'Egalité des territoires et du logement, chargé de la Ville,

par **M. François Pupponi**, député du Val-d'Oise et maire de **Sarcelles**.

L'analyse des mécanismes de péréquation existant au niveau national et des pratiques actuelles des EPCI au niveau intercommunal conduit à un double constat :

- les territoires de la politique de la ville les plus défavorisés bénéficient certes de la péréquation nationale, mais les moyens qui leur sont dédiés sont limités ; la seule dotation dont ils bénéficient est la DDU, qui ne relève pas directement du ministère de la Ville, ce qui est une anomalie qu'il conviendrait de corriger.
- les EPCI jouent imparfaitement leur rôle dans la réduction des inégalités territoriales.

La mission préconise par conséquent la mise en œuvre de trois axes de recommandations :

1. Renforcer de manière décisive le rôle des EPCI dans la réduction des inégalités territoriales ;
2. Créer, sous la forme d'une « dotation politique de la ville », un dispositif spécifique de soutien au niveau national en faveur des territoires de la politique de la ville ;
3. Renforcer la transparence et la gouvernance sur la conduite des politiques en faveur des territoires de la politique de la ville.

I- Le renforcement du rôle des EPCI dans la réduction des inégalités territoriales doit se faire par l'accroissement du rôle des EPCI dans la politique de la ville et par une réforme de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

- **Le renforcement du rôle des EPCI dans la réduction des inégalités territoriales suppose l'accroissement du rôle des EPCI dans la politique de la ville.** La mission propose à cette fin de faire de la politique de la ville une compétence exclusive non plus des seules communautés urbaines mais également des communautés d'agglomération (CA) et, pour celles concernées par des territoires en politique de la ville, des communautés de communes (CC). Cela impliquera la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour cette compétence pour les CA, l'ajout a minima de la compétence politique de la ville à la liste des compétences optionnelles pour les CC, une redéfinition de la relation entre l'EPCI et les communes membres en matière de politique de la ville, ainsi que l'élaboration par chaque EPCI d'un état des lieux des inégalités sur son territoire.
- **Le renforcement de la solidarité en faveur des territoires de la politique de la ville suppose par ailleurs une réforme de la DSC.** La mission propose par conséquent d'en faire une véritable dotation de péréquation infracommunautaire, en renforçant les obligations de mise en place d'une DSC pour les CA et les CC et le caractère péréquateur des critères de répartition de la DSC, et en créant un reversement strictement dédié à la péréquation interne à l'EPCI à côté de la DSC.
- **La mission propose enfin de faire de la mise en place d'une contribution communautaire péréquatrice une des conditions de l'attribution de la « dotation politique de la ville » dont elle défend la création.**

II- La création d'une « dotation politique de la ville » (DPV) permettra aux territoires de la politique de la ville tels que redéfinis à l'issue de la concertation de bénéficier enfin d'un dispositif spécifique de soutien au niveau national.

- **La mission recommande que soit créée une DPV réservée aux territoires prioritaires de la politique de la ville avec des charges sociales et urbaines exceptionnelles et tels que redéfinis à l'issue de la concertation, libre d'emploi et attribuée aux EPCI (ou le cas échéant, dans le cadre d'une délégation, aux communes)**. La DPV serait, en lien avec la réforme de la politique de la ville, versée au titre de la solidarité nationale dans le cadre d'un contrat unique, pluriannuel et contraignant conclu pour une période de 6 ans entre l'Etat, l'EPCI et les maires concernés, ainsi que les autres organismes concernés (associations, organismes sociaux, départements, régions, etc.).
- 20% des crédits de la DPV seraient réservés au financement des projets de solidarité les plus ambitieux présentés par les EPCI comportant des territoires de la politique de la ville.
- **Une évaluation triennale sur des objectifs de réduction des inégalités, définis dans le contrat à partir de l'état des lieux réalisé par l'EPCI, devrait être prévue.** Au bout de 3 ans, l'Etat se réserverait la possibilité de suspendre sa participation financière au contrat si ce rendez-vous conduisait à constater le non-respect par l'EPCI de ses engagements de réduction des inégalités. De la même manière, la reconduction du contrat au bout de 6 ans, sous réserve du maintien dans la géographie prioritaire, dépendrait notamment du respect par l'EPCI de ses engagements.
- **La mission recommande par ailleurs que l'ensemble des cosignataires du contrat prennent un engagement financier réciproque :** l'EPCI devrait obligatoirement s'engager à un cofinancement sur ses ressources propres et les organismes cosignataires sur des interventions spécifiques sur les territoires concernés, sans désengagement des actions de droit commun. Le contrat unique, tel qu'il est voulu par l'Etat et défini par le groupe de travail ad hoc, jouerait ainsi pleinement son rôle de levier pour mobiliser davantage de financements au profit des territoires de la politique de la ville.
- **La mission propose trois scénarios d'alimentation de la DPV.** Ces trois scénarios divergent, d'une part, par le niveau des crédits dédiés à la DPV – son abondement se fera par la DDU, par un apport supplémentaire dont il reste à déterminer la provenance et le montant, et par une part variable selon les scénarios des crédits du programme 147 – et, d'autre part, par le caractère totalement ou partiellement global de l'enveloppe directement attribuée à l'EPCI. Selon le mode d'alimentation de la DPV retenu, sera défini ou non en son sein, une enveloppe – dite DPV cible –dédiée aux EPCI les plus prioritaires. Les montants et les conditions de répartition devront être définis en fonction des résultats des différents groupes de travail mis en place par le ministre de la Ville.
- **Quelque soit le scénario retenu, la création d'une DPV libre d'emploi redéfinit en le réévaluant le rôle du ministère de la Ville :** en charge du pilotage de la DPV, il est en effet le garant de sa bonne utilisation et le responsable de l'ingénierie du processus de réduction des inégalités territoriales en faveur des territoires de la politique de la ville.

III- La transparence et la gouvernance sur la conduite des politiques en faveur des territoires de la politique de la ville doivent être renforcées au niveau de l'EPCI et au niveau des communes.

- **Afin de renforcer la transparence et la gouvernance sur la conduite des politiques en faveur des territoires de la politique de la ville au niveau de l'EPCI, la mission préconise :** la création d'un budget annexe où seront retracés les moyens de l'EPCI affectés aux territoires de la politique de la ville, l'instauration d'un débat annuel d'orientation de la politique de la ville, et le développement des pactes financiers intercommunaux.
- **Afin de renforcer la transparence et la gouvernance sur la conduite des politiques en faveur des territoires de la politique de la ville au niveau des communes, la mission préconise :** la création d'un budget annexe où seront retracés les moyens de l'EPCI affectés aux territoires de la politique de la ville et l'instauration d'un débat annuel d'orientation de la politique de la ville.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Le ministre délégué, chargé de la ville

Paris, le 15 JAN. 2013

Madame la Directrice,

La participation des habitants a dès l'origine été une ambition affichée de la politique de la ville, les quartiers populaires étant considérés comme un terreau propice aux démarches participatives et des laboratoires de changement social. Cependant, malgré un foisonnement d'expériences locales et d'innovations, on constate que cette injonction à la participation s'est quelque peu essoufflée ou n'a pas toujours été réellement mise en œuvre. On constate par ailleurs un affaiblissement de la participation électorale dans ces quartiers ainsi que des méthodes d'actions collectives portées par les mouvements d'éducation populaire.

Dans le prolongement de la concertation en cours sur la refonte de la politique de la ville, je souhaite que vous puissiez élaborer des propositions concrètes d'ici au 30 juin 2013, afin de prendre en compte ces enjeux à leur juste valeur dans la politique de la ville, notamment dans le cadre des futurs contrats de la politique de la ville.

Je vous propose que la mission d'une durée de 6 mois étudie notamment les questions suivantes :

- **clarifier les objets du débat autour de la participation**, car il existe souvent des confusions dans les termes utilisés entre participation des habitants, démocratie locale, développement communautaire, etc.

- **Comment améliorer ou moderniser les dispositifs de participation institutionnelle** ? Il conviendra notamment de tirer les enseignements des dispositifs existants, leurs acquis et leurs limites, de s'interroger sur les objets concrets sur lesquels doit porter l'offre de participation et sur les méthodes permettant d'éviter l'accaparement par certaines catégories de population de la représentation habitante et d'en toucher d'autres (jeunes, etc.). Il conviendra également de préciser le rôle des élus dans ces dispositifs.

- **Comment mieux prendre en compte les personnes et les communautés vivant dans ces quartiers, notamment celles qui sont les plus absentes du débat public** ?

Madame Marie-Hélène BACQUE
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Directrice du Laboratoire Mosaïques
200 avenue de la République
92001 NANTERRE CEDEX

- **Comment consolider la place des associations dans les dynamiques participatives**, en apportant une attention particulière aux mouvements d'éducation populaire, ainsi qu'aux petites associations issues de groupes informels de soutien et d'entraide au sein de la population ?

- Comment **développer le pouvoir d'agir des habitants des quartiers en expérimentant de nouvelles formes d'organisation collective avec un financement dédié**, permettant une association plus formalisée des habitants aux processus d'élaboration des décisions, aux côtés des élus et les pouvoirs publics? Dans cette hypothèse, il conviendrait de regarder des expériences existantes, en France ou à l'étranger.

Vous veillerez à préciser les conditions dans lesquelles de telles démarches peuvent réussir :

- Quels sont les outils, méthodes et dispositifs d'accompagnement à mettre en place dans les territoires pour garantir l'effectivité des démarches participatives et faire évoluer les pratiques professionnelles? Quelles sont les ressources d'ores et déjà disponibles ? Quelle sont les nouvelles compétences à développer chez les professionnels et dans les services?

- Quelles sont les modalités d'évaluation permettant de mesurer l'impact de ces processus sur l'amélioration de la conception ou de la mise en œuvre des projets dans les territoires ?

Vous accomplirez cette mission en collaboration étroite avec mon équipe et les services concernés, qui pourront faciliter l'exercice de votre mission. Vous pourrez opportunément vous appuyer sur un groupe de travail rassemblant praticiens, élus et experts ayant déjà réfléchi ou mené des expérimentations dans ce domaine et vous déplacer sur les territoires afin de rencontrer les acteurs locaux et d'appréhender des expériences innovantes en matière de participation des habitants.

Votre rémunération ainsi que les frais engagés au titre de cette mission (ou au titre de vos déplacements) seront pris en charge par mon cabinet. Un contrat est en cours de préparation à cet effet.

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans cette mission et vous prie de croire, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

François LAMY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Cabinet de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement Paris, le 31 janvier 2013

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

DISCOURS CÉCILE DUFLOT

Ouverture de la séance plénière clôturant la concertation « Quartiers : engageons le changement ! »

Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un sentiment de gravité et de responsabilité que je me tiens parmi vous pour faire le bilan de ces semaines d'échanges.

En souhaitant lancer une concertation, François Lamy ministre délégué en charge de la politique de la ville a vu juste. Il fallait que les élus, les structures, les organismes, les chercheurs, bref tous ceux qui réfléchissent et agissent sur la fabrication de notre avenir urbain soient associés à cette nouvelle étape de la politique de la ville que nous appelons de nos vœux.

J'avais souhaité en ouverture de cette concertation que les participants fassent preuve d'innovation, de liberté, de courage et de l'audace nécessaire pour dire les vérités sur l'état de nos quartiers, et proposer des solutions inédites. Pour quoi une telle exhortation ? Pourquoi, pour reprendre mes mots d'alors, appeler à « renverser la table » ? Et bien pour une raison

simple : il n'est plus permis d'attendre. La situation est trop dégradée pour laisser l'immobilisme l'emporter.

Je le redis en mesurant le poids de mes mots, les risques d'explosion sociale sont considérables.

La ministre de l'égalité des territoires que je suis peut vous dire que les meurtrissures de nombres de quartiers sont profondes. Le sentiment d'abandon y prédomine.

En vérité, une certaine politique de la ville arrive à épuisement. Je ne suis pas de celles et ceux qui disent qu'elle n'a rien produit de bon. Mais chacun doit comprendre qu'il y a, au fond, un grand malentendu entre l'Etat et ces quartiers. L'Etat de son côté a le sentiment d'avoir déjà beaucoup fait, alors même que les quartiers n'ont jamais autant ressenti une relégation symbolique dans les limbes de la République. C'est à nous qu'il revient de faire que ce malentendu ne se transforme pas en fracture définitive, insondable, irrémédiable. Parce que la fossilisation des ressentiments ne produit jamais rien de bon.

Pour conjurer les tensions que voient monter tous les acteurs de terrain je ne vois qu'une seule voie possible : notre pays doit être à l'heure au rendez vous de l'égalité. L'égalité dont je parle n'est pas simplement une valeur cardinale ou un principe moteur. Elle doit être la traduction concrète de notre volonté de faire société. Car c'est bien ce qui est ici en question. Comment assurer à notre pays la capacité de rester fidèle à lui même, c'est à dire à la promesse républicaine. Comment faire vivre l'effectivité des droits de chacun partout sur le territoire ?

Nous devons répondre à cette question avec responsabilité et franchise.

Deux écoles s'affrontent ici. La première, qui a dominé le débat public depuis des années croit à la liberté du renard dans le poulailler libre. « Laissons faire » est leur principal mot d'ordre. Ils militent sans relâche pour le désengagement de la puissance publique. Pour eux, les droits des individus ne sont garantis que par leur capacité propre. Ils nient les pesanteurs sociales et les discriminations, la relégation et les inégalités. Ils nous disent « ne croyez vous pas qu'on en a déjà assez fait ? » vous aurez compris que je n'ai pas fréquenté les rangs de cette école de pensée.

Pour ma part, je plaide au contraire pour une action résolue de la puissance publique, que je ne confonds pas avec l'état, dont tout ne doit pas provenir si on veut que l'action soit adaptée aux spécificités de chaque territoire. Je souhaite que la politique de la ville perdure, se renforce en se renouvelant, en s'organisant différemment pour faire face aux défis de la période.

Je sais aussi que les quartiers n'ont pas le monopole de la souffrance sociale.

C'est toute la France désindustrialisée qui paye douloureusement sa quote-part à la mondialisation. Et les enjeux de développement et de solidarité ne manquent pas dans le monde rural. Le coeur de l'action de mon ministère, c'est précisément d'agir avec vigueur contre la mise en concurrence des uns avec les autres. En effet, ça et la affleure déjà dans le discours public la sophistique qui tend à nous faire accroire que faire pour les quartiers c'est négliger les zones rurales, et vive-versa. Et bien l'égalité des territoires vient combattre ces discours porteurs de division. L'égalité des territoires consiste à mieux organiser l'action publique pour garantir son efficacité. Raccommoder notre tissu social c'est renforcer le pacte qui nous lie dans la nation. Qu'on ne compte pas donc pas sur moi pour délaisser ni les habitants des villes, ni ceux du monde rural. L'horizon indépassable de l'égalité des territoires c'est l'unité de la France. Pour la préserver, il faut entendre la parole de chacun.

La parole qui monte des quartiers est amère, drue, vindicative souvent,

Elle est aussi impérieusement mobilisatrice, et parfois pleine d'espoir,

Elle est toujours exigeante, et nous commande d'agir.

Nous devons remettre, en cette année qui marque le trentième anniversaire de la marche pour l'égalité et contre le racisme, les habitants au cœur de l'action publique. Plus que jamais c'est à eux qu'il appartient d'écrire leur avenir. Aussi notre politique ne vise pas à les déposséder de la dignité qu'il y a à conduire son existence mais au contraire doit concourir à leur redistribuer

Si le bilan de vingt-cinq ans de politique de la ville n'est pas à la hauteur des espérances des habitants c'est d'abord parce qu'ils ont trop souvent été dépossédé de la maitrise de leur destin.. C'est à eux de nous dire, dans chaque quartier, quelles sont leurs priorités. C'est à eux de nous interpeler, de s'organiser pour prendre en main leur destin, de choisir quels services doivent être rendus de façon prioritaire sur leur territoire.

Il nous faut pour cela construire autrement nos politiques, en s'appuyant sur des budgets participatifs, en s'appuyant sur des organisateurs, parmi les habitants, afin de favoriser l'émergence de propositions construites et de rendre à chacun une capacité d'action, et finalement, la maîtrise de son destin.

Votre concertation a donc constitué une première étape d'une mise en mouvement de la société.

Il nous faut poser un diagnostic partagé sur la situation à l'aide d'un observatoire indépendant, dégager de façon partenariale les leviers d'action, en associant toutes les parties prenantes, l'Etat et les élus bien sûr, mais également la société civile, les associations et les représentants de la jeunesse.

Et s'assurer ensuite de la mise en œuvre, c'est notre tâche, en passant des conventions avec les ministères pour réussir la mobilisation des crédits de droit commun de toutes les politiques, avec les associations d'élus et chacune des strates d'acteurs publics pour veiller à ce que tous participent à la réponse aux habitants.

Je veux dire un mot particulier de cette réponse.

Notre enjeu aujourd'hui n'est pas uniquement de penser une politique de réparation pour les quartiers. C'est de penser la ville durable, celle qui combat les injustices environnementales et assure la mixité sociale, celle qui désenclave les quartiers populaires, celle qui planifie de façon intégrée l'habitat, les transports, l'accessibilité des services, la lutte contre la précarité énergétique.

Ce n'est pas un hasard si m'a été confiée un ministère comprenant le logement, l'urbanisme, la ville et une exigence qui s'applique partout en milieu urbain comme dans les campagnes périurbaines et les zones hyper-rurales, celle de l'égalité des territoires.

Une telle politique ne peut être pensée pour les quartiers qu'à l'échelle de la ville tout entière, à partir d'un projet pour tous les habitants, au sein duquel les territoires meurtris doivent être spécialement accompagnés. C'est tout le sens du durcissement de la loi SRU que le Parlement vient de décider, de la réforme de la planification de l'urbanisme et des transports urbains, de l'attribution des logements sociaux que j'ai lancée, de la rénovation thermique des logements et de la lutte contre la précarité énergétique que j'ai initiée.

Je propose aujourd'hui de lever les obstacles qui pénalisent l'accès aux services à la population, de renforcer les obligations de présence territoriale qui pèsent sur les opérateurs de l'Etat, de favoriser les mutualisations de services au public pour mieux répondre, partout, aux besoins, de considérer la présence de certains services privés à la population comme une obligation de service public et de rendre possible que les collectivités compensent la charge que constitue cette présence lorsqu'elles constatent l'absence d'initiative privée.

Le ministère de la ville, tel que le conduit Francois Lamy, est plus que jamais nécessaire, aujourd'hui et pour l'avenir. Il est impératif que ce ministère favorise le développement durable, l'inclusion de tous les habitants, le développement local d'activités, le débat démocratique. C'est nécessairement un ministre qui lutte contre les copropriétés dégradées, rénove thermiquement les logements, donc diminue l'empreinte écologique de nos façons de vivre, de produire et de consommer.

Les programmes européens permettent déjà de penser ensemble l'action vers les quartiers populaires et le développement de mobilités douces, l'aménagement numérique ou la rénovation thermique.

Quel doit alors être le rôle de l'Etat ? Les collectivités, et notamment le bloc local, doivent demeurer les maîtres d'ouvrage de la réponse aux habitants. L'Etat est le garant de la solidarité nationale, de la cohésion de tous les territoires. L'égalité des territoires, c'est bien cela. Un projet autour de nos valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité.

Au sortir de la concertation conduite avec maitrise par François Lamy, trois tâches s'inscrivent à l'agenda du changement.

La première, c'est la mobilisation du droit commun, l'accès aux services à la population pour tous les territoires fragilisés, pour tous les territoires de veille. C'est une question de cohésion.

La deuxième, c'est la concentration des moyens spécifiques sur les territoires qui en ont le plus besoin. C'est une question de justice.

La troisième, c'est l'exigence de la péréquation, de la solidarité financière des habitants d'une ville. C'est une question d'unité. François Pupponi élabore des propositions sur cette dimension, qui nourriront, je n'en doute pas, la réflexion du Gouvernement.

En tenant ensemble ces trois approches, nous serons fidèles à notre mission.

J'ai à la fois le sentiment que votre travail a été très utile, et la certitude que nôtre travail ministériel ne fait que commencer. Je compte donc sur votre soutien vigilant, votre mobilisation effective, et votre détermination sans faille.

Merci à vous.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DÉLÉGUÉ À LA VILLE

Discours de François LAMY, Ministre délégué à la Ville
PLENIERE DE CLOTURE DE LA CONCERTATION NATIONALE
« Quartiers, engageons le changement ! »
31 Janvier 2013 – Paris - Assemblée Nationale

seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs les élus,
Madame la présidente de l'Acsé,
Monsieur le président de l'Anru,
Mesdames et messieurs les membres de la concertation,

Notre présence à l'Assemblée nationale ce matin, place parfaitement notre plénière de clôture dans le contexte de son objectif, la réforme de la Politique de la Ville, dont l'aboutissement sera justement parlementaire dans quelques mois.

Je tiens évidemment à saluer les 6 co-présidents et les services du SG CIV. Ils ont su tenir le cap que je leur avais fixé dans un temps particulièrement contraint et à un rythme soutenu mais incontournable. Merci pour votre implication et votre persévérance qui permet d'aboutir à ce rapport de qualité que vous me remettez ce matin et qui alimentera le prochain comité interministériel des villes que présidera le Premier Ministre le 19 février prochain.

Merci à vous tous enfin : parlementaires, élus municipaux ou intercommunaux, associations, habitants d'un quartier, professionnels, centres de ressources, bailleurs, entreprises, représentants de l'État, universitaires… Je veux le réaffirmer ici : sans vous tous, il n'y a pas de politique de la ville qui tienne.

En pensant à l'ampleur de la mobilisation, à l'ensemble des réunions qui se sont tenues dans le pays, à ces 700 cahiers d'acteurs, je me demandais pourquoi la réforme d'une politique publique, qui ne représente au final qu'un budget de 500 millions d'euros, suscitait tant de mobilisation.

Sans doute parce que, bien avant d'être une politique de moyens, la politique de la ville est d'abord une méthode de l'action publique, une politique partenariale et contractuelle, qui démontre au quotidien que le décloisonnement des pratiques, l'échange d'expériences et la mise en commun d'actions sont des facteurs d'efficacité au service des habitants. Les dizaines de réunions et la centaine d'heures de travail en commun masquent assurément des centaines d'autres au sein de vos propres structures : je sais combien votre implication est allée bien au-delà de la concertation elle-même, j'y suis particulièrement sensible et cela m'engage.

Cette concertation était attendue et nécessaire. Et la réforme qui s'ouvre avec elle et qui en découlera l'est tout autant. Après l'abandon de celle lancée par le précédent gouvernement en 2009, qui aura causé beaucoup de désillusion et d'amertume pour les acteurs de la

politique de la ville mais également et surtout pour les habitants des quartiers populaires, nous avons le devoir collectif de réussir celle-ci en 2013.

En écoutant ce matin les préconisations des groupes de travail et les échanges qui ont suivi, je pense que nous sommes collectivement prêts pour cette réforme. Vos préconisations sont nombreuses à avoir fait l'objet d'un large consensus, et elles rejoignent les objectifs de la feuille de route que le gouvernement a fixée le 22 août dernier. Voilà pourquoi nous allons mener cette réforme jusqu'au bout.

Pour le Comité interministériel des villes du 19 février prochain, sur la base de vos préconisations d'aujourd'hui, je proposerai au Premier Ministre, entre autres, 5 engagements, qui sont autant d'enjeux fondamentaux pour cette réforme.

Le premier engagement - et l'objectif de cette réforme était clair dès le début des travaux de cette concertation opérationnelle – est de concentrer les moyens sur un nombre redéfini et restreint de territoires, pour obtenir un réel effet levier que ne permet pas le saupoudrage actuel.

Il ne s'agit pas de la résultante de la nécessaire réduction du budget de l'Etat engagé par le gouvernement. Il s'agit de la conséquence d'un constat que beaucoup d'entre vous avez fait, et qu'avait relevé la Cour des Comptes en juillet dernier : on ne peut pas d'un côté reconnaître la capacité des crédits de la politique de la Ville à lever le droit commun et de l'autre accepter la dilution des moyens. Nous le savons pertinemment : ne pas concentrer, ce serait laisser dépérir la politique de la ville. Et je ne serai ni le ministre d'une nouvelle désillusion, ni le ministre qui aura contribué à enterrer cette politique.

J'entends cependant les inquiétudes, notamment de la part des territoires actuellement en politique de la ville qui ne craignent de ne plus être prioritaires demain.

Là où il existe des concentrations de pauvreté, alors les crédits de la politique de la ville interviendront. Là où ces concentrations de difficultés auront significativement diminué, cela signifiera que les politiques menées depuis 30 ans, auront produit des résultats positifs. Alors cela devra être un sujet de satisfaction, pour les élus locaux, mais aussi et surtout pour les habitants.

Par ailleurs, je souhaite vous l'assurer : l'objectivité, l'impartialité des critères qui ont été proposés par le groupe animé par Claude Dilain et Nicole Klein ne laissent aucune place au doute. Sur ce point, l'un des deux critères que vous proposez, celui du revenu des habitants, fait largement consensus et apparaît devoir être positionné au cœur de la nouvelle géographie.

La réforme que je proposerai se basera sur une nouvelle géographie emboîtée, afin de décloisonner l'action publique, parce qu'il faut casser les frontières et sortir de l'effet seuil. Il n'est plus possible que la puissance publique trébuche à cause d'une logique de zonages pour laquelle la rue que traversent pourtant quotidiennement les habitants est un horizon indépassable pour l'action publique.

La première de ces boîtes, vous les appelez dans vos conclusions « les territoires cibles » : je préfère le terme de « quartiers prioritaires », sera le cœur de la nouvelle concentration des moyens de la politique de la Ville.

Mais cette première pierre de la géographie prioritaire, il faut la faire inter-agir avec la vie réelle des citoyens. Ce que je veux, c'est que ces « nouveaux quartiers prioritaires » soient ouverts sur leur environnement. La mobilité des habitants, leur trajet pour aller travailler, étudier, se cultiver, seront pris en compte.

Les politiques publiques s'y adapteront dans « un nouveau territoire d'intervention », notre deuxième « boite ». Ces territoires d'interventions seront définis par l'expertise locale, et l'objectif sera d'agir dans le sens des réductions des écarts entre le quartier prioritaire et son environnement urbain.

C'est le périmètre des transports urbains et équipements publics auquel le citoyen des quartiers prioritaires doit avoir accès, les pôles d'emploi du territoire qui devront être inscrits dans un projet de désenclavement. Ce sera la prise en compte d'établissements scolaires de la géographie prioritaire de l'éducation nationale. C'est la prise en compte du citoyen des quartiers populaires dans sa globalité, c'est une logique pour continuer à briser les ghettos.

La combinaison globale trouvera sa cohérence dans les nouveaux contrats d'agglomération. Mais j'y reviendrais dans un instant.

Pour les territoires qui demain ne seront plus prioritaires, je retiens la préconisation de mettre en place des territoires de « veille », et j'ajouterai même : de veille active. D'une part, ces territoires devront bénéficier de mécanismes de sortie en sifflet, avec une baisse progressive et soutenable des crédits de la politique de la ville. D'autre part, ces territoires feront l'objet d'une observation et d'un suivi tout particulier, avec mobilisation du droit commun et de la solidarité locale.

J'ajoute que ces territoires de veille concerneront également les quartiers dont les acteurs locaux s'inquiètent à moyen terme de la dégradation de leur situation sociale. Avec ce dispositif, nous donnerons une dimension préventive à la politique de la ville.

Il y a aujourd'hui 2500 quartiers en CUCS. Comme je l'ai toujours dit, puisque cette politique est avant tout un outil partenarial, il pourra toujours y avoir demain 2500 quartiers qui contractualisent avec la Politique de la ville, comme méthode d'action et participant de la mobilisation des acteurs. Mais l'État, s'il pourra continuer d'être présent dans ces contrats sur son droit commun ou son expertise, devra néanmoins moduler et concentrer son intervention en fonction de l'intensité des besoins.

Demain, on peut estimer qu'entre 500 et 1000 quartiers prioritaires seront le cœur de cible de la nouvelle géographie. Il feront l'objet d'une solidarité nationale renforcée, tant sur les crédits de la politique de la ville, que sur ceux du droit commun renforcé de l'État comme des collectivités, sur les fonds européens que piloteront les régions, et sur les outils de péréquation nationaux et locaux.

Le 2ème engagement que je proposerai au Premier ministre, c'est la mobilisation du droit commun et la territorialisation des politiques publiques. Cela redonnera tout son sens à notre mission première : être des moteurs des politiques publiques.

C'est pourquoi par sa circulaire du 30 novembre 2012, le Premier ministre a voulu que chacun des ministères signe des conventions triennales avec le ministère de la ville, sur la base d'objectifs à atteindre dans un futur proche, en faveur des quartiers prioritaires. Et ces moyens nouveaux devront se décliner localement dans les futurs contrats. Ces conventions, je les élabore actuellement avec tous les Ministères concernés : emploi, culture, jeunesse, éducation, sécurité, santé, transports, justice… C'est l'élargissement des engagements ministériels qui donnera sa force à la mobilisation gouvernementale.

C'est pourquoi, je souhaite aussi, avec vous, l'élargissement du nombre de signataires des futurs contrats à ceux qui portent des politiques et des financements dans les territoires : les ministères sectoriels bien sûr, à travers les préfets, et avec eux le recteur et le procureur notamment ; les grands opérateurs nationaux, et surtout Pôle Emploi et les CAF ; les

collectivités territoriales, avec la région en matière de développement économique et de formation, et le département dans son rôle de garant de la solidarité. Cet engagement dans la contractualisation est essentiel, car force est de constater qu'à chaque fois que la politique de la ville s'est impliquée dans un territoire, les autres en sont partis.

Je veux que demain, au contraire, la politique de la ville s'implique dans un territoire parce que les autres s'y impliquent. Et j'entends – pour ne pas dire plus - la préconisation du groupe d'Annie Guillemot et de Claude Morel de conditionner l'octroi des crédits spécifiques à la mobilisation préalable du droit commun.

Dans ces nouveaux contrats, nous appellerons aussi à la montée en puissance des intercommunalités. A l'instar des communautés urbaines, et sur la base des recommandations des groupes et de François Pupponi, je proposerai que soit rendue exclusive la compétence de la politique de la ville pour les communautés d'agglomération dans l'acte III de la décentralisation. L'intercommunalité devra renforcer pour sa part ses efforts en matière de solidarité financière et d'intervention dans et pour ces territoires. Je le redis : il ne s'agit pas de destituer les maires de leur rôle de pilote de proximité – rôle qui sera d'ailleurs conforté dans le projet de loi -, mais bien de responsabiliser les EPCI qui pour beaucoup, aujourd'hui, se retranchent derrière la notion de l'intérêt communautaire pour ne pas exercer la solidarité qui pourtant les oblige.

Demain, le triumvirat de la politique de la ville sera donc constitué par le préfet, garant de la solidarité nationale, le président de l'EPCI, maître d'ouvrage et garant de la solidarité locale, et le maire, maître d'œuvre, opérateur, et garant de l'efficacité des moyens d'intervention.

Le 3ème engagement que je veux prendre avec le Gouvernement est la mise en œuvre d'un engagement du candidat, aujourd'hui président de la République, François Hollande. C'est son engagement 27 : lancer une nouvelle génération d'opérations de renouvellement urbain.

Il faut évidemment achever le premier programme ; mais on ne peut pas attendre. Je travaille au quotidien pour y aboutir. Je continue mes discussions avec l'ensemble des partenaires et financeurs de la rénovation urbaine. Mon souhait est que cette année 2013 permette de nous outiller pour construire les fondations du volet rénovation urbaine dans les contrats de ville des futurs quartiers prioritaires, qui seront lancés en 2014. Vous comprendrez aujourd'hui que je n'en dise pas plus.

Mais l'enjeu est essentiel, parce que je ne veux pas perdre le savoir faire des équipes constituées, parce que de nombreux projets attendent, de nombreux territoires s'impatientent, et beaucoup d'habitants ne comprennent pas pourquoi ils sont aujourd'hui du mauvais côté de la rue, celui que l'on n'a pas pu rénover. C'est une exigence pour eux et c'est une exigence pour la cohésion urbaine de nos villes.

Il ne faudra pas céder à la dérive inflationniste dont les articles 6 sont aujourd'hui l'exemple. C'est pourquoi, plutôt qu'à des appels à projet, je suis plutôt favorable à l'établissement d'une liste nationale, sur la base de critères précis et objectifs, dans le cadre de la nouvelle géographie. Mais de cela, nous en reparlerons le moment venu.

Cette nouvelle étape de rénovation, je veux qu'elle permette aussi de renouveler les pratiques d'élaboration des projets. « A nouvelles générations d'opérations, nouvelles règles ». Je veux parler du rôle actif des habitants, qui doivent devenir co-constructeurs de leur projet de territoire, comme l'a rappelé ce matin mon amie, la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, Cécile DUFLOT.

Le principe de la concertation avec les habitants, nous le savons, est à présent inscrit dans l'élaboration et la conduite des projets de territoire. Cette évolution ne s'est pas faite en un

jour. Oui, le suffrage universel confère toute légitimité aux élus, qui sont les représentants des habitants. Ils impulsent et décident, assumant des choix souvent cornéliens. Cependant, le suffrage universel ne confère pas le pouvoir d'être omniscient, ni infaillible. Et pour moi, il n'y a pas l'once d'un doute sur la légitimité pleine et entière de l'élu, lorsqu'il construit un projet avec les premiers concernés, bien au contraire. Celles et ceux qui pratiquent déjà la participation et la concertation avec les habitants en sont conscient, et ils peuvent témoigner de l'apport positif de cette méthode.

La co-construction avec les premiers concernés, les habitants, est donc naturellement l'objet de mon quatrième engagement, probablement le plus ambitieux. Cette co-construction sera une évolution importante dans nos pratiques. Je sais qu'il s'agit d'une conception de l'action publique qui n'est pas encore inscrite dans notre logiciel institutionnel, voire culturel. Mais un logiciel, ça se met à jour. Et je pense que la Politique de la ville est particulièrement adaptée pour être en pointe sur ce sujet. Cet engagement, je le conduirai à partir du rapport que me remettront Mohammed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué au mois de juin 2013. La mission que je leur ai confiée me proposera les outils et les méthodes, pour faire entendre et faire respecter, dans la durée, la parole des habitants des quartiers populaires.

J'ai également entendu votre demande, persévérante, d'avoir localement une plus grande liberté d'action, d'avoir le droit d'innover et d'expérimenter, en fonction des difficultés propres à chaque ville, mais aussi en fonction des richesses humaines et des ressources spécifiques à chacun de vos territoires. C'est l'une des préconisations que je retiens pour l'instant du groupe de Stéphane Beaudet et Françoise Bouygard. Il est effectivement essentiel que les actions portées dans un cadre national global puissent se réaliser de manière différenciée dans les quartiers, en fonction des réalités et en fonction des besoins.

J'ai l'habitude de le dire : il n'y a pas une politique de la ville qui s'impose depuis le niveau national, mais autant de politiques de la ville différentes que de territoires qui en bénéficient. Et c'est encore plus vrai, j'en ai conscience, dans les outremers.

Je retiens également l'idée de mettre à la disposition des acteurs de la politique de la ville une banque de données qui donne un élan à ces nouvelles pratiques locales, et qui aide à diffuser ces projets pionniers vers d'autres villes, au profit d'autres habitants.

Le 5ème engagement, c'est celui de la lutte contre les stigmatisations et les discriminations dont font l'objet les habitants des quartiers populaires. C'est la colonne vertébrale, la raison pour laquelle les 4 premiers engagements existent. Car l'objectif principal de la politique de la Ville, c'est bien la mixité sociale, et son premier adversaire, ce sont les discriminations. Ces barrières sont insidieuses et insupportables. Mais avant tout : elles sont illégales. Nous devons à présent nous attaquer à faire respecter le droit, à faire respecter l'égalité.

Pour cela, notamment grâce aux travaux en cours de l'Acsé et de sa présidente Naïma CHARAÏ, dont je sais qu'elle travaille sur ces thématiques depuis très longtemps, je proposerai un plan de travail et des dispositifs de lutte contre les discriminations qui s'adresseront à l'ensemble de notre pays.

Au-delà, j'identifie des leviers puissants, que sont la culture et l'apport des cultures urbaines, le travail sur la mémoire et l'histoire des habitants et de leurs quartiers. Il y a, aussi, un travail indispensable à mener sur la représentation institutionnelle, médiatique, et politique des héritiers de l'immigration. Et tant que la représentation que la France se fait de ses quartiers populaires sera aussi éloignée de la réalité, nous devrons apporter des réponses, à l'image des instruments législatifs mis en place pour l'égalité femmes-hommes.

Enfin, et même si je sais que le mot fait parfois débat, la notion d'intégration me tient à cœur. Je pense qu'elle continue de faire partie des enjeux de la lutte contre les discriminations.

Mais il faut reprendre la signification première, celle par laquelle l'intégration n'est pas une injonction lancée à une seule des parties, mais aux deux, chacun faisant un pas pour l'autre et vers l'autre. Il est temps de réaffirmer que les freins à l'intégration ne viennent pas de là où l'on croit.

Nous réparons les ascenseurs, dans les politiques de rénovation, il devient urgent de réparer également l'ascenseur républicain, celui qui faisait la fierté de notre pays.

Cela suppose de ne pas oublier en route nos objectifs premiers. Notre concertation s'est beaucoup concentrée sur les outils de la politique de la ville. Ces outils, n'oublions jamais, nous les voulons les plus efficaces possibles pour les mettre au service de l'emploi, première priorité du gouvernement, d'une éducation de qualité, d'une culture pour tous. Nous voulons que dans ces quartiers populaires, le droit des femmes ne soit pas qu'une formule, que la sécurité soit un droit, que les politiques de santé soient accessibles à tous. Pour résumer, nous voulons que les citoyens de ces quartiers aient accès aux mêmes services et aux mêmes droits que ceux des quartiers plus privilégiés. Et pour cela, il faudra en faire plus pour rétablir l'égalité républicaine.

Avant de finir mon propos, et cette matinée de travail, il est important pour moi de vous assurer que l'esprit dans lequel nous avons travaillé ensemble, l'esprit de cette concertation, ne se refermera pas. Ces trois mois de travail intense ont permis de remobiliser largement les acteurs de la politique de la Ville, de redonner du sens et de l'espoir pour toutes celles et ceux qui savaient que leurs analyses et leurs contributions sont importantes pour l'avenir des quartiers populaires.

Mais puisque nous concluons nos travaux, il est important de prendre conscience que, finalement, tout commence aujourd'hui.

Je vous le disais déjà le 11 octobre dernier lors du lancement de cette concertation : cela sera difficile. Parce que la réforme que je vais mener, que nous allons mener, est une réforme de solidarité, et justement parce que c'est un outil de solidarité nationale, les égoïsmes risquent de se réveiller. Pour que ça ne change rien pour eux, chez eux. Alors il revient dès maintenant, à chacun d'entre nous, et je serai le premier, d'expliquer et de convaincre de la nécessité absolue et de la cohérence de cette réforme, dans sa globalité.

Je suis le garant des préconisations de cette concertation qui s'achève. Mais je souhaite garder votre dynamique. Je vous propose aujourd'hui de ne pas dissoudre ces groupes de travail mais de nous retrouver régulièrement dans un nouveau cadre qu'on pourrait dénommer « comité de suivi ». Ce sera donc avec votre soutien bienveillant mais vigilant que je mettrai en œuvre cette réforme, au nom de la dignité de nos concitoyens des quartiers populaire.

Et pour arriver à cet objectif, il ne faut pas ménager nos efforts, ni notre courage. Surtout pas maintenant. Parce qu'aujourd'hui tout commence.

Je vous remercie.